



Envoi au contrôle de légalité le : 3 juillet 2023

Publication électronique le : 3 juillet 2023

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 12 JUIN 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Carole DUBOIS

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ.

Excusé(s) : M. Pierre GEORGET, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, M. Frédéric MELCHIOR.

Absent(s) : M. Steeve BRIOIS.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT.

RAPPORT SUR LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

(N°2023-257)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.113-1 à L.113-4, L.114 à L.114-5, L.233-1 et suivants, L.313-12 III, R.233-1 et suivants et D.312-159-5 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - Pacte des solidarités humaines » ;

Vu la délibération n°3 du Conseil Général en date du 20/09/2010 « Stratégie d'aide aux aidants des personnes âgées ou handicapées dans le Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération n°2021-225 de la Commission Permanente en date du 07/06/2021

« Rapport relatif au versement du forfait autonomie, du forfait prévention, au financement d'actions collectives de prévention de la perte d'autonomie et d'aide aux aidants » ;

Vu la délibération n°2022-295 de la Commission Permanente en date du 04/07/2022 « Rapport sur la prévention de la perte d'autonomie »

Vu la délibération n°2018-497 de la Commission Permanente en date du 05/11/2018 « Financement des actions dans le cadre de la Conférence des financeurs »

Vu la délibération n°34 de la Commission Permanente en date du 09/05/2016 « Actualisation des modalités de la stratégie d'aide aux aidants et financement de solutions d'aide aux aidants des personnes âgées ou en situation de handicap » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et notamment ses articles 18, 20 et 29 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 2ème commission « Solidarités Humaines » rendu lors de sa réunion en date du 30/05/2023 ;

Mesdames Blandine DRAIN, Caroline MATRAT et Florence WOZNY, ainsi que Messieurs Bruno COUSEIN, Jean-Claude DISSAUX, Laurent DUPORGE, François LEMAIRE, Ludovic LOQUET et Daniel MACIEJASZ, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

S'agissant du dispositif AIDOTEC :

Article 1 :

D'attribuer au porteur de projet, FACE VALO, une participation financière d'un montant total de 100 000 € (cent mille euros) au titre de l'année 2023, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec FACE VALO, la convention fixant les objectifs permettant la réalisation du projet, dans les termes du projet joint en annexe 1 à la présente délibération.

S'agissant de l'attribution du forfait autonomie :

Article 3 :

D'attribuer, aux 69 Résidences autonomie, selon la répartition reprise en annexe 2, un forfait autonomie de 331 € par place, soit un montant total de 989 690 € au titre de l'année 2023, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

S'agissant des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie :

Article 4 :

D'attribuer, aux 97 porteurs de projets, selon la répartition reprise en annexe 5, une participation financière d'un montant total de 1 071 265 € au titre de l'année 2023, pour les 107 projets, montants et objectifs repris dans cette même annexe, conformément à la décision de la Conférence des financeurs du 06 avril 2023, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 5 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions annuelles fixant les objectifs techniques et financiers pour les 50 projets mentionnés en annexe 5 à la présente délibération, dans les termes de la convention type validée par la Commission Permanente du 4 juillet 2022 susvisée.

Article 6:

De valider le modèle de convention pluriannuelle type fixant les objectifs techniques et financiers, dans les termes du projet joint en annexe 3 à la présente délibération.

Article 7 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions pluriannuelles avec les 18 porteurs mentionnés en annexe 5, dans les termes du projet type joint en annexe 3 à la présente délibération.

Article 8 :

De valider le modèle d'avenant de durée type valable pour l'ensemble des axes de la Conférence des Financeurs (CDF), dans les termes du projet joint en annexe 4 à la présente délibération.

Article 9:

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, un avenant prorogeant jusqu'au 31 décembre 2023 la convention de financement de l'Association Hospitalière Nord Artois Clinique (AHNAC) ayant une fin d'échéance fixée au 31 août 2023, dans les termes du projet joint en annexe 4 à la présente délibération.

Article 10 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les porteurs concernés, les éventuels avenants de durée permettant de terminer l'action engagée, dans les termes du projet joint en annexe 4 à la présente délibération.

S'agissant des actions en faveur des aidants :

Article 11 :

D'attribuer aux 53 porteurs pour les 75 projets, selon la répartition reprise en annexes 10 et 11, une participation financière totale de 672 172 € au titre de l'année 2023, intégrant 8 050 € à l'Association Française des Aidants, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 12 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les 34 conventions (relatives aux nouvelles demandes et reconductions) fixant les objectifs techniques et financiers permettant la réalisation des projets repris en annexes 10 et 11 à la présente délibération, dans les termes des conventions type validées en Commission permanente du 5 novembre 2018 (conventions annuelles) et du 7 juin 2021 (conventions pluriannuelles).

Article 13 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les 3 conventions avec l'Association Française des Aidants portant sur :

- la mise en place du dispositif ROSA, dans les termes du projet joint en annexe 6 ;
- la mise en place des cafés des aidants nécessitant un conventionnement bi-partite entre le Département et l'Association Française des Aidants, dans les termes du projet joint en annexe 7
- et un conventionnement tripartite entre le Département, l'Association Française des Aidants et les porteurs, dans les termes du projet joint en annexe 8.

Article 14 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec d'une part, l'association La Vie Active et d'autre part, l'Association La ferme Sénéchal deux avenants de durée, dans les termes du projet joint en annexe 4 à la présente délibération.

Article 15 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, l'avenant de transfert avec le Centre Communal d'Action Sociale de Sully-sur-la-Lys, dans les termes du projet joint en annexe 9 à la présente délibération.

Article 16 :

Les dépenses versées en application des articles 1, 3, 4 et 11 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AE €	CP €	Dépense €
C02-423B01	934/6568/4232	Autres participations-autres actions de prévention (AIDOTEC)	230 000,00		100 000,00
C02-423B01	934/6568/4231	Conférence des financeurs – forfait autonomie		1 016 000,00	989 690,00
C02-423B01	934/6568/4232	Conférence des financeurs – autres actions de prévention		1 896 000,00	1 071 265,00
C02-423B01	934/6568/4232	Conférence des financeurs – autres actions de prévention		1 896 000,00	188 151,00
C02-423B01	934/6568/4238	Favoriser le soutien à domicile – Soutien aux aidants		480 121,00	480 121,00
C02-423B01	934/6568/4238	Favoriser le soutien à domicile – Soutien aux aidants		50 000,00	3 900,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

<p>Pour : 33 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 9 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais) Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Rassemblement National)</p>

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 12 juin 2023

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



Pas-de-Calais
Le Département



Pôle Solidarités
Direction de l'Autonomie et de la Santé
Service de Coordination et d'Appui Autonomie

..... **CONVENTION**

Entre les soussignés

Le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil départemental, dûment habilité à cet effet en vertu de la délibération de la Commission Permanente en date du 12 juin 2023 ;

ci- après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

FACE VALO

dont le siège est situé 147 Boulevard Victor Hugo 62100 CALAIS

Identifié au répertoire SIREN sous le n° 534 072 657

représentée par sa Présidente, Madame Hélène GUY

agissant en cette qualité en vertu d'une décision du Conseil d'Administration en date du **XXXXXX**

Ci-après désigné par « le porteur »,

d'autre part.

Préambule

Vu : le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu : le Code de l'Action Sociale et des Familles et, notamment, ses articles L. 233-1, L. 233-2, L. 232-6 et L. 245-3

Vu : la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais » et notamment son ambition 10 « Renforcer l'accompagnement à domicile en respectant les choix et les rythmes de chacun »;

Vu : le programme de financement d'actions de prévention de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie en faveur des personnes âgées de 60 ans et plus pour l'année 2023 ;

Vu : l'appel à candidature « développement de l'accès aux aides techniques d'occasion des personnes âgées ou en situation de handicap » du 15 décembre 2022 ;

Vu : la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du 12 juin 2023 allouant une aide départementale à FACE VALO au titre de 2023 et autorisant le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais à signer la présente convention ;

Déclaration préalable

Dans le cadre de l'axe 1 relatif à l'accès aux équipements et aides techniques individuelles et à la domotique de la conférence des financeurs (CDF) de la prévention de la perte d'autonomie, le Département du Pas-de-Calais a souhaité en 2018, dans le cadre de la CDF, mettre en place un dispositif permettant d'améliorer l'accès aux aides techniques pour les habitants du Pas-de-Calais.

Le dispositif AIDOTEC (Aide d'Occasion Technique) a ainsi été expérimenté depuis novembre 2018 suite à un premier appel à candidatures pour lequel FACE Côte d'Opale a été retenu comme porteur.

Il s'agit ainsi de mettre en place un dispositif de réattribution d'aides techniques d'occasion remises en état en vue de favoriser l'accès aux aides techniques dans le cadre d'une revente de ce matériel à moindre coût, mais aussi d'accompagner les bénéficiaires de l'APA ou de la PCH à la prise en main de leur aide pour en garantir la bonne utilisation. Par ailleurs, au-delà des politiques autonomie, le projet permet à la fois de favoriser le développement d'une économie circulaire dans un souci écologique et de développement durable, et à la fois de participer à l'insertion professionnelle de bénéficiaires du RSA dans le cadre de l'activité d'insertion par l'activité économique du porteur FACE Côte d'Opale.

Au regard du bilan de l'expérimentation, et notamment des chiffres d'activité, et malgré les actions d'information et les relations partenariales développées par FACE Côte d'Opale seule, ou en collaboration avec le Département, il est apparu nécessaire de poursuivre encore l'expérimentation avant de tirer des conclusions sur la pérennité du dispositif.

Par ailleurs, les évolutions récentes, que ce soit en termes de stratégies nationales (plan anti-chutes, rapport Denormandie-Chevalier, certification AFNOR de remise en bon état d'usage), d'organisation des Maisons de l'Autonomie (développement des missions de prévention et d'expertise) et d'apparition de nouveaux acteurs, laissent présager une montée en charge du dispositif à court terme.

Ainsi, afin de prendre en compte l'ensemble de ces changements et de permettre une modification du dispositif, un nouvel appel à candidatures a été lancé le 15 décembre 2022.

Le porteur retenu suite à cet appel à candidatures déclare être en conformité avec les règles et obligations comptables et fiscales qui s'appliquent aux associations ou entreprises d'insertion.

Il déclare que l'activité pour laquelle il a sollicité la participation financière n'est pas assujettie de plein droit à la taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A) et qu'il n'a pas exercé d'option pour l'assujettir volontairement à cette taxe. En conséquence, il déclare ne pas récupérer la T.V.A au titre de l'activité financée.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention définit les objectifs retenus par les deux parties, fixe les moyens financiers que le Département entend consacrer à sa mise en œuvre, établit les procédures de suivi et d'évaluation dont les partenaires se dotent pour faciliter la conduite de ces missions.

Par la présente convention, le porteur s'engage à réaliser ses objectifs et à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à leur bonne exécution.

Article 2 : Nature du projet financé

La participation financière est accordée par le Département pour la réalisation par le porteur du projet suivant :

- INTITULE DU PROJET : AIDOTECH (aides techniques d'occasion pour les personnes âgées ou en situation de handicap)
- OBJECTIFS DU PROJET :
 - **Favoriser l'accès des personnes âgées ou en situation de handicap, dans le cadre de leur plan Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) ou la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ou au sein de leur Établissement Médico-Social, à des aides techniques d'occasion par leur remise en état** : collecter, livrer le matériel à domicile ou en établissement, assurer le nettoyage, la désinfection, remettre en état le matériel réutilisable, le stocker et le garantir. Pour cela, le porteur doit s'assurer d'avoir les ressources nécessaires (humaines, techniques et matérielles), de pouvoir les acquérir si besoin ou de s'appuyer sur les partenaires compétents dans le cadre de conventionnements. Il doit également mettre en place des procédures adaptées pour garantir le bon fonctionnement du dispositif ;
 - **Assurer le traçage et le suivi des aides techniques d'occasion** : le porteur doit disposer des outils nécessaires lui permettant de tracer les aides techniques et d'accéder en temps réel à leur disponibilité (type d'aide, lieu de stockage, prix). Ces outils doivent pouvoir être partagés avec les services départementaux ;
 - **Accompagner les bénéficiaires dans la prise en main de leur aide technique** : mettre à disposition le matériel au domicile du bénéficiaire ou dans l'établissement où il réside pour en permettre l'essai si nécessaire avant son acquisition et l'accompagner, ainsi qu'un éventuel aidant, afin d'optimiser l'utilisation de son aide technique. Le

porteur s'engage à reprendre, à domicile, les aides techniques qui ne conviendraient pas au bénéficiaire après l'essai ;

- **Assurer l'accompagnement administratif et financier des bénéficiaires** : accompagner le bénéficiaire à la recherche de financements complémentaires pour diminuer son reste à charge et fournir un plan de financement précisant la part financée par chaque organisme et par le bénéficiaire. Un accompagnement à la gestion du budget et un micro-crédit pourront également être proposés par le porteur.
- **Développer et formaliser des coopérations avec les entreprises et fournisseurs d'aides techniques** sur l'ensemble des territoires départementaux en vue de permettre l'acquisition et la récupération d'aides techniques neuves lorsqu'elles ne sont pas disponibles en occasion ;
- **Assurer une veille sur les nouvelles stratégies nationales (plan anti-chutes, rapport Denormandie-Chevalier, certification AFNOR de remise en bon état d'usage)** et proposer des évolutions du dispositif le cas échéant ;
- **Organiser et assurer le transfert de l'activité** avec le nouveau porteur du dispositif dans le cadre de la mise en place d'un nouveau conventionnement à échéance de la présente convention le cas échéant.

Article 3 : Modalités de versement de la part de la part prise en charge par le Département pour une aide technique d'occasion APA ou PCH

En application des articles L 232-15, D 245-31 6° et R 245-64-1 du Code de l'action sociale et de la famille, et sous réserve de l'accord du bénéficiaire de l'allocation, le versement de la part APA ou PCH prise en charge par le Département pour une aide technique d'occasion sera effectué en une seule fois sur le compte bancaire de FACE VALO sur présentation de la facture et du bon de livraison.

Article 4 : Période d'application de la convention

La présente convention s'applique à compter de sa signature par le Département au porteur pour une durée de trente-six mois.

Son exécution peut se prolonger au-delà de la date de fin de la période prévue à l'alinéa précédent, notamment, pour les besoins de l'apurement juridique et/ou financier des situations nées au cours de ladite période.

Le démarrage des actions doit intervenir au plus tard dans les 3 mois après la date de signature de la convention.

La présente convention ne peut se poursuivre par tacite reconduction.

Article 5 : Obligations du porteur

I – Le porteur s'engage à réaliser le projet financé dans les conditions définies à l'article 2 de la présente convention et, à affecter le montant de la participation financière au financement de ce projet, à l'exclusion de toute autre dépense.

Plus généralement, le porteur s'engage à porter immédiatement à la connaissance du Département tout fait de nature à entraîner la non-réalisation ou la réalisation partielle du projet financé et à accepter le contrôle des services du Département.

II - En outre, il s'engage à communiquer tous documents faisant connaître les résultats de son action (bilan du projet) et permettant notamment, d'établir un compte-rendu de l'emploi de la participation financière (production de rapport d'activité, compte administratif, revue de presse, plan de trésorerie, actes, délibérations.....)

Un compte-rendu trimestriel de l'action financée devra être adressé au Département après la signature de la présente convention durant toute la durée de fonctionnement (bilan qualitatif, quantitatif et comptable), validé par le représentant légal du porteur.

III – Le porteur reconnaît être en conformité et souscrire valablement aux assurances inhérentes à la mise en œuvre du projet (responsabilité civile; ainsi que toute garantie complémentaire qui pourrait être exigée en relation avec les conditions réelles de mise en œuvre du projet)

IV – Le porteur s'engage à respecter les clauses contractuelles de sous-traitance dans le cadre du traitement de données à caractère personnel, détaillées en annexe de la présente convention, en lien avec les obligations légales de protection des données.

V - Dans le cas où un changement de porteur interviendrait suite à un nouvel appel à projets et délibération du Conseil départemental ou de la Commission permanente, le porteur s'engage à :

- Assurer avec le nouveau porteur et en lien avec le Département la continuité du dispositif AIDOTEC sans impact pour l'utilisateur et le Département ;
- Transférer les outils et informations nécessaires à la reprise du dispositif et au suivi des bénéficiaires dans le respect du Règlement Général de Protection des Données.

Article 6 : Suivi du projet et évaluation

Outre les documents et informations à transmettre au Département au titre de l'article 5 de la présente convention, le projet financé fait l'objet d'un suivi partenarial. Dans ce cadre, le Département est représenté au Comité de Pilotage du projet et peut le saisir aux fins de faire procéder à l'évaluation partenariale des actions menées dans le cadre du projet.

Le Comité de Pilotage est composé, a minima, d'un représentant de FACE VALO, de la Direction de l'Autonomie et de la Santé, et des partenaires intervenant auprès des personnes et du projet (Maison Départementale des Personnes Handicapées, Maison de l'Autonomie).

Le Comité de Pilotage a pour fonction de faire aboutir le projet, de l'évaluer et de l'ajuster si besoin, en fonction des bilans intermédiaires.

Article 7 : Communication et modalités d'information au public

La structure s'engage à respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication », consultable sur le site internet du Département à l'adresse suivante : <https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>

Dans cette charte à l'intention des partenaires, la structure s'engage à :

- Promouvoir l'image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département et en faisant apparaître son logo sur les différents supports de communication utilisés (plaques inaugurales, affiches, insertions publicitaires, supports dématérialisés (web et réseaux sociaux), et sur tous les supports de promotion utilisés lors de manifestation, communiqués et dossiers de presse.

- Associer le Département aux différents points de presse et présentations officielles qui seraient organisés dans le cadre du dispositif AIDOTECH. Le choix des dates retenues devra s'effectuer impérativement d'un commun accord entre la structure et le Département.

- Permettre au Département d'installer des supports de communication sur l'ensemble des sites où se dérouleront les manifestations et autres opérations de promotion (flamme, calicots, look and roll...). Ainsi, la visibilité de l'institution devra être clairement identifiée durant l'évènement.

Article 8 : Modalités de contrôle

Le contrôle de la mise en œuvre de la présente convention est exercé par les services départementaux.

Ce contrôle peut s'effectuer sur pièces et, en cas de besoin, sur place. Le porteur s'engage à faciliter le contrôle, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif des aides attribuées et d'une manière générale de la bonne exécution de la présente convention.

Sur simple demande du Département, le porteur devra lui communiquer tous les documents de nature juridique, fiscale, sociale et comptable.

Ce contrôle n'est pas exclusif de celui qui peut être opéré, dans l'exercice de leurs propres compétences, par les services de l'Etat ou par d'autres collectivités publiques participant au financement du projet.

Contrôle financier

Conformément à l'article 5-II, l'organisme transmettra au Département les pièces suivantes :

- Un bilan comptable détaillé de l'action financée certifié par le représentant légal de l'organisme, ainsi que les justificatifs s'y rapportant ;
- Un état financier intermédiaire de l'action, avec justificatifs (bilan quantitatif, qualitatif et financier : article 5.II ;
- La liste à jour des membres composant la structure en cas de modification.

Article 9 : Montant de la participation financière

Afin de permettre l'accomplissement de l'action définie à l'article 2 de la présente convention, le Département s'engage à verser au porteur une participation financière d'un montant de **100 000 € (cent mille euros)** au titre de l'année 2023.

Les versements pour les années ultérieures sont fixés comme suit : **100 000 € (cent mille euros)** en 2024 et **100 000 € (cent mille euros)** en 2025. Cependant, ces montants pourront faire l'objet d'un avenant, en fonction des résultats des bilans intermédiaires.

Article 10 : Modalités de versement de la participation financière

La participation financière prévue à l'article précédent sera acquittée en versements annuels sur les exercices 2023, 2024 et 2025 :

(Programme : Conférence des Financeurs / Autres actions de prévention)

Sous-programme : Grand Angle / article : 934/6568/4232

Article 11 : Modalités des paiements

Le Département procédera au mandatement de la somme annoncée et le virement sera effectué par Madame la Payeuse départementale (comptable assignataire de la dépense) au compte

N°

ouvert au nom du porteur : FACE VALO

dans les écritures de la banque

Le porteur reconnaît être averti que le versement ne peut intervenir qu'après la production d'un relevé d'identité bancaire (R.I.B.), postal (R.I.P.) ou de caisse d'épargne (R.I.C.E.)

Article 12 : Résiliation

La présente convention pourra être résiliée unilatéralement par le Département si le projet financé n'est pas exécuté dans des conditions conformes à ses dispositions.

Le porteur est entendu préalablement.

La résiliation prend effet un mois après la réception de sa notification par lettre recommandée avec avis de réception. Ce délai est compté de quantième à quantième.

Le jour de la réception de la notification ne compte pas. Ce délai n'est pas susceptible de prorogation.

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée par le Département sans préavis.

Article 13 : Dénonciation

La convention pourra être dénoncée par l'une des parties deux mois avant la date d'échéance annuelle par lettre recommandée avec avis de réception.

Article 14 : Remboursement

Il sera demandé au porteur de procéder au remboursement total ou partiel de la participation financière départementale, s'il s'avère, après versement, que celui-ci n'a pas respecté les obligations décrites dans la présente convention :

- Remboursement total : notamment :
 - en cas de résiliation par le Département dans le cas de déclaration inexacte ;

- dès qu'il aura été porté à la connaissance du Département que le projet financé n'a pas été mis en œuvre ;
 - ou dès lors qu'aucune pièce justificative ne pourrait être produite ;
 - ou dès lors que les pièces produites révéleraient une utilisation injustifiée ou anormale de la participation financière départementale ;
 - ou dès lors qu'il sera établi que le porteur ne valorise pas le partenariat du Département.
- Remboursement partiel : notamment :
 - dès lors qu'il sera établi que le coût réel de l'action financée est inférieur au budget prévisionnel ;
 - dès lors qu'il aura été porté à la connaissance du Département que le porteur a cessé son activité (application de la règle du prorata temporis)

La Commission Permanente du Conseil Départemental sera, dans ce cas, informée systématiquement, préalablement à l'émission du titre de recette.

Article 15 : Modification

La présente convention peut être modifiée par voie d'avenant.

Article 16 : Voies de recours

En cas de litige portant sur l'application ou l'interprétation des dispositions de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de LILLE compétent après épuisement des voies de recours amiables.

Fait en deux exemplaires originaux

A Arras, le

A, le

**Pour le Département du Pas-de-Calais
Et par délégation
La Directrice de l'Autonomie et de la Santé**

Pour FACE VALO,

Ludivine BOULENGER

Hélène GUY

Nom	Ville	Nb de places	Forfait autonomie 2023	SIRET de l'établissement	FINESS de l'établissement	Gestionnaire
Foyer Logement Restaurant	AIRE-SUR-LA-LYS	30	9 930 €	26620014600022	620104588	CCAS
Résidence Soleil	ARRAS	41	13 571 €	26620041900056	620105684	CCAS
Foyer les Roses	AUCHEL	54	17 874 €	26620048400019	620105080	CCAS
Foyer Ambroise Croizat	AVION	57	18 867 €	77568531600967	620105593	FILIERIS
Résidence les Charmilles	BARLIN	24	7 944 €	31245483800034	620105072	AHNAC
Foyer Les Sorbiers	BETHUNE	60	19 860 €	24620063800046	620117432	SIVOM du Béthunois
Foyer Guynemer	BETHUNE	62	20 522 €	24620063800020	620117267	SIVOM du Béthunois
Foyer Jean Guéhenno (Le rivage)	BEUVRY	50	16 550 €	26620126800023	620104992	CCAS
Foyer Guy Mollet	BILLY-MONTIGNY	42	13 902 €	77568531601296	620105403	FILIERIS
Résidence Gai Logis	BOULOGNE-SUR-MER	34	11 254 €	26620160700030	620109777	CCAS
Résidence Maryse Latour	BOULOGNE-SUR-MER	17	5 627 €	26620160700048	620109785	CCAS
Foyer Daunou et Quéhen	BOULOGNE-SUR-MER	46	15 226 €	26620160700071	620108613	CCAS
Foyer Bellevue	BOULOGNE-SUR-MER	42	13 902 €	26620160700055	620105171	CCAS
Foyer Les Lilas	BRUAY-LA-BUISSIÈRE	72	23 832 €	78395745900010	620105015	ABLAPA
Foyer Louise Michel	BRUAY-LA-BUISSIÈRE	86	28 466 €	78395745900036	620116103	ABLAPA
Foyer Maurice Debout	BULLY-LES-MINES	60	19 860 €	26620186200023	620105411	CCAS
Foyer Curie	CALAIS	57	18 867 €	26620193800039	620109736	CCAS
Foyer Orléansville	CALAIS	54	17 874 €	26620193800153	620109728	CCAS
Foyer Santos Dumont	CALAIS	52	17 212 €	26620193800104	620109892	CCAS
Foyer Toul	CALAIS	61	20 191 €	26620193800146	620109702	CCAS
Foyer Ovide	CALAIS	57	18 867 €	26620193800120	620109710	CCAS
Foyer Guynemer	COULOGNE	16	5 296 €	26620244900036	620109843	CCAS
Foyer Mozart	COULOGNE	37	12 247 €	26620244900028	620109868	CCAS
Foyer Guy Mollet	COURRIERES	21	6 951 €	77562993401592	620105429	La Vie Active
Résidence Henri Hermant	DIVION	43	14 233 €	26620270400026	620105056	CCAS
Foyer les Genêts	DROCOURT	46	15 226 €	41986768400187	620105619	APREVA RMS
Résidence du Clos Saint Victor	ETAPLES	19	6 289 €	26620318100059	620009068	CCAS
Résidence Raoult Perrault	ETAPLES	14	4 634 €	26620318100059	620009118	CCAS
MARPA des 2 Vallées	FAUQUEMBERGUES	22	7 282 €	41041126800015	620003301	Association MARPA des 2 vallées
MARPA Les Sources	FILLIEVRES	24	7 944 €	52268765600010	620024778	Association MARPA Les Sources
Foyer de personnes âgées	FREVENT	48	15 888 €	26620361100022	620105635	CCAS
Foyer Logement Ambroise Croizat	HARNES	68	22 508 €	26620413000022	620105437	CCAS
Foyer Louis Pasteur	HENIN-BEAUMONT	45	14 895 €	26620427000075	620105452	CCAS
MARPA La Bergerie	HERMIES	24	7 944 €	49455399300010	620017889	Association MARPA de Hermies
Résidence la Targette	HESDIN	46	15 226 €	78401510900027	620104927	Association Résidence autonomie ADMR La Targette
Foyer Jean Moulin	HUBY-SAINT-LEU	60	19 860 €	78396088300032	620106807	Association pour la gestion et le développement de Notre Dame des Campagnes
Foyer La Résidence	ISBERGUES	50	16 550 €	26620473400039	620105106	CCAS
Foyer Résidence du Parc	LAPUGNOY	46	15 226 €	26620489000013	620104984	CCAS
Foyer Léon Gournay	LE PORTEL	40	13 240 €	26620667100023	620108605	CCAS
Foyer Léon Blum	LEFOREST	51	16 881 €	26620497300025	620105445	CCAS
Foyer Jean Moulin	LENS	59	19 529 €	77568531600959	620105478	FILIERIS
Foyer Louis Voisin	LENS	55	18 205 €	77568531600942	620105460	FILIERIS
Foyer Maurice Chevalier	LE-TOUQUET-PARIS-PLAGE	22	7 282 €	26620826300035	620024331	CCAS
Foyer Marcel Pagnol	LE-TOUQUET-PARIS-PLAGE	52	17 212 €	26620826300035	620106799	CCAS
Foyer Maurice Mathieu	LIEVIN	34	11 254 €	26620510300044	620105486	CCAS
Foyer Ambroise Croizat	LILLERS	61	20 191 €	26620516000036	620104968	CCAS
MARPA Les Rives de Sainte Anne	LOCON	25	8 275 €	809548266 (SIREN gestionnaire)	620031369	Fédération MARPA des Hauts-de-France
Foyer Voltaire Leclercq	LOOS-EN-GOHELLE	53	17 543 €	26620528500023	620105502	CCAS
Foyer de l'Age d'Or *	MARCK-EN-CALAISIS	25	8 275 €	51065948500021	620109686	CCAS
Foyer Résidence du Bon Air	MARLES-LES-MINES	20	6 620 €	77562993401303	620105098	La Vie Active
Foyer Henri Hotte	MERICOURT	83	27 473 €	26620570700026	620106948	CCAS
Foyer Benoit Frachon	MONTIGNY-EN-GOHELLE	46	15 226 €	26620587100020	620105510	CCAS
MARPA Nova-Villa	NEUVILLE-ST-VAAST	24	7 944 €	51247223400016	620027391	Association MARPA Nova-Villa
MARPA du Pays de Lumbres	NIELLES-LES-BLEQUIN	24	7 944 €	75094896000018	620029637	Association MARPA des Pays de Lumbres
Foyer Les Erables	NOEUX-LES-MINES	27	8 937 €	78405188000028	620106096	ANAPA
Foyer Les Marronniers	NOEUX-LES-MINES	64	21 184 €	78405188000010	620105049	ANAPA
Foyer La Roseraie	OIGNIES	48	15 888 €	26620637400024	620105528	ACCES
Résidence du Petit Preures	PREURES	21	6 951 €	41041122700011	620003335	Association MARPA du Petit Preures
Foyer Perpignan	SAINT-OMER	29	9 599 €	26620765300079	620106955	CCAS
Foyer Suger	SAINT-OMER	36	11 916 €	26620765300103	620106989	CCAS
Foyer Roger Merlier	SAINT-OMER	30	9 930 €	26620765300053	620106971	CCAS
Foyer des Maraîchers	SAINT-OMER	50	16 550 €	26620765300095	620106963	CCAS
Foyer les Jours Paisibles	SAINT-POL-SUR-TERNOISE	52	17 212 €	26620767900025	620105676	CCAS
Foyer Jacques Duclos	SALLAUMINES	44	14 564 €	26620771100026	620105536	CCAS
Résidence Eléonore Langlet	SANGATTE	50	16 550 €	26620774500032	620109751	CCAS
MARPA des 2 sources	SAULTY	24	7 944 €	20001200300089	620024679	CC des Campagnes de l'Artois
Résidence de l'Abbaye*	VENDIN-LE-VIEIL	48	15 888 €	26620842000023	620105544	CCAS
FL Henri Lucas	VERMELLES	50	16 550 €	26620846100027	620105031	CCAS
Résidence Albert Goudin	WINGLES	56	18 536 €	26620895800014	620105551	CCAS
Total		2990	989 690 €			



Pôle Solidarité

Direction de l'Autonomie et de la Santé

..... **CONVENTION**

Entre les soussignés

Le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du ,

ci- après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

«**Entreprise raison sociale**» dont le siège est situé «Adresse_siège», «Code_postal» «Commune» .Identifiée au répertoire SIRET sous le n° «N_SIRET», représentée par son «Fonction», «Prénom» «Nom», dûment habilité / agissant en cette qualité en vertu d'une décision du Conseil d'Administration – Municipal – communautaire (**à sélectionner selon le porteur**) en date du

Ci-après désignée par «**Entreprise raison sociale**»

d'autre part.

Vu : le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu : le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment le chapitre III du titre III du livre II relatif à la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées ;

En vertu de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée,

Vu : le décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 et notamment son article 1er,

Vu : la conférence des financeurs du 28 avril 2023;

Vu : la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du allouant une aide départementale à «**Entreprise raison sociale**» au titre de l'année 2023 et autorisant le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais à signer la présente convention ;

Vu : la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais » et notamment son ambition 5 « Promouvoir la santé à tous les âges de la vie »

Vu : la demande de «**Entreprise raison sociale**» formulée en date du «**Déposé_1e**»;

Préambule

La loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, dispose en son article 3 que « dans chaque département, une conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées établit un diagnostic des besoins des personnes âgées de soixante ans et plus résidant sur le territoire départemental, recense les initiatives locales et définit un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention. Les financements alloués interviennent en complément des prestations légales ou réglementaires »

La conférence des financeurs, présidée par le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais, est un lieu de coordination institutionnelle qui réunit le Département, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail, la Mutualité Sociale Agricole la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, l'Agence Nationale de l'Habitat, la Mutualité Française, les institutions de retraite complémentaire, ainsi que des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale qui contribuent au financement d'actions entrant dans le champ de compétence de la conférence. Ces acteurs œuvrent pour le bien vieillir des personnes âgées de 60 ans et plus.

Elle a pour mission de coordonner les financements et de créer un effet levier autour des actions de prévention à destination des personnes âgées de 60 ans et plus. Les financements alloués interviennent en complément des prestations légales ou réglementaires.

La conférence des financeurs s'articule autour de six axes principaux :

1. Amélioration de l'accès aux équipements et aides techniques individuelles favorisant le soutien à domicile ;
2. Attribution du forfait autonomie pour la mise en œuvre d'actions de prévention dans les résidences autonomie ;
3. Coordination et appui des actions de prévention mises en œuvre par les services d'aide à domicile (SAAD) ;
4. Coordination et appui des actions de prévention mises en œuvre par les services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD) ;
5. Soutien aux actions d'accompagnement des proches aidants des personnes en perte d'autonomie ;
6. Développement d'autres actions collectives de prévention.

La présente convention concerne le déploiement d'actions relatives à l'axe 6 : Actions collectives de prévention de la perte d'autonomie. Ainsi, les actions financées devront s'inscrire dans ce périmètre d'intervention.

Ces actions seront financées par la Conférence sous réserve de la disponibilité des crédits versés par la CNSA au Département.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :


ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION :

La présente convention définit les objectifs retenus par les deux parties, fixe les moyens financiers que le Département entend consacrer à sa mise en œuvre, établit les procédures de suivi et d'évaluation dont les partenaires se dotent pour faciliter la conduite de ces missions.

Par la présente convention, le porteur s'engage à réaliser ses objectifs et à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à leur bonne exécution.

ARTICLE 2 : NATURE DU PROJET FINANCE :

La participation est accordée par le Département pour la réalisation par le porteur du projet suivant :

-  **Axe concerné par la Conférence de la Financeurs : « Axe 6 : Actions collectives de prévention de la perte d'autonomie »**

- ✚ INTITULE DU PROJET : «Nom_du_projet»
- ✚ OBJECTIFS DU PROJET : «Les_objectifs_généraux»
- ✚ ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE :
«DESCRIPTION_DES_ACTIONS»

ARTICLE 3 : PERIODE D'APPLICATION DE LA CONVENTION :

La présente convention s'applique pour une période de trois ans, du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2026 inclus.

Son exécution peut se prolonger au-delà de la date de fin de la période prévue à l'alinéa précédent, notamment, pour les besoins de l'apurement juridique et/ou financier des situations nées au cours de ladite période.

Le démarrage des actions doit intervenir au plus tard dans les 3 mois après la date de versement de la subvention

Toutes les actions doivent être terminées au plus tard pour le 31 août 2026.

La conclusion d'une nouvelle convention pourra être négociée à l'issue de la procédure d'évaluation et sera assujettie à l'accord formel des parties et en aucun cas, la présente convention ne peut se poursuivre par tacite reconduction.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DE L'ORGANISME :

I – Le porteur s'engage à réaliser le projet financé dans les conditions définies à l'article 2 de la présente convention et, à affecter le montant de la participation au financement de ce projet, à l'exclusion de toute autre dépense.

Plus généralement, le porteur s'engage à porter immédiatement à la connaissance du Département tout fait de nature à entraîner la non-réalisation ou la réalisation partielle du projet financé et à accepter le contrôle des services du Département.

II - En outre, il s'engage à communiquer tous documents faisant connaître les résultats de son action (bilan du projet) et permettant notamment, d'établir un compte-rendu de l'emploi de la participation (production de rapport d'activité, revue de presse, actes, délibérations.....)

Le compte-rendu de l'emploi de la participation devra être adressé au Département dans les 2 mois suivant la fin du projet financé (bilan qualitatif, quantitatif et comptable), validé par le représentant légal du porteur.

III – Le porteur reconnaît être en conformité et souscrire valablement aux assurances inhérentes à la mise en œuvre du projet (responsabilité civile ; ainsi que toute garantie complémentaire qui pourrait être exigée en relation avec les conditions réelles de mise en œuvre du projet)

ARTICLE 5 : SUIVI DU PROJET ET EVALUATION :

I – Outre les documents et informations à transmettre au Département au titre de l'article 4 de la présente convention, le suivi de la convention fait l'objet d'une validation annuelle réunissant les membres de la Conférence des financeurs.

Un bilan intermédiaire, qualitatif et quantitatif doit être transmis au Département le 31 décembre de l'exercice de chaque année comprenant :

- le compte rendu financier des dépenses effectuées dans la cadre de la convention
- le bilan annuel et de l'évaluation des actions réalisées
- le programme prévisionnel d'actions à venir et son budget prévisionnel

Ainsi, le bilan final portera sur l'analyse partagée des documents suivant que XXX (le porteur) remet au Département au plus tard le 30 septembre de chaque année.

II - Le Département est représenté au Comité de Pilotage du projet et peut le saisir aux fins de faire procéder à l'évaluation partenariale des actions menées dans le cadre du projet.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS ET CONTREPARTIES EN MATIERE DE COMMUNICATION / CHARTE GRAPHIQUE :

« La structure s'engage à respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication », consultable sur le site internet du Département à l'adresse suivante : <https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication> ainsi que la charte graphique dédiée.

Dans cette charte à l'intention des partenaires, la structure s'engage notamment à :

- Promouvoir l'image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département et en faisant apparaître son logo sur les différents supports de communication utilisés (plaques inaugurales, affiches, insertions publicitaires, supports dématérialisés (web et réseaux sociaux), dossards et sur tous les supports de promotion utilisés lors de la manifestation, communiqués et dossiers de presse).
- Associer le Département aux différents points presse et présentations officielles qui seraient organisés dans le cadre du contrat de partenariat. Le choix des dates retenues devra s'effectuer impérativement dans les conditions armées d'un commun accord entre la structure et le Département.
- Permettre au Département d'installer des supports de communication sur l'ensemble des sites où se dérouleront les manifestations et autres opérations de promotion (flammes, calicots, looks and roll, popup ... Ainsi, la visibilité de l'institution devra être clairement identifiée durant l'évènement ».

ARTICLE 7 : PHOTOGRAPHIES ET DIFFUSION

7.1 – Photographies et captations visuelles

Le porteur autorise gracieusement le Département sur ce projet à procéder à la captation sonore, photographique et audiovisuelle des prestations objets de la présente convention, sur tout support, soit avec ses moyens propres, soit avec ceux mis en œuvre par un prestataire choisi et rémunéré par le Département, soit par des professionnels de l'information.

7-2 - Diffusion

Le porteur autorise la diffusion de ces documents, ou d'un montage de ceux-ci, dans les conditions suivantes :

- Pour les captations audiovisuelles ;
- A des fins d'archivage des activités subventionnées par le Département ;
- A des fins de promotion du projet et des activités du Département, dans le cadre d'émissions radiophoniques, télévisées ou internet, et dans les outils promotionnels réalisés par le Département ;
- A des fins de promotion du projet et des activités du Département sur tout support, y compris dans la presse écrite et électronique.

ARTICLE 8 : MODALITES DE CONTROLE

Le contrôle de la mise en œuvre de la présente convention est exercé par les services départementaux.

Ce contrôle peut s'effectuer sur pièces et, en cas de besoin, sur place. Le porteur s'engage à faciliter le contrôle, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif des aides attribuées et d'une manière générale de la bonne exécution de la présente convention.

Sur simple demande du Département, le porteur devra lui communiquer tous les documents de nature juridique, fiscale, sociale et comptable.

Ce contrôle n'est pas exclusif de celui qui peut être opéré, dans l'exercice de leurs propres compétences, par les services de l'Etat ou par d'autres collectivités publiques participant au financement du projet.

Contrôle financier

Conformément à l'article 4-II, l'organisme transmettra au Département les pièces suivantes :

- Pour les organismes publics :
 - Un bilan comptable détaillé de l'action financée certifié par le représentant légal de l'organisme, ainsi que les justificatifs s'y rapportant ;
 - Un état financier intermédiaire de l'action, avec justificatifs (bilan quantitatif, qualitatif et financier : article 5.I);
 - La liste à jour des membres composant la structure en cas de modification.
- Pour les organismes privés :
 - Les derniers comptes annuels (compte de résultats, bilan financier et annexes) approuvés par l'Assemblée Générale, et obligatoirement certifiés par un commissaire aux comptes si l'ensemble des aides publiques atteint un montant minimum de 153 000 euros ; à défaut la certification devra être réalisée par le Président et le trésorier l'organisme ;
 - Le rapport du Commissaire aux comptes (si désignation par la structure) portant sur les comptes annuels de l'exercice précédent ;
 - Un état financier intermédiaire de l'action (cf article 5.I);
 - Le rapport de gestion présenté à la dernière Assemblée Générale ;
 - Les attestations URSSAF, ASSEDIC, ...etc, certifiant la satisfaction par la structure de ses obligations sociales, sous réserve que la structure ait des salariés ;
 - **Obligations comptables** : A faire figurer dans les annexes comptables fournies au Département les éléments permettant d'identifier l'origine, le montant et la nature de l'ensemble des participations publiques reçues toutes provenances confondues ;
 - A nommer un commissaire aux comptes agréé ainsi qu'un suppléant dès lors qu'elle perçoit des personnes publiques (Etat, Région, Département, Ville), une aide publique cumulée supérieure à 153 000 euros l'année civile précédent l'adoption de la convention ;
 - A tenir une comptabilité conforme au dernier plan comptable général ;
 - A s'interdire la distribution (assimilable à une subvention, c'est-à-dire sans contrepartie véritable et conforme à son objet statutaire) de fonds publics à des associations, collectivités privées ou œuvres, comme le stipule le décret-loi du 02 mai 1938 et article L 1611-4 alinéa 3, ainsi que tout prêt ou avance à des personnes physique ou morales

ARTICLE 9 : MONTANT DE LA PARTICIPATION :

Le Département s'engage à verser à **NOM PORTEUR** une participation globale d'un montant maximum deeuros, sous réserve, pour chacun des exercices concernés, de l'inscription des crédits au budget départemental, des crédits alloués par la CNSA à la Conférence des Financeurs au titre « autres concours de prévention ». La participation maximale sera acquittée comme suit :

Année 2023 : euros (Du 1er septembre 2023 au 31 août 2024)

Année 2024 : euros (Du 1er septembre 2024 au 31 août 2025)

Année 2025 : euros (Du 1er septembre 2025 au 31 août 2026)

Les attributions budgétaires pour les deuxièmes et troisièmes années d'exécution de la convention pluriannuelle, pourront être modifiées par voie d'avenant selon les crédits alloués.

ARTICLE 10 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION :

Les participations annuelles prévues à l'article précédent seront acquittées en un seul versement sur l'exercice.

Programme : Conférence Des Financeurs / autres actions de prévention

Sous-programme : Grand Angle / article : 934/6568/4232

Pour les deuxièmes et troisièmes années d'exécution de la Convention pluriannuelle, les participations financières seront applicables sous réserve des conditions suivantes :

- De nouvelles dispositions législatives ou réglementaires.
- Le vote des crédits de paiement par le Département ;
- La validation de la commission permanente ;
- Le respect par la structure des clauses de la présente convention ;
- La vérification par les services du Département que le montant de la contribution financière annuelle n'excède pas le coût de l'action ;
- La transmission annuelle des documents listés dans l'article 5.

Le porteur s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour respecter son budget prévisionnel.

ARTICLE 11 : MODALITES DES PAIEMENTS :

Le Département procédera au mandatement de la somme annoncée et le virement sera effectué par Madame la Payeuse départementale (comptable assignataire de la dépense) au compte

N°
ouvert au nom du porteur :
dans les écritures de la banque

Le porteur reconnaît être averti que le versement ne peut intervenir qu'après la production d'un relevé d'identité bancaire (R.I.B.), postal (R.I.P.) ou de caisse d'épargne (R.I.C.E.).

ARTICLE 12 : CLAUSE DE RENONCIATION :

Le porteur renonce, pour lui-même et pour ses membres, ses ayants droit et ayants cause, à toute réclamation financière ultérieure envers le Département pour toute action entrant dans le champ d'application de la présente convention.

ARTICLE 13 : RESILIATION :

La présente convention pourra être résiliée unilatéralement par le Département si le projet financé n'est pas exécuté dans des conditions conformes à ses dispositions.

Le porteur est entendu préalablement.

La résiliation prend effet un mois après la réception de sa notification par lettre recommandée avec avis de réception. Ce délai est compté de quantième à quantième. Le jour de la réception de la notification ne compte pas. Ce délai n'est pas susceptible de prorogation.

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée par le Département sans préavis.

ARTICLE 14 : REMBOURSEMENT :

Il sera demandé au porteur de procéder au remboursement total ou partiel de la participation départementale, s'il s'avère, après versement, que celui-ci n'a pas respecté les obligations décrites dans la présente convention :

+ Remboursement total : notamment :

- en cas de résiliation par le Département dans le cas de déclaration inexacte ;
- dès qu'il aura été porté à la connaissance du Département que le projet financé n'a pas été mis en œuvre ;
- ou dès lors qu'aucune pièce justificative ne pourrait être produite ;
- ou dès lors que les pièces produites révéleraient une utilisation injustifiée ou anormale de la participation départementale ;
- ou dès lors qu'il sera établi que le porteur ne valorise pas le partenariat du Département.

+ Remboursement partiel : notamment :

- dès lors qu'il sera établi que le coût réel du projet financé est inférieur au budget prévisionnel ;
- dès lors qu'il aura été porté à la connaissance du Département que le porteur a cessé son activité (application de la règle du prorata temporis)

Le non-respect des clauses définies dans la charte entraînera une mise en demeure, préalable au non versement du solde de l'aide financière ou à l'interruption de l'aide technique prévue.

La Commission Permanente du Conseil Départemental sera, dans ce cas, informée systématiquement, préalablement à l'émission du titre de recette.

ARTICLE 15 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les parties à la convention s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel en vigueur, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et la Loi Informatique et Libertés modifiée.

L'organisme communique au département le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données, s'il en a désigné un conformément à l'article 37 du règlement européen sur la protection des données.

Concernant les mesures de sécurité, l'organisme s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures de sécurité informatique nécessaires et à mettre en œuvre les recommandations de la CNIL

ARTICLE 16 : MODIFICATION

La présente convention peut être modifiée par voie d'avenant.

ARTICLE 17 : VOIES DE RECOURS :

En cas de litige portant sur l'application ou l'interprétation des dispositions de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de LILLE compétent après épuisement des voies de recours amiables.

A Arras, le

Pour le Département du Pas-de-Calais
Et par délégation
La Directrice de l'Autonomie et de la Santé

Ludivine BOULENGER

A , le

Pour «Entreprise_raison_sociale»
«Fonction»Prénom, Nom

«Prénom» «Nom»



Pas-de-Calais

Le Département

Pôle Solidarité

..... Avenant

Direction de l'Autonomie et de la Santé

Entre les soussignés

Le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du 12 juin 2023.

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

ET,

.....dont le siège est situé Identifiée au répertoire SIRET sous le N....., représentée par....., dûment habilité

Ci-après désigné par «.....»

d'autre part.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais » ;

Vu : la convention de partenariat relative à la mise en place de l'action intitulée « », signée leentre.....et le Département du Pas-de-Calais

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du 12 juin 2023 approuvant la signature d'un avenant de durée entre et le Département du Pas-de-Calais

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE :

En date du.....le Département du Pas-de-Calais etont signé une convention de partenariat relative à la mise en place de l'action intitulée «.....».

Au regard....., l'action initialement prévue n'a pas pu avoir lieu.

Les objectifs initiaux de la convention étant maintenus, il est nécessaire d'assurer la continuité des actions initiées pour la période du.....

ARTICLE 1 : Le présent avenant a pour objet de proroger la convention, à cette fin le premier alinéa de l'articleest modifié comme suit :

« La présente convention est établie à la date de sa signature par les deux parties jusqu'au »

Article 2 : En complément des dispositions prévues par l'article....de la convention initiale, un rapport d'évaluation final accompagné d'un compte-rendu financier doit être transmis aux services départementaux au plus tard le.....

Article 3 : Les autres dispositions conventionnelles restent inchangées.

En deux exemplaires originaux

Fait à Arras,
le

Fait à
le

**Pour le Département du Pas-de-Calais
Et par délégation
La Directrice de l'Autonomie et de la Santé**

**Pour
Le Président**

Ludivine BOULENGER

Prénom NOM

Conférence des financeurs - Actions collectives de prévention 2023-2024

Territoire	Axe	Nom de l'organisme	Nom du projet	Statut de la demande	Les objectifs généraux	Description des actions	Montant de la subvention sollicitée auprès de la conférence (en euros)	Avis CDF	Budget Proposé	Type de conventionnement
ARRAGEOIS	6	Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois	Mise en place d'actions collectives pour adapter son logement et favoriser la découverte du territoire	1ère demande	Les enjeux identifiés sont donc : > le maintien et l'amélioration du bien être à domicile des séniors de plus de 60 ans en perte d'autonomie > la mise en place d'activité physique adaptée et santé	Réalisation de journée de sensibilisation à l'adaptation des logements au vieillissement. 3 journées pour amener le public vers la thématique de l'adaptation au logement: > 1 temps d'information animé par la CC et visite du truck Soliha > 1 temps convivial le midi > 1 séance d'activité physique adaptée ou randonnée l'après-midi.	5393	Favorable	5393	Annuel
ARRAGEOIS	6	Commune de Moyenneville	Osez la gym et + à Moyenneville !	1ère demande	* Rompre l'isolement * Permettre au groupe constitué de continuer l'activité physique adaptée, et l'ouvrir aux habitants de communes limitrophes. * Elargir l'activité gymnastique à des sorties accompagnées, 2 par trimestre : - Musées, - Marche dans les parcs de proximité....	* 42 séances de gymnastique dans l'année, suivie d'un goûter convivial: * 1 séance d'APA/semaine * 8 à 9 sorties à l'extérieur (dans un rayon de 40 km) dans l'année avec visée culturelle et temps de promenade à proximité sur des espaces accessibles. Nombre de bénéficiaire : 20 personnes Partenariat avec Siel bleu. * Transport des participants et accompagnateurs en car * Temps de marche puis de convivialité après la visite	10204	Favorable	8400	Annuel
ARRAGEOIS	3	3S Scarpe Sensée Services	Atelier sensoriel et Artistique	1ère demande	Les objectifs généraux de ce projet sont: -Prévenir les chutes -Anticiper la perte de tonicité -Améliorer le bien-être	2 ateliers distinct et complémentaires: *12 séances : Réveil à la danse *6 séances d'activité de réalité virtuelle (un casque RV et une projection pour une activité en groupe) Modèle de vidéos construites à la demande sur la thématique "prévention des chutes" : utilisation de casques de réalité virtuelle en collectif. 15 personnes ciblées par atelier : réveil à la danse = parcours suivi / réalité virtuelle = 6 personnes renouvelées à chaque séance	15122	Favorable	6618	Annuel
ARRAGEOIS	6	Communauté de Communes du Sud Artois	Jouer pour ne plus chuter.	1ère demande	- Informer et sensibiliser durablement les patients aux chutes, - Offre des pistes d'amélioration du domicile, - Intégration au parcours de soins de patient.	10/15 séances de découverte du jeu de société "chutopolis" animé par la coordinatrice CLS, la responsable de la ludothèque et un kiné (au sein de (SSR, Ehpad, SAAD, SSIAD, Centre Hospitalier,). Chaque séance sera accompagnée d'une séance d'activité physique adaptée (x 10 séances gym cognitive) animé par un prestataire.	1500	Favorable	1500	Annuel
ARRAGEOIS	6	Groupement Hospitalier Artois Ternois	Prévenir les chutes pour une conscientisation des facteurs de risque de chute	1ère demande	- Sensibiliser le grand public sur la problématique des chutes des personnes âgées : leurs causes et leurs conséquences, les facteurs de risque - prévenir leur apparition	> 3 actions sont proposées (1 sur le bapalmois, 1 sur l'arrageois, 1 sur le ternois) > Déroulement de l'animation : 1. Quiz en 12 questions diffusé sur grand écran et sur papier à chaque participant Contenu du Quiz : 6 thématiques à aborder, à décliner en questions : Facteurs de risque de chute, Pied et chaussage, Alimentation adaptée, prévention de la dénutrition, Adaptation de son environnement, Prévention de l'ostéoporose, Médicaments et chute	4256	Favorable	3992	Annuel
ARRAGEOIS	3	UNARTOIS Aides et Soins	PREVENTION SOLIDAIRE	1ère demande	- Favoriser le bien vieillir des bénéficiaires d'UNARTOIS de plus de 60 ans. - Prévenir l'isolement des bénéficiaires d'UNARTOIS de plus de 60 ans.	Mise en place d'actions de prévention: > Programme de prévention des chutes: 3 1/2 journées de dépistage visuel; 2 1/2 journées nutrition 2 1/2 journées adaptation du logement; 20 ateliers intergénérationnels: 6 séances ciné club + 1 conférence sommeil + 5 ateliers réalité virtuelle	130973	Favorable	11083	Annuel
ARRAGEOIS	3	UNA des 3 vallées	Prévention & partage 2	1ère demande	- Favoriser le bien vieillir des bénéficiaires de L'UNA des trois vallées de plus de 60 ans. - Prévenir l'isolement des bénéficiaires des bénéficiaires de L'UNA des trois vallées de plus de 60 ans.	Mise en place d'actions de prévention : APA : 18 séances 4 ateliers prévention routière + 1 forum 20 séances d'ateliers intergénérationnels 18 ateliers numériques 6 séances ciné club Transport roulotte Snoezelen 1 conférence Addictologie 1 conférence Sommeil 10 séances de réalité virtuelle 4 ateliers sur l'alimentation	93630	Favorable	15753	Annuel
ARRAGEOIS	6	Mairie de Croisilles - Centre socio culturel - La Maison des Habitants	Projet d'animation et de prévention du bien-vieillir sur la commune de Croisilles et alentours	2ème reconduction	De nouveaux ateliers individuels notamment portés sur le numérique sont mis en place, face à une demande croissante du public, en particulier SÉNIOR et de l'évolution de notre société où l'usage de l'informatique est primordial.	Ateliers mémoire, ateliers activités physiques, ateliers bien-être, ateliers d'échanges, ateliers individuels en numérique, sorties culturelles. Travail de concertation mené avec les 6 centres sociaux de la CUA continue (collectif des centres sociaux à l'échelle de l'Artois)-> d'assurer la cohérence des actions menées sur le territoire et une équité d'accès à l'offre de prévention.	7000	Favorable	7000	Annuel
ARRAGEOIS	3	UNA des 3 vallées	Prévention & partage: un temps pour chacun	2ème reconduction	- Favoriser le bien vieillir des bénéficiaires de L'UNA des trois vallées de plus de 60 ans. - Prévenir l'isolement des bénéficiaires des bénéficiaires de L'UNA des trois vallées de plus de 60 ans.	AXE I . STIMULATION COGNITIVE AXE II . BIEN ETRE ET ESTIME DE SOI II. A. Médiation animale II. B. Socio esthétique II. C. Réalité virtuelle	49893	Favorable	7321	Annuel
ARRAGEOIS	6	MAIRIE DE FEUCHY	GYM DOUCE ADAPTEE	1ère reconduction	Permettre aux personnes de plus de 60 ans, d'avoir la possibilité de pratiquer une activité physique adaptée en groupe et à proximité de leur domicile.	Activité physique adaptée 1 fois par semaine	3394	Favorable	3394	Annuel
ARRAGEOIS	6	Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois	Mémoire et Autonomie Seniors	1ère reconduction	Prévenir les troubles de la mémoire Stimuler la mémoire Stimuler les facteurs moteurs de l'équilibre Optimisation de la marche : hauteur du pas, longueur du pas, précision du pas Activer les chaînes musculaires permettant de se relever du sol Activer les réflexes de protection en cas de chute Reprise de confiance en soi Créer du lien social	Programme de 47 séances d'une heure : 1) Des ateliers en salle (sur la période hivernale) : - ° Une partie de séance sur la gym-mémoire : - ° Sur des circuits training en intérieur 2) Des ateliers en extérieur (en période estivale) : ° Continuer le travail de circuit training en extérieur, utiliser les bancs et escaliers (mobiliers urbains) ° Proposer plusieurs circuits de marche en co-construction avec les bénéficiaires (possibilité de décentraliser ponctuellement l'activité pour accéder à un site proposant d'autres variabilités de parcours, parcours balisé, infrastructure spécifique, lieu agréable...) Exemples : chasse au trésor en équipe, travailler l'orientation... pour stimuler la mémoire. ° Travail culturel avec les services communautaires pour travailler sur la mémoire historique	3500	Favorable	3500	Pluriannuel
ARRAGEOIS	6	Communauté Urbaine d'Arras	Projet d'animation et de prévention du bien vieillir sur le territoire de la CUA	2ème reconduction	Prévenir et repérer la perte d'autonomie	Sont proposés aux habitants : - des ateliers gym douce-équilibre/motricité/ou des activités physiques adaptées; - des ateliers nutrition; - des ateliers sophrologie, relaxation, yoga; - des ateliers pour le bien-être et le développement de l'estime de soi; - des ateliers numériques; - des séances d'information collectives; - des temps forts permettant notamment le lien social.	125 904	Favorable	111628	Pluriannuel
ARRAGEOIS	3	Unartois	Encourager la pratique d'une activité physique	2ème reconduction	- Prévenir les chutes et améliorer l'équilibre - Prévenir les effets du vieillissement et l'apparition de pathologies sous-jacentes - Eviter l'isolement	Les séances activités sportives adaptées deux fois par semaines (mercredi et vendredi) de manière collective sous forme d'ateliers ludiques . Chaque séance durera 1 heure sur toute l'année	17 595	Favorable	7173	Pluriannuel
ARRAGEOIS	3	Unartois	Développer le bien-être et l'estime de soi	2ème reconduction	Développer le bien-être, l'estime de soi et la confiance en soi	Les séances se dérouleront une fois par mois sous forme d'ateliers collectifs dans les locaux d'Unartois et seront animées par une socio esthéticienne. Chaque séance durera 2 heures.	4 487	Favorable	2231	Pluriannuel

ARTOIS	3	SAAD DU SIVOM DE LA COMMUNAUTE DU BRUAYSIS	Au SIVOM du Bruaysis, Avançons en âge en étant Bien chez soi	1ère demande	La finalité de la thématique prévention des chutes, par le biais des actions qui y sont développées, vise à diminuer la fréquence, le risque et la gravité des chutes. Ces actions doivent permettre aux personnes âgées de préserver leur qualité de vie mais également de maintenir le lien social. La dynamique partenariale doit permettre de donner plus de visibilité aux actions et outils de prévention proposés sur le territoire et permettre un accès facilité aux usagers du SAAD.	1 - Une conférence de lancement avec le partenaire SOLIHA : Après-midi spectacle et Forum sur le "bien vivre chez soi" pour sensibiliser sur la prévention des chutes et l'aménagement de l'habitat 2 - Des Ateliers Habitat "Bien chez soi" avec SOLIHA et une visite du SPI (Studio Pédagogique intelligent) du Lycée Mendès France 3- Accès aux ateliers PREVART "Alimentation" et "activités physiques adaptées" (mise en relation et transport)	5950	Favorable	1870	Annuel
ARTOIS	6	SOLLILERS - Solidarité à Lillers Centre Social - la Maison pour Tous	"Actions collectives Seniors" Centre Social MPT	1ère demande	Notre projet "seniors" a pour objectifs généraux de favoriser le "capital santé" des 60 ans et plus, en menant des actions de préventions, par l'acquisition et la valorisation des savoirs (expérientiels, existentiels etc.), par un accueil inconditionnel, une transformation sociale et une dynamique collective portée par et pour les seniors.	Temps de rencontres autour de la réflexion, des discussions, d'action, intergénérationnels : Atelier d'activité physique adaptée / Sport pour tous - 2 fois par semaine. Sports adaptés : gym, renforcement musculaire, équilibre...; Marche hebdomadaire Groupe bien-être - 1 fois par semaine.; Temps de discussions entre les personnes de plus de 60 ans. Temps convivial et temps de sorties; Ateliers création et expression: musique, aquarelle; Moments : vacances, sorties; Ateliers Ecriture et récits; Ateliers autour des jeux et de la mémoire Bar à jeux : après midi et vacances scolaires; Débats : philo, d'actualité, thématiques Cantine sociale - Repas pour les seniors isolés et les plus fragiles 2 fois par semaine Redistribution de repas pour les seniors; Ateliers numériques Intervention hors les murs / Camping-Car Connecté / Démarches administratives / Jeux	20000	Défavorable Votre projet n'a pas été retenu par la Conférence des financeurs car celle-ci ne finance pas les dépenses de fonctionnement liées à la structure. De plus, il manque les justificatifs des éléments budgétaires. La Conférence des financeurs vous invite à vous rapprocher de votre référent prévention de la Maison de l'Autonomie pour un éventuel prochain dépôt.	0	Pluriannuel
ARTOIS	6	SOLLILERS - Solidarité à Lillers Centre Social - la Maison pour Tous	LA PLACE DES SENIORS DANS LE PROJET OASIS 2 VIES - Lillers	1ère demande	Notre projet "seniors" a pour objectifs généraux de favoriser le "capital santé" des 60 ans et plus, en menant des actions de préventions, par l'acquisition et la valorisation des savoirs (expérientiels, existentiels etc.), par un accueil inconditionnel, une transformation sociale et une dynamique collective portée par et pour les seniors.	La transmission et l'intergénération ; Les ateliers bricolage et réemploi ; L'atelier Fab Lab et les nouvelles technologies ; L'atelier couture ; Le Repair Café ; L'alimentation : don de nourriture ; L'activité physique : une sortie en vélo ; Les jeux : temps de jeux de société mais également des jeux loisirs ; La coiffure sociale ; Le logement et le cadre de vie : prêt d'outils pour l'entretien des jardins et des logements avec des conseils apportés pour l'utilisation et/ou la réalisation. La mobilité : Prêt de véhicules ou de vélos.	20000	Défavorable Votre projet n'a pas été retenu par la Conférence des financeurs car celle-ci ne finance pas les frais de fonctionnement. Le projet est hors cahier des charges. La Conférence des financeurs vous invite à vous rapprocher de votre référent prévention de la Maison de l'Autonomie pour un éventuel prochain dépôt.	0	Pluriannuel
ARTOIS	6	CCAS de Sailly sur la Lys	Bien vieillir	1ère demande	- Retarder au maximum les effets du vieillissement et notamment la perte d'autonomie. - Renforcer le sentiment de bien-être et l'estime de soi. - Encourager la découverte d'activité (culturelle et sportive) et l'implication locale favorisant une vie sociale épanouie.	Projet axé sur la prévention des chutes sous forme d'activité physique adaptée : > Une séance sera proposée chaque semaine pour offrir une base régulière. > la sophrologie et la marche nordique (1 semaine sur 2) pour allier le bien-être physique et mental. Nous développerons également des ateliers culinaires toutes les 6 semaines pour sensibiliser les seniors à une alimentation équilibrée et adaptée (à leurs besoins et leur budget).	10500	Favorable	5895	Pluriannuel
ARTOIS	3	ADMR de Lestrem	Tennis Santé	1ère demande	stimuler toutes les capacités motrices et cognitives rompre l'isolement social initier la découverte de sport santé valoriser l'estime de soi	Participation a des séances APA sur un cours de tennis adapté : > pendant les séances d'1h30: > présentation en temps de parole et convivialité > atelier : exercices de fonctions motrices et cognitives > temps d'échange	2841	Défavorable Votre projet n'a pas été retenu par la Conférence des financeurs car il est hors cahier des charges. La Conférence des financeurs ne peut financer que des projets portés par le SAAD et non par le SSIAD.	0	Annuel
ARTOIS	6	Maison de la Jeunesse et de l'Education Populaire - ISBERGUES	Le Collectif "Les Jeuniors"	1ère demande	Prévenir l'isolement, le vieillissement et la perte d'autonomie, Développer le collectif de seniors, acteurs, Recréer un lien social et/ou le développer.	Ce moment vise à mobiliser les jeunes seniors entre pairs une fois par trimestre. Le but de cet atelier se veut d'être un lieu d'accueil, d'écoute et d'échanges sur les expériences et difficultés des futurs et jeunes retraités. Démarche participative: choix des thématiques, des interventions et de participer à l'évaluation de l'action. Selon leurs compétences, certains seniors pourront animer leurs propres ateliers et ainsi partager leurs savoir-faire. D'autres pourront s'investir dans les actions solidaires proposées au centre social.	4000	Défavorable Votre projet est intéressant au regard de la coconstruction de celui-ci par et avec les seniors. Cependant, il n'a pas été retenu par la Conférence des financeurs car il ne s'inscrit pas dans un cycle de prévention global avec des objectifs clairement définis au regard du cahier des charges. La Conférence des financeurs vous invite à vous rapprocher de votre référent prévention de la Maison de l'Autonomie pour un éventuel prochain dépôt.	0	Pluriannuel
ARTOIS	6	Maison de la Jeunesse et de l'Education Populaire - ISBERGUES	Atelier Radio "De mon temps"	1ère demande	Prévenir l'isolement, le vieillissement et la perte d'autonomie, Recréer un lien social et/ou le développer, Restaurer l'image de soi et redynamiser la confiance en soi, Favoriser le lien intergénérationnel.	LES ATELIERS RADIO : Relancer l'émission diffusée sur les ondes de Banquise FM (101.7) intitulée « De mon temps », qui permet de donner la parole aux aînés du territoire mais aussi aux résidents des EHPAD partenaires de la MJEP. L'atelier sera dispensé dans les studios de Banquise FM mais aussi dans les établissements médicaux réservés aux seniors, il sera animé par un animateur Banquise FM, assisté du journaliste de la radio, en plusieurs étapes avec l'aide de deux services civiques. Cet atelier permettra de favoriser la mixité des publics avec l'intégration des adhérents MJEP au sein des groupes existants de nos EHPAD, foyer logement, foyer de vie et autres établissements médicaux partenaires. Ce projet d'émission mensuelle diffusée à plusieurs reprises dans le mois, donnera la parole aux aînés sur des thématiques choisies par eux-mêmes. Nous laisserons l'opportunité aux seniors de réfléchir et de concrétiser un projet qui leur appartient. 5h * 24 séances	5500	Favorable	1456	Pluriannuel
ARTOIS	6	Maison de la Jeunesse et de l'Education Populaire - ISBERGUES	Visites de courtoisie	1ère demande	Prévenir le vieillissement et la perte d'autonomie, Rompre l'isolement, Recréer un lien social et/ou le développer, Restaurer l'image de soi et redynamiser la confiance en soi, Favoriser le lien et les échanges intergénérationnels	> visites de courtoisie aux personnes isolées ou souffrant de solitude (âgées et/ou handicapées). Ces personnes sont identifiées par les travailleurs sociaux, par les familles ou directement sur simple demande du bénéficiaire. Les services civiques mentionnent ce qu'ils ont retenu de leurs visites en consignnant dans un cahier de visite ce qu'ils ont fait, remarqué ou ressenti. Cet outil est d'une grande aide lors du bilan de l'action mais également permet de garder une trace du passage des services civiques. L'idée est de valoriser ce qui a été écrit dans ce cahier en relatant des recettes de cuisine, des histoires locales...	3000	Défavorable Votre projet n'a pas été retenu par la Conférence des financeurs. Les visites de courtoisie ne sont pas des actions collectives de prévention telles que prévues dans le cahier des charges.	0	Pluriannuel
ARTOIS	6	Maison de la Jeunesse et de l'Education Populaire	La MJ' Fabrique !	1ère demande	- Favoriser le "bien vivre ensemble" en facilitant la transmission de savoir entre générations avec la création d'un tiers lieu regroupant : un repair café, un Fab-Lab en plus des activités déjà existantes : Friperie solidaire, lieu de rencontre pour le jardin solidaire, atelier couture... - Contribuer à l'émancipation des personnes en valorisant les compétences, de l'habitant en l'impliquant dans des actions collectives, en développant sa capacité à être acteur de son parcours de vie ; - Lutter contre l'isolement, favoriser l'inclusion sociale, faciliter les liens sociaux et ainsi contribuer au bien-être des habitants, en proposant des lieux d'échanges et des services aux domiciles des personnes isolées.	> tiers lieu autour du numérique et du réemploi situé à Isbergues, accessible à tous, mais animé essentiellement par des seniors. La MJ' Fabrique accessible en libre accès une à deux demi-journées par semaine, permettrait d'être un lieu d'accueil, d'activités, d'écoute et de convivialité intergénérationnel à destination de tout public. Se retrouver autour d'un café pour échanger leurs savoirs et connaissances autour de la couture, du bricolage, du jardinage, du numérique ou simplement pour chiner des vêtements pour leurs petits-enfants grâce à la MJ'Fripi' (Friperie solidaire). La réparation d'appareils ou d'objets cassés ou dysfonctionnels. Des ateliers d'inclusion numérique et/ou de découverte du numérique Un accompagnement personnalisé aux démarches administratives. Développer la "Ludotique". L'intergénération sera au coeur du projet. La MJ'Fabrique pourrait même être externalisée, en proposant des services aux personnes âgées ou aux familles monoparentales sur Isbergues et ses environs	10000	Défavorable Votre projet n'a pas été retenu par la Conférence des financeurs. En effet, les frais de personnel, administratifs ou techniques déployés pour cette action ne sont pas finançables. La Conférence des financeurs vous invite à vous rapprocher du référent prévention de votre territoire pour un éventuel prochain dépôt.	0	Pluriannuel
ARRAGEOIS	6	SANTELYS ASSOCIATION - Pôle Prévention Education Promotion Santé (PEPS)	Ma santé, j'en prends soin	2ème reconduction	Les objectifs généraux pour la reconduction du projet sont identiques aux objectifs initiaux. En effet, la reconduction du projet consiste à un déploiement de l'action afin de permettre une plus grande proximité avec les bénéficiaires. L'action se déroulera sur le même territoire mais sur 2 nouvelles communes dont les besoins en termes de prévention et de public cible sont identiques.	Le projet consiste en la mise en place de 2 cycles de 8 ateliers collectifs (atelier de 2 heures) "d'information, de sensibilisation et de mise en pratique" portant sur la thématique du sommeil de qualité et les facteurs associés notamment l'activité physique adaptée, l'équilibre alimentaire/dénutrition et le bien-être/estime de soi. Les ateliers se dérouleront sur 2 communes : Croisilles et Trescault. L'organisation de ces ateliers repose notamment sur : -l'information, le repérage et le recrutement des bénéficiaires -le recueil des attentes / besoins des bénéficiaires afin de s'adapter au mieux au mode de vie des bénéficiaires, de leurs capacités, de leurs ressources et de leur lieu de vie pour une efficacité à long terme -la coordination et la constitution du groupe d'environ 12 à 15 personnes afin de faciliter les échanges -la mise en oeuvre des ateliers -l'évaluation de l'impact des ateliers. Les ateliers seront animés par les Conseillers Prévention Santé du pôle PEPS de Santély. Lors des ateliers en présentiel, des supports ludo-éducatifs seront remis aux bénéficiaires et à l'issue des ateliers une collation sera proposée aux bénéficiaires afin de renforcer la convivialité des ateliers.	8100	Favorable	7430	Annuel

ARTOIS	6	Maison de la Jeunesse et de l'Education Populaire	Le Numérique plus facile !	2ème reconduction	- Lutter contre la fracture numérique et accompagner la transition numérique ; - Lutter contre l'isolement, favoriser l'inclusion sociale, faciliter les liens sociaux et ainsi contribuer au bien-être des habitants par le biais d'ateliers réguliers et accessibles à tous : lieu d'accueil, d'écoute et d'échanges.	Faire évoluer notre espace numérique en lien avec les attentes de nos adhérents et des seniors du territoire : 1- Par des formations avec des cours d'initiation informatique à la MJEP et en hors les murs appelés "Autonomie Numérique" et par des ateliers plus spécifiques et poussés appelés "Les p'tits stages de l'informatique" qui permettront d'approfondir les connaissances de chacun sur certaines thématiques. 2- Par la mise à disposition d'outils avec le SOS démarches administratives à la MJEP avec un accès libre aux ordinateurs, à internet et à une photocopieuse pendant les horaires d'ouverture. Et un créneau plus spécifique sur l'accompagnement personnalisé dans nos locaux et en hors les murs. 3- Par un accompagnement, avec "L'atelier" anciennement nommé la « Boîte à outils de l'informatique », lieu ressource pour répondre aux interrogations des adhérents au sujet du numérique en toute convivialité. Ces ateliers seront organisés en lien avec le projet déposé à la conférence des financeurs en novembre dernier : la MJFabrique. La création d'un tiers lieu autour du numérique et du réemploi, grâce au développement d'un Fab-Lab et d'un Repair café. Ces projets seront étroitement liés.	10000	Favorable	5000	Annuel
ARTOIS	6	MJEP ISBERGUES	Tous en selle	1ère reconduction	- Favoriser la prévention du vieillissement et de la perte d'autonomie, - Alerter les seniors aux phénomènes de dépression, stress et angoisse facteurs d'isolement, - Soutenir les seniors à rester mobile afin de lutter contre toutes formes d'isolement, -Sensibiliser les seniors au mode de déplacements doux et ce dans une démarche de développement durable.	- Réunions de préparation, d'organisation - Ateliers de sensibilisation et de prévention - Contrôles techniques - Séances hebdomadaires d'environ 2 heures de pratique et balade en vélos électriques, afin que les seniors reprennent une activité physique douce et adaptée en groupe.	5000	Favorable	5000	Annuel
ARTOIS	6	MJEP Isbergues	En voiture Arthur	1ère reconduction	Favoriser la lutte contre toutes formes d'isolement Inciter au développement du lien social sur le territoire	L'action se déroulera sous forme de forum de sensibilisation, de prévention en 3 demi-journées, réparties sur 3 à 4 semaines. Sur une année, nous organiserons 2 sessions de 3 demi-journées. Le forum sera composé d'ateliers théoriques et d'ateliers pratiques, soit en groupe, avec animation ludique et innovante, soit individuellement pour la remise à niveau de la conduite, notamment.	4800	Favorable	4800	Annuel
ARTOIS	6	Maison de la Jeunesse et de l'Education Populaire	SENIORS, SOYEZ SPORT !	2ème reconduction	- Développer et faire connaître aux seniors les activités physiques adaptées, - Prévenir le vieillissement et la perte d'autonomie, - Restaurer l'image de soi et redynamiser la confiance en soi, - Favoriser le maintien à domicile.	Les séances "Sport Santé" se déroulent à la salle Jean Macé, 2 fois par semaine (le mardi et le jeudi de 11h à 12h). Ces ateliers ciblent un public sédentaire et/ou porteurs de pathologies reconnues. De septembre à juin : - Ateliers sport-santé 2 fois par semaine (séance d'1h) sur 3 communes du territoire - 3 contrôles techniques au cours de l'année (test de 45 minutes), - 1 manifestation "sport-santé" en mai 2022.	10 000	Favorable	10000	Pluriannualité jusque 2024
ARTOIS	6	Association prevart	Bien vivre après 60 ans	1ère demande	1.Favoriser une alimentation saine et prévenir la dénutrition La dénutrition a un impact important sur l'état de santé de ces personnes, en augmentant le risque de dépression, de chute et d'entrer dans la dépendance. Acquérir les bons gestes pour préserver une alimentation saine et lutter contre le risque de dénutrition favorisera le « bien vieillir » à domicile. 2.Encourager la pratique d'une activité physique adaptée, prévenir les chutes, Entretien la mémoire Pour lutter contre les effets du vieillissement et concourir à la prévention de maladies chroniques, pour acquérir les bons gestes de prévention des chutes et entretenir la mémoire, la personne âgée doit maintenir une activité physique qui sera adaptée à ses capacités. 3.Développer le bien-être et l'estime de soi En effet, la capacité à s'adapter aux changements induits par l'avancée en âge en diminuant les exigences envers soi-même, peut avoir une influence sur le bien-être et l'estime de soi grâce à une prise de conscience des limites liées au vieillissement. Ainsi la personne sera en capacité de se fixer de nouveaux objectifs réalisables et favorisera son intégration sociale. 4.Promouvoir un sommeil de qualité L'odeur de sommeil nécessaire pour récupérer est variable d'une personne à l'autre point les personnes âgées ont toujours besoin du même nombre d'heures mais la phase d'endormissement sera plus longue et le nombre total d'heures sera rarement consécutif. Le sommeil nocturne est souvent entrecoupé de phases d'éveil et la journée comporte une sieste.	*Plan de communication : 1) S'adresser aux professionnels de santé/social du secteur : Présentation du programme auprès des professionnels de santé, sous forme de réunions, sur les différentes communes 2) S'adresser aux usagers de + de 60 ans : Communication par le biais de la presse, Organisation de forums « Santé » à destination des usagers, sur les différentes communes (avec valorisation des activités par les moyens utilisés par les communes : journaux communaux, facebook, site internet...) *Organisation d'ateliers : d'éducation alimentaire, de remise à l'activité physique, de bien être (sophrologie,massage, yoga du rire, socio esthétique, art thérapie) ainsi que sur le sommeil. Communes de l'Artois retenues : Essars, Saily Labourse, Richebourg, Lapugnoy, Hesdigneul les Béthune, Ourton, Calonne Ricouart, Rebreuve Ranchicourt	81021	Favorable	26572	Annuel
AUDOMAROIS	6	centre social inter-génération - Longuenesse	Bien dans son corps bien dans sa tête	1ère demande	Prévenir la perte d'autonomie Lutter contre les effets du vieillissement	-Proposer des séances hebdomadaires d'ateliers axés sur le bien être et l'activité physique : rando balade, gymnastique adaptée sur deux sites, yoga, animations santé -Organiser le défilé de mode -Travailler les costumes et décors aux ateliers couture et travaux manuels du centre social -Mettre en place un programme d'animations culturelles durant les vacances scolaires axées sur la musique et la mode - Participer et s'impliquer sur les actions santé organisées sur le territoire par la CAPSO par le biais du contrat de santé ville (prévention des cancers, santé mentale et autres) - Proposer un nouvel atelier au centre social axé sur la mémoire	10500	Favorable	9175	Annuel
AUDOMAROIS	6	ICGA CLIC de l'Audomarois	Vieillir activement et en bonne santé	1ère demande	Sensibiliser suite aux nouveautés du code de la route et des bons comportements au volant de sa voiture Initier aux démarches administratives en ligne et expliquer le fonctionnement du son téléphone portable. Informé sur la façon d'entretenir sa mémoire pour rassurer les personnes âgées Avoir les connaissances sur les aides techniques possibles et l'aménagement du logement afin de prévenir des chutes Exercer une activité physique pour préserver la marche, l'équilibre Connaître ses droits et les dispositifs existants concernant le maintien à domicile, la protection de la personne	Sous forme de : Ateliers numérique, ateliers mémoire, APA, marche nordique Réunions (code de la route, aménagement du logement, sécurité à domicile, prévention des chutes) Truck Soliha 1 Pièce de théâtre humoristique "Madame Reinette" sur la Prévention des chutes pour terminer l'action	7747	Favorable	7747	Annuel
AUDOMAROIS	6	ICGA CLIC de l'Audomarois	AGIR POUR BIEN VIEILLIR	1ère demande	Sensibiliser les personnes âgées à adopter les bons comportements au volant de sa voiture Initier les personnes âgées aux démarches administratives en ligne et à l'utilisation de son téléphone portable. Informé les personnes vieillissantes sur la façon d'entretenir leur mémoire Apporter les connaissances sur les aides techniques possibles et l'aménagement du logement afin de prévenir des chutes Faire connaître les droits et les dispositifs existants concernant le maintien à domicile, la protection de la personne âgée	Ateliers : Mémoire, Informatique, Pratique conduite automobile Réunions : code de la route, prévention des chutes, aides à domicile 1 Pièce de théâtre Truck Soliha	1352	Favorable	1155	Annuel
AUDOMAROIS	6	PASS'SPORT-SANTE	EDUCATION DU DOS	1ère demande	Ce projet prend sens au sein du dispositif "Flexsport Santé vieillissement" de l'URSLL HdF qui consiste à évaluer, accompagner et suivre la personne dans son parcours de vie et de santé globale à travers l'Activité Physique Adaptée. Ce programme propose ainsi une pratique d'activités physiques régulières au sein de l'association mais aussi à domicile à travers les différentes mises en situation effectuées par l'ergothérapeute afin de prévenir l'apparition de douleurs chroniques et/ou de les réduire dans les cas post-traumatiques.	20 séances d'activités physiques adaptées et de 3 séances d'ergothérapie dont 2 collectives à l'association et 1 individuelle à domicile, réparties sur 10 semaines nécessitant une collaboration avec une ergothérapeute.	3500	Défavorable. Votre projet n'a pas été retenu par la Conférence des financeurs car il cible des personnes présentant des pathologies spécifiques et n'est donc pas accessible à tout public. Par ailleurs, le calendrier n'est pas conforme au cahier des charges.	0	Pluriannuel
AUDOMAROIS	6	PAS APA SPORT SANTE MAISON DU SPORT SANTE	Programme "Antichute" chez les seniors de la région audomaroise	1ère demande	Diminution de 20% sur notre territoire des chutes sur 3 ans avec la mise en place des action suivantes au sein PAS APA SPORT SANTE - Maison Sport et Santé de l'Audomarois -Développer l'offre d'activité physique (AP) et d'activité physique adaptée ; -Dépister les besoins des personnes âgées en activité physique ; -Orienter les personnes vers des programmes d'activité physique adaptés à leurs capacités ; -Créer d'un référentiel consacré à l'activité physique adaptée des seniors ; -Communiquer et sensibiliser la population à la problématique de santé public que représentent les chutes ;	1ère Séance : Séance de Réunion et d'information sur le programme auprès des personnes âgées et évoquer avec eux de quelle façon ils sont confrontés à la chute et leurs réactions. 2ème Séance : Apprentissage de la technique « apprendre à se relever en toute sécurité » qui est composé en 5 étapes + remise de la fiche technique + Livret sur le programme "anti-chute" du ministère de la solidarité 3ème Séance :EPI en début de programme+ Renforcement Musculaire sous forme d'ateliers tournant avec 2 personnes par atelier 4ème Séance : Séance renforcement musculaire en escalier 5ème séance : 30 minutes de gym d'entretien + 30 minutes de cas pratique (se relever d'une chute en toute sécurité, révision des 5 étapes) 6ème séance : Séance d'une heure de Gym d'entretien 7ème séance : Revoir la méthode « se relever en toute sécurité » avec gage collectif (renforcement musculaire) si une personne se trompe dans la méthode. EPI en fin de programme	16450	Favorable	12600	Pluriannuel

AUDOMAROIS	6	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - ST OMER	AUTONOMIE SOURIRES	1ère demande	Les différentes actions mises en place ont pour objectifs d'améliorer, de maintenir l'autonomie de la personne âgée afin d'éviter une fragilité sociale et culturelle. En effet le départ en retraite, la précarité, la perte d'un proche, une maladie, des douleurs chroniques, la perte d'autonomie, l'éloignement géographique des enfants sont autant de facteurs qui peuvent isoler le senior, le fragiliser. Les interactions sociales ont une grande importance dans le maintien de l'autonomie. Les personnes âgées de nos jours souhaitent garder une indépendance le plus longtemps possible. C'est pourquoi il est primordial de proposer des actions collectives aux seniors pour leur permettre de rester dans une démarche positive face au vieillissement.	Suite à ce constat, nous avons défini les ateliers suivant : * Ateliers Bien Être par le biais de la Sophrologie et du Qi Gong, * Ateliers prévention santé (gymnastique cérébrale, gymnastique adaptée ou Marche nordique, Initiation au trike), * Visites culturelles autour de la mémoire, * Ateliers créatifs par le biais d'une brodeuse, d'une couturière et une animatrice en patchwork. Des évaluations seront établies à mi-parcours et en fin de projet, par le biais des comités de pilotage et d'outils d'évaluation. 2 sessions "Cap Numérique" seront dispensés par Cap' Avenir. Ils interviendront en tant que porteur de projets.	18358	Favorable	14375	Pluriannuel
AUDOMAROIS	6	CCAS - Mairie d'Eperlecques	la cuisine au service de la santé et du lien social	1ère demande	A l'instar de ce qui c'est fait pour les habitants de la résidence des jardinets, étendre ces ateliers à tous les aînés de la commune - proposer aux aînés de la commune des ateliers cuisine basés sur la santé en proposant des recettes sur des thématiques choisies : diététique, bien-manger pour être en bonne santé.... - favoriser le lien social et sortir certaines personnes de l'isolement. Sensibiliser à l'équilibre alimentaire et l'apport nutritionnel	-ateliers cuisine animés par un animateur cuisine santé 10 ateliers d'octobre 2023 à juin 2024 - 1 intervention du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale sur un temps (en mars ou avril) durant la période de plantation. L'idée est d'utiliser les bacs potagers de la résidence des jardinets et de l'école pour y réaliser des plantations de saison (en présence des seniors et d'écoliers) Sur quelques ateliers cuisine, participation d'une dizaine d'écoliers pour cuisiner avec les seniors. Prévoir un temps fort en juin 2024 entre le groupe de seniors et le groupe d'écoliers pour récolter les produits semés en juin, les cuisiner au sein d'un atelier et prise de repas en commun à la salle polyvalente de la commune.	2470	Favorable	2470	Annuel
AUDOMAROIS	6	PASS'SPORT-SANTE	"SPORT-FAUTEUIL"	1ère demande	Ce projet prend sens au sein du dispositif "Flexsport Santé vieillissement" de l'URSLL HdF qui consiste à évaluer, accompagner et suivre la personne dans son parcours de vie et de santé globale à travers l'Activité Physique Adaptée. Ce programme proposerait ainsi une pratique d'activités physiques régulière au sein de l'association à destination de ce public spécifique en partenariat avec l'ASHP de l'audomarois.	Actuellement, Pass'Sport-Santé propose une prise en charge des seniors tout au long de l'année à raison de deux séances par semaine pour les adhérents de l'association. Elle adhère au programme "Flex'Sport-Santé" qui a pour objectif de maintenir voir d'améliorer l'autonomie de ses adhérents à travers l'activité physique adaptée avec des séances d'endurance musculaire, d'équilibre, d'endurance cardiaque, de coordination, de souplesse... Ces séances spécifiques "SPORT-FAUTEUIL" détiendront une dimension sociale importante à travers l'inclusion de tous notamment grâce à la mise en place de séances collectives. Ce projet visant encore à diversifier notre offre repose sur la spécificité du public encadré ainsi que sur le partenariat avec l'association (ASHP de l'audomarois) qui serait une véritable ressource pour nous en ce qui concerne le recrutement du public.	2500	Défavorable Votre projet n'a pas été retenu par la Conférence des financeurs car le public ciblé est spécifique avec prescription médicale et non ouvert à tous. De plus, le calendrier ne respecte pas le cahier des charges.	0	Pluriannuel
AUDOMAROIS	6	Espace Socioculturel de la Lys	Activ'seniors	1ère demande	Enjeu : Prévenir la perte d'autonomie chez les plus de 60 ans - Lutter contre dénutrition des + de 60 ans - Maintenir une stimulation cognitive - Lutter contre l'isolement des seniors - Développer l'activité physique adaptée, - Réduire la fracture numérique	- 2 ateliers sportifs : de la gym adaptée (séance d'1h30) + de la marche à bâtons une sortie de 1h30 encadrée par notre éducateur sportif. - 1 atelier cuisine diététique tous les 15 jours (2h) - 1 atelier remue-méninges par semaine (2h) - 1 atelier parta'jeux par semaine (2h) - 3 sorties culturelles par an + actions culturelles créatives pendant les vacances - 1 atelier sophrologie une fois par semaine (1h) - 3 temps d'échanges - 3 formations numériques - 3 sorties sportives par an	5000	Favorable	3957	Pluriannuel
AUDOMAROIS	6	Centre social inter-génération de Longuenesse	d'un monde à l'autre, vers la fin des stéréotypes générationnels	1ère reconduction	Développer le bien-être et l'estime de soi Lutter contre les stéréotypes générationnels	Mise en place d'un projet par les seniors qui sera proposé aux adolescents, une chasse aux trésors modernisée façon géo-caching Mise en place d'un projet des adolescents au profit d'une association de bienfaisance, avec l'appui des seniors Mise en place de temps d'échanges et d'ateliers communs aux deux publics cibles	8000	Favorable	8000	Pluriannualité
AUDOMAROIS	3	AADCMO	Restez connecté	1ère reconduction	Développer l'accès au numérique en favorisant le bien-être des participants	21 rencontres collectives. 4 ateliers d'initiation sur PC avec un professionnel, 2h d'intervention 4 ateliers d'initiation aux différents outils informatiques (tablettes, liseuses, ordinateurs) - 6 activités diverses : jeux de mémoires musicaux, après-midi à thème... - 3 ateliers cuisines (préparation de repas) avec une diététicienne nutritionniste : 2h d'intervention 2 A.V.S pour l'accompagnement de l'atelier et la prise du repas en collectif 4h pour les A.V.S - 1 sortie au musée / 3h d'accompagnement par 2 A.V.S (soit 3h par A.V.S, soit 6h pour les 2) - 1 visite virtuelle de musée - 2 après-midi bien-être (gym douce) 2h d'intervention avec un professionnel du sport. Nous aimerions réaliser un montage vidéo avec les photos prises pendant les ateliers	4500	Favorable	4500	Pluriannualité
AUDOMAROIS	3	PAS APA SPORT SANTE Eperlecques	Prévenir les chutes et améliorer l'équilibre pour les bénéficiaires à domicile	1ère demande	Diminution de 20% au sein des ASSAD sur 3 ans des chutes avec la mise en place des actions suivantes avec l'Association PAS APA SPORT SANTE - Maison Sport et Santé sur l'Audomarois: -Développer l'offre d'activité physique (AP) et d'activité physique adaptée à domicile ; Dépister les besoins des personnes âgées en activité physique à domicile ; Orienter les personnes vers des programmes d'activité physique adaptés à leurs capacités ; Créer d'un référentiel consacré à l'activité physique adaptée des seniors à domicile ; Communiquer et sensibiliser les aidants à la problématique de santé publique que représentent les chutes ; Diagnostiquer au domicile des adhérents les moyens internet disponibles; Diagnostiquer, Repérer les risques de chute et Alerter Axe N° 1 du plan "ANTICHUTE"; Diagnostiquer, Aménager son logement pour éviter les risques de chutes Axe N° 2 du plan "ANTICHUTE"; Diagnostiquer les aides techniques nécessaires à la mobilité faites pour tous Axe N° 3 du plan "ANTICHUTE"; Mettre en place les programmes "ANTICHUTE" adaptés individuels Axe N° 4 du plan "ANTICHUTE"; Diagnostiquer la téléassistance pour tous Axe N° 5 du plan "ANTICHUTE"; Mettre en place un Programme "UTUBE" Activité Physique Adaptée au Seniors individuel puis collectif interactive pour une continuité organisée de l'activité physique adaptée à la santé; Mettre en place les EPI (Evaluation Physique Individuelle) trimestrielles dans un cours collectif pour resocialiser autour de l'activité Physique Adaptée à la Santé, puis intégrer le programme "ANTICHUTE" développer au sein des Communes en cours collectifs (Plan "ANTICHUTE" à domicile annexe 6)	PROGRAMME "ANTICHUTE" AXE 1: " Savoir repérer les risques de chute et alerter" + diagnostic des besoins; PROGRAMME "ANTICHUTE" AXE 2: " Aménager son logement pour éviter les risques de chute" + diagnostic des besoins; PROGRAMME " ANTICHUTE" AXE 3: " Des aides techniques à la mobilité faites pour tous" + diagnostic des besoins; PROGRAMME "ANTICHUTE" AXE 4 : " L'activité physique meilleure arme antichute" PROGRAMME "ANTICHUTE" AXE 5 : " La téléassistance pour tous" + diagnostic des besoins; diffusion et formation au programme "UTUBE" PAS APA SPORT SANTE- EPI en début et en fin de programme	43035	Défavorable Votre projet n'a pas été retenu par la Conférence des financeurs car les SPASAD identifiés bénéficient du forfait prévention dans le cadre de la Conférence des financeurs et les actions proposées sur le SAAD sont déjà couvertes sur la zone de Fauquembergue.	0	Pluriannuel
BOULONNAIS	6	Maison sport Santé	PROGRAMME ANTI CHUTE TERRITOIRE DE LA TERRE DES 2 CAPS	1ère demande	Diminution de 20% sur notre territoire des chutes sur 3 ans avec la mise en place des actions suivantes au sein de A2VIE62 - Maison Sport et Santé de la Terre des 2 Caps -Développer l'offre d'activité physique (AP) et d'activité physique adaptée ; -Dépister les besoins des personnes âgées en activité physique ; -Orienter les personnes vers des programmes d'activité physique adaptés à leurs capacités ; -Créer d'un référentiel consacré à l'activité physique adaptée des seniors ; -Communiquer et sensibiliser la population à la problématique de santé publique que représentent les chutes ;	>1ère Séance : Séance de Réunion et d'information sur le programme auprès des personnes âgées et évoquer avec eux de quelle façon ils sont confrontés à la chute et leurs réactions. (dessin N°1) >2ème Séance : Apprentissage de la technique « apprendre à se relever en toute sécurité » qui est composé en 5 étapes + remise de la fiche technique. (dessin N°2) >3ème Séance : Renforcement Musculaire sous forme d'ateliers tournant avec 2 personnes par atelier >4ème Séance : Séance renforcement musculaire en escalier qui consiste à effectuer un exercice 20 secondes suivi de 15 secondes de pause. >5ème séance : 30 minutes de gym d'entretien + 30 minutes de cas pratique (se relever d'une chute en toute sécurité, révision des 5 étapes) >6ème séance : Séance d'une heure de Gym d'entretien >7ème séance : Revoir la méthode « se relever en toute sécurité » avec gage collectif (renforcement musculaire) si une personne se trompe dans la méthode. EPI en fin de programme	15000	Favorable	15000	Annuel
BOULONNAIS	6	Association Actishop	Se relaxer, se renforcer, ici les personnes âgées de plus de 60 ans y croient !	1ère demande	1-Prévenir les chutes des personnes âgées de 60 ans et plus. 2-Permettre à des personnes malades et/ou âgées de plus de 60 ans d'avoir les bons gestes à adopter afin d'éviter les troubles du sommeil.	L'action est composée d'ateliers de relaxation : un atelier tous les 15 jours pour le groupe (d'une dizaine de personnes) sur le sommeil, le bien être chez les personnes. Temps d'échange en fin de séance. Des conseils au quotidien, éviter les écrans en fin de soirée ou les jeux vidéo, s'oxygéner dans la journée, pratiquer une marche ou un sport. Ateliers prévention des chutes: tous les vendredis matin pendant 1heure = pratique d'une activité physique adaptée au sein de la salle communal	3390	Favorable	3390	Pluriannuel
BOULONNAIS	3	CCAS Outreau	Popote ou Papote ?	1ère demande	1-lutter contre l'isolement des PA par les ateliers papote et utilisation de tablettes et téléphones portables 2- amener bien être et estime de soi de façon douce et ludique (soins, auto-massage et aromathérapie) 3-- prévenir les chutes 4-- prévenir la perte d'autonomie par le biais d'une nutrition variée et adaptée	Atelier Papotage: - Ateliers animés par une AVS : jeux, musique, lecture du journal (2 semaines consécutives) - Estime de soi avec ateliers sophro,socio-esthétique : respiration, soins du visage, soins des mains, auto-massages (2 semaines consécutives) - Accès au numérique: utilisation de tablettes et smartphones (2 semaines consécutives) - Plan anti chute: intervention d'un animateur activité physique adaptée, marche douce eau Mont-Soleil situé en face de la salle du foyer des Acacias adaptée (2 semaines consécutives) Ateliers Popote: ateliers diététiques avec la participation d'une diététicienne (toutes les semaines)	10000	Favorable	10000	Annuel

BOULONNAIS	3	OPALE FAMILLE	Prévenir la chute de trop par l'activité physique adaptée	1ère demande	Diminution de 20% des chutes sur 3 ans au sein de notre Association, par la mise en place des actions suivantes avec l'Association A2VIE62 - Maison Sport et Santé de la Terre des 2 Caps : -Développer l'offre d'activité physique (AP) et d'activité physique adaptée à domicile ; Dépister les besoins des personnes âgées en activité physique à domicile ; Orienter les personnes vers des programmes d'activité physique adaptés à leurs capacités ; Créer un référentiel consacré à l'activité physique adaptée des seniors à domicile ; Communiquer et sensibiliser les aidants professionnels et familiaux à la problématique de santé publique que représentent les chutes ; Diagnostiquer au domicile des usagers les moyens internet disponibles; Diagnostiquer, repérer les risques de chute et alerter (Axe N° 1 du plan "ANTICHUTE"); Diagnostiquer, aménager le logement pour éviter les risques de chutes (Axe N° 2 du plan "ANTICHUTE"); Diagnostiquer les aides techniques nécessaires à la mobilité faites pour tous (Axe N° 3 du plan "ANTICHUTE"); Mettre en place les programmes "ANTICHUTE" adaptés individuels (Axe N° 4 du plan "ANTICHUTE"); Promouvoir la téléassistance pour tous (Axe N° 5 du plan "ANTICHUTE"); Mettre en place un Programme "UTUBE" Activité Physique Adaptée au Séniors individuel puis collectif interactive pour une continuité organisée de l'activité physique adaptée à la santé; Mettre en place les EPI trimestrielles dans un cours collectif pour re-socialiser autour de l'activité Physique Adaptée à la Santé, puis intégrer le programme "ANTICHUTE" développé au sein des Communes en cours collectifs (Plan "ANTICHUTE" à domicile annexe 6)	PROGRAMME "ANTICHUTE" AXE 1 " Savoir repérer les risques de chute et alerter" Lors des rendez-vous à domicile et Conjointement avec l'Association A2VIE62 - Maison Sport et Santé de la Terre des 2 Caps nous effectuerons un diagnostic des besoins; PROGRAMME "ANTICHUTE" AXE 2 " Aménager son logement pour éviter les risques de chute" Lors des rendez-vous à domicile et Conjointement avec l'Association A2VIE62 - Maison Sport et Santé de la Terre des 2 Caps nous effectuerons un diagnostic des besoins; PROGRAMME "ANTICHUTE" AXE 3 " Des aides techniques à la mobilité faites pour tous" Lors des rendez-vous à domicile et Conjointement avec l'Association A2VIE62 - Maison Sport et Santé de la Terre des 2 Caps nous effectuerons un diagnostic des besoins; PROGRAMME "ANTICHUTE" AXE 4 " L'activité physique meilleure arme antichute" détail des programmes Activité Physique Adaptée "ANTICHUTE" 1ère Séance : Séance de Réunion et d'information sur le programme auprès des personnes âgées et évoquer avec eux de quelle façon ils sont confrontés à la chute et leurs réactions. (dessin N°1) PROGRAMME "ANTICHUTE" AXE 5 " La téléassistance pour tous" Lors des rendez-vous à domicile et Conjointement avec l'Association A2VIE62 - Maison Sport et Santé de la Terre des 2 Caps nous effectuerons un diagnostic des besoins; PROGRAMME "UTUBE" diffusion et formation au programme "UTUBE" A2VIE 62 - Maison Sport et Santé de la Terre des 2 Caps pour l'Activité Physique Adaptée au Séniors EPI en fin de programme (Evaluation Physique Individuelle Test de TINETTI Formulaire N° 4)	18000	Favorable	2900	Annuel
BOULONNAIS	6	VILLE DE BOULOGNE-SUR-MER - LE NAUTILUS CSC	PLACE AUX SENIORS	1ère demande	Lutter contre l'isolement et la perte d'autonomie des seniors. Favoriser le bien-être psychologique et physique des seniors. Développer et maintenir le lien social chez les seniors de plus de 60 ans.	L'idée est de travailler sur la notion de parcours et de faciliter le repérage des besoins des publics. Un rendez-vous individuel sera proposés aux nouveaux bénéficiaires avec la référente seniors pour concevoir avec eux un parcours. >Ateliers différents sur des durées plus ou moins longues afin de convenir au plus grand nombre. > ateliers sportifs, ateliers bien-être, moments conviviaux, événements exceptionnels. Les parcours pourront comprendre plusieurs ateliers : -Ateliers sportifs adaptés dit « Gym douce » et « Madness Gold » (hebdomadaire 2h/semaine) -Ateliers bien-être avec la présence d'une psychologue (groupe de paroles), d'une sophrologue et d'un médiateur animal (par cycles) - Un groupe de parole par cycle sera proposé aux participant-e-s. - Des temps conviviaux mêlant préparation et repas partagés entre seniors 1 fois par mois. - Un Café Seniors sera organisé une fois par trimestre pour suivre le projet et affiner les besoins. Les temps conviviaux comme les repas seniors ont lieu 1 fois par mois à raison de 5H d'activités.	11000	Favorable	8969	Annuel
BOULONNAIS	6	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - BOULOGNE	BIEN DORMIR POUR MIEUX VIEILLIR	1ère demande	1-Comprendre le sommeil et les troubles qui lui sont associés 2-Découvrir et mettre en œuvre des pratiques favorisant un meilleur sommeil 3-Limiter les facteurs de risque en vue d'améliorer la qualité de vie et la sécurité des personnes âgées	- Conférence par un médecin et/ou psychologue - Ateliers Bien-être par une sophrologue et une naturopathe - Ateliers Pilates par un professeur certifié - Salon du Bien-être ("Naturabio" à Lille / "Salon du Bien-être" à la Halle aux Sucres à Lille) - Forum bien dormir : ateliers découverte Feng-Shui, ateliers créations (tisanes, brumes de sommeil, huile relaxante), atelier de sensibilisation aux troubles du sommeil avec une infirmière référente polysomno de l'hôpital Duchenne	8734	Favorable	6128	Pluriannuel
BOULONNAIS	6	Centre social Eclaté - ST MARTIN BOULOGNE	Agir pour mieux vieillir	1ère demande	Notre projet social a été reconduit en 2021 et court jusqu'à 2024, il est notre ligne directrice à suivre pendant 4 années. Emergent d'une démarche participative, et d'un diagnostic conséquent auprès de différents acteurs, nous pouvons donc nous orienter vers les objectifs généraux définis lors de cette démarche et en lien avec les priorités de la conférence des Financeurs : - 1) Soutenir et accompagner l'autonomie des habitants dans la vie quotidienne et le développement de leur bien-être - 2) Favoriser le développement de la confiance en soi des habitants (seniors) - 3) Faciliter les rencontres et les liens entre les habitants	Ateliers permettant de développer le bien-être et l'estime de soi. > ateliers artistiques >La chorale est une forme d'expression, testée en lien avec les banquets citoyens en Juin 2022 >ateliers artistiques autour de la création > un projet orienté sur les 5 axes du plan triennal de chute. Nous allons établir un état des lieux sur le territoire des besoins à l'aide d'un questionnaire. > visites d'appartement aménagés pour les seniors en perte d'autonomie, des ateliers sur les différentes aides notamment la Prim'adapt + ateliers permettant de découvrir toutes les aides possibles pour l'aménagement des locaux, les dispositifs CARSAT, ceux des complémentaires. > spectacle de prévention pour les publics+ des ateliers de prévention. > temps d'informations sur les facteurs de risques pour débiter les actions.	13000	Favorable	11601	Pluriannuel
BOULONNAIS	6	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - BOULOGNE SUR MER	ARTS EN SCENE	1ère demande	1- Conserver l'estime de soi et garder une identité positive grâce à la créativité 2- Renforcer l'équilibre dans une optique de prévention des chutes 3- Maintenir et/ou créer des liens sociaux grâce à des rendez-vous collectifs réguliers	1- Ateliers d'art floral : 10 séances par an 2- Créations musicales et enregistrement studio : 26 séances 3- Production d'une représentation à la Fête de la Musique 4- Musicothérapie, danse-thérapie et dramathérapie : 30 ateliers	24650	Favorable	7828	Pluriannuel
BOULONNAIS	6	CCAS ST MARTIN BOULOGNE	TON ASSIETTE C'EST TON AMIE POUR LA VIE	1ère demande	Manger mieux Partager Elaborer Cuisiner Créer du lien social Se rencontrer Ecouter et apprendre Se sentir mieux Prévenir les risques	- Ateliers cuisine à thèmes (pathologie ou précarité et équilibre alimentaire), animés par une diététicienne avec bilan nutritionnel - Réunion d'information sur la nutrition, la diététique et le bien manger, possibilité de faire intervenir des professionnels ponctuellement (ex: association pour les diabétiques...) - Repas intergénérationnel pour renforcer et encourager le lien social	7000	Favorable	6913	Annuel
BOULONNAIS	3	AIDE ET COMPAGNIE	Couleurs de vie	1ère reconduction	Permettre de toucher plus de bénéficiaires de l'association Aide et Compagnie afin qu'ils puissent bénéficier de l'art thérapie notamment en étoffant les moyens de communication concernant cette action et aussi par le biais de la promotion des bénéficiaires participant déjà aux ateliers.	Ateliers mensuels par petit groupe de 6 bénéficiaires.	2700	Favorable	2530	Annuel
BOULONNAIS	6	Centre communal d'action sociale	Les seniors en mouvement / les seniors en avant	1ère reconduction	1.Encourager la pratique d'une activité physique adaptée 2.Favoriser une alimentation saine et prévenir la dénutrition	Portage de repas à domicile : 5 repas par semaine durant toute l'année. Foyer restaurant : à partir de 60 ans, les condettois peuvent prendre leur repas dans une salle de la cantine scolaire. Animations jeux de société : tous les mercredis. Ces animations favorisent entre autres la mémoire, la concentration et le lien social. Gym douce : chaque mardi après midi par un intervenant professionnel extérieur, financé par le CCAS. Atelier mémoire : chaque mardi avant la gym douce par un intervenant professionnel extérieur. Transport des personnes âgées : actions menées afin de leur permettre de se déplacer plus facilement vers le foyer restaurant et les animations du village. Balades natures :selon la météo, des sorties nature sont organisées aux alentours faute de véhicule. Informations diverses : garder son autonomie de déplacement. Le CCAS répond aux demandes (santé, du logement, de l'aide sociale, des loisirs, de la retraite...) grâce à un accueil physique: informations écrites, numériques ou réunions publiques. Colis de Noël des aînés :distribution d'un colis + cartes de voeux réalisées par les enfants des écoles de la commune. Repas des aînés : Ce repas sera remis en place à partir de 2023. Proposé aux personnes de plus de 68 ans. Il favorise le lien social et rompt l'isolement. En conclusion, certaines de ces actions existent déjà et le but poursuivi est d'en améliorer la qualité et d'en faire profiter d'avantage de personnes. D'autres actions sont nouvelles.	9000	Favorable	4200	Annuel
BOULONNAIS	6	Centre Communal d'Action Sociale	DES COULEURS AU QUOTIDIEN	1ère reconduction	- Améliorer la qualité de vie des + de 60 ans pour leur permettre de continuer à bien vivre chez elles - Conserver une bonne estime de soi et garder une identité positive - Favoriser les relations sociales et intergénérationnelles - Développer les relations sociales entre personnes isolées et avec leur environnement de proximité - Inscrire l'ensemble des actions en faveur des + 60 ans vivant à domicile dans la dynamique partenariale du territoire	Phase 1 ENGAGEMENT DU PARTENARIAT Septembre 2023 - rencontre avec la ville afin de présenter le projet et le déroulement des actions - création des flyers de présentation du projet et affichage et communication réseaux sociaux Phase 2 ATELIERS COLLECTIFS Septembre 2023 à juin 2024 - un atelier tous les 15 jours, avec un groupe de 3 à 6 personnes âgées et leurs proches aidants, animé par une art-thérapeute Phase 3 FORMALISATION DES BILANS intermédiaires et évaluation finale - Décembre 2023, une rencontre d'échanges et bilans - Comité de pilotage - 2 autres temps d'échanges sur l'avancée du projet sont prévues avec le CCAS en mars et en juin 2024	6500	Favorable	5060	Annuel

BOULONNAIS	6	Centre Social Eclaté MQ Marlborough	Une dynamique sénior adaptée sur le quartier Marlborough	1ère reconduction	- Maintenir et développer l'autonomie des séniors - Rendre les séniors acteurs dans la vie du quartier - Développer le bien être et l'estime de soi	Les ateliers cuisine, bidouille, multi-loisirs, informatique et artistique - hebdomadaires : une séance de 2h30 en moyenne par atelier et sur 35 semaines dans l'année. Les ateliers jardin et accompagnement à la scolarité : 4 fois par semaine Les comités d'usagers ainsi que les cafés papotes, ils ont lieu en alternance de façon mensuelle. Accompagnement à la fracture numérique, les prise de rendez vous au fils de l'eau + au moins un temps de permanence hebdomadaire. Le hors les murs et les maraudes sénior: 1 par semaine + une dizaine d'actions hors les murs sur l'année	12000	Favorable	12000	Pluriannualité jusque 2025
BOULONNAIS	6	Maison de Quartier Centre	Favoriser l'inclusion des seniors	1ère reconduction	Favoriser l'inclusion des personnes âgées pour prévenir leur perte d'autonomie Construire un environnement bienveillant pour maintenir le capital autonomie des seniors	Ateliers mensuels de loisirs collectifs pour des seniors isolés qui pourraient venir accompagnés de leurs auxiliaires de vie(une à 2 fois par mois), selon les disponibilités des auxiliaires de vie.	15000	Favorable	15000	pluriannualité jusque 2025
BOULONNAIS	6	Centre Social Intercommunal	"Santé vous bien : corps, psychique, social, un bien-être général"	1ère reconduction	Permettre aux Séniors du territoire de vivre pleinement cette période de la vie (l'âge Sénior) Favoriser une image de soi et de son âge positive et bienveillante Limiter les risques divers liés au vieillissement de la population (isolement, chutes, perte d'autonomie...)	Les ateliers cuisine (3 h) seront proposés en alternance par l'association " le panier de la mer"une fois par mois sur 2 ou 3 communes du territoire. Ils seront complétés par 3 journées thématiques (une partie pratique,la prise de repas en commun puis une partie théorique abordée de façon ludique). La conférence sur l'équilibre alimentaire: 1h30 + entretien diététique de 2 heures 1fois/année. Les ateliers gym-mémoire, circuit training et marche: chaque semaine sur 3 communes du territoire soit 47 séances d'une heure par commune. Les ateliers sophrologie seront regroupés en 5 séances sur 2 communes du territoire pour l'atelier Sommeil et l'atelier bien être et estime de soi. De plus, les ateliers hebdomadaires seront animés 1 fois tous les 15 jours sur une commune du territoire. 2 temps forts d'une semaine seront réalisés en octobre 2022 et Juin 2023 répartis comme suit : Lors de la Semaine Bleue: 6 ateliers sur le bien être et l'estime de soi + 4 ateliers sur la pratique d'une activité physique adaptée.	17626	Favorable	14513	pluriannualité jusque 2025
BOULONNAIS	6	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	UN TEMPS POUR UN "BIEN-NAITRE"	1ère reconduction	Entretenir et développer les capacités physiques Contribuer au développement de l'estime de soi Développer et entretenir le lien social	- Ateliers gym douce et équilibre - Ateliers de piscine - Randonnées yoga - Soins de bien-être : massages et réflexologie : au CCAS et à domicile pour les personnes ayant des difficultés de mobilité - Déplacement pour un groupe de 20 seniors avec 2 accompagnateurs (trices) au Salon AGE IN FIT à Lille le 1er trimestre de chaque année	15123	Favorable	15123	pluriannualité jusque 2025
BOULONNAIS	6	centre socioculturel Audrey Bartier	Vivre son âge	1ère reconduction	Renforcer notre communication auprès des partenaires Rompre l'isolement des personnes de plus de 60 ans	Les actions de prévention prendront la forme d'atelier(s) de plusieurs séances, de conférence, de forum ou journée thématique et s'inscriront dans une ou plusieurs thématiques de la prévention de la perte autonomie : - nutrition - mémoire - activités physiques adaptées et prévention des chutes - bien-être et estime de social, lien social et inclusion - habitat, cadre de vie - usage du numérique	11272	Favorable	11272	Pluriannualité jusque 2025
BOULONNAIS	6	Centre Social Espace Carnot	Envies'âge !	2ème reconduction	- Développer, maintenir le lien social chez les plus de 60 ans - Aller vers les ainés les plus fragiles pour lutter contre l'isolement et la perte d'autonomie	- Ateliers loisirs et intergénérationnels : 4h/sem sur environ 40 semaines et 9h/sem sur les 2 mois de période estivale (format hors les murs) - Evénements exceptionnels ou sorties culturelles: 2 à 3 fois par trimestre au moins 1 regroupement par trimestre avec les seniors du Centre Social Ostrohove - Atelier cuisine et prise de repas : 1 fois par mois pendant 9 mois (4h/atelier) - Atelier socio-esthétique : 2 fois par mois pendant 10 mois (2h/atelier) - Atelier sport adapté : 1 fois /semaine sur 45 semaines (1h30 /atelier) - Stage informatique : 2.5h/semaine sur 35 semaines - Les vendredis applis : 2 fois/mois sur 10 mois (1h30 / atelier) - Les ateliers Curiosité (Chauffe-citron) : 2 fois/mois sur 12 mois (1h /atelier)	15 000	Favorable	15000	Pluriannualité jusque 2024
BOULONNAIS	6	Centre Communal d'Action Sociale	Culture à tous les étages	2ème reconduction	- Stimuler les capacités cognitives - Contribuer au développement personnel - Renforcer et entretenir le lien social	Le dispositif repose sur un atelier de 24 séances animées à l'aide d'un diaporama projeté sur grand écran. Chaque rendez-vous propose un programme original autour de la curiosité, du jeu et de la mémoire. Les séances sont interactives, conviviales et collaboratives. Elles reposent sur la participation active des bénéficiaires.	5 831	Favorable	5831	Pluriannualité jusque 2024
BOULONNAIS	6	Centre social Eclaté ostrohove	Aidants-aidés ! Une complémentarité!	1ère reconduction	-Faciliter l'accès aux droits et aux équipements pour les habitants - Accompagner la mobilité des habitants du territoire, - Contribuer à réduire la fracture numérique sur le territoire -Promouvoir la citoyenneté et les valeurs d'éducation populaire (pouvoir d'agir) -Développer des actions de sensibilisation, et de prévention en fonction des problématiques repérées sur le quartier.	Plusieurs niveaux d'actions: >Le aller vers proposé par le médiateur numérique pour permettre l'accompagnement des séniors en situation de perte d'autonomie et sans grande possibilité de mobilité. Une permanence numérique le jeudi après-midi pour accueillir aidants et aidés sur leurs temps dédiés, et accéder à des conseils, des outils permettant de réduire leurs difficultés. Cette permanence pourra être individuelle ou collective. > plusieurs ateliers aux binômes aidants-aidés pour leur permettre de vivre des temps d'activité ensemble. Lors de cet atelier, les personnes partageront un temps permettant le développement de leur bien-être ensemble, dans une position identique. Un calendrier prévisionnel sera proposé autour de différents ateliers. Nous travaillerons avec des acteurs comme l'ADHAP, le CCAS, l'APEI, les acteurs du vieillissement sur notre territoire. > différents temps seront programmés pour échanger sur les besoins et les potentialités des personnes. Organisés sous forme de réunion, de Janvier à Septembre 2022+ comités de pilotage pour évaluer, rendre compte et réajuster les actions proposées.	13 000	Favorable	7752	pluriannualité jusque 2025
BOULONNAIS	3	ADPA WIMILLE ET SES ENVIRONS	Programme ANTICHUTE pour une réinsertion sociale réussie	1ère demande	Diminution de 20% des chutes sur 3 ans au sein de notre Association, par la mise en place des actions suivantes avec l'Association A2VIE62 - Maison Sport et Santé de la Terre des 2 Caps : - Mettre en place les programmes "ANTICHUTE" adaptés individuels (Axe N° 4 du plan "ANTICHUTE") - Mettre en place les EPI (Evaluation Physique Individuelle) trimestrielles dans un cours collectif pour re-socialiser autour de l'activité Physique Adaptée à la Santé, puis intégrer le programme "ANTICHUTE" développé au sein des Communes en cours collectifs (Plan "ANTICHUTE" à domicile annexe 6)	PROGRAMME "ANTICHUTE" AXE 4 * L'activité physique meilleure arme antichute" + évaluation collective à T0 et Tfin	17250	Favorable	2900	Annuel
BOULONNAIS	3	ASSOCIATION SOINS ET SERVICES A DOMICILE ASSAD	prévenir les chutes et améliorer l'équilibre	1ère demande	Diminution de 20% au sein de notre Association sur 3 ans des chutes avec la mise en place des action suivantes avec l'Association A2VIE62 - Maison Sport et Santé de la Terre des 2 Caps. - Mettre en place les programmes "ANTICHUTE" adaptés individuels Axe N° 4 du plan "ANTICHUTE" - Mettre en place les EPI (Evaluation Physique Individuelle) trimestrielles dans un cours collectif pour resocialiser autour de l'activité Physique Adaptée à la Santé, puis intégrer le programme "ANTICHUTE" développer au sein des Communes en cours collectifs (Plan "ANTICHUTE" à domicile annexe 6)	PROGRAMME "ANTICHUTE" AXE 4 * L'activité physique meilleure arme antichute" EPI en fin de programme (Evaluation Physique Individuelle Test de TINETTI Formulaire N° 4) en collectif	17250	Favorable	2900	Annuel

BOULONNAIS	3	Association Architecture de vie 62 (A2VIE62) - MAISON SPORT ET SANTE DE LA TERRE DES 2 CAPS	Prévenir les chutes et améliorer l'équilibre pour les bénéficiaires à domicile	1ère demande	Diminution de 20% au sein des SAAD sur 3 ans des chutes avec la mise en place des actions suivantes avec l'Association A2VIE62 - Maison Sport et Santé de la Terre des 2 Caps. -Développer l'offre d'activité physique (AP) et d'activité physique adaptée à domicile ; Dépister les besoins des personnes âgées en activité physique à domicile ; Orienter les personnes vers des programmes d'activité physique adaptés à leurs capacités ; Créer un référentiel consacré à l'activité physique adaptée des séniors à domicile ; Communiquer et sensibiliser les aidants à la problématique de santé publique que représentent les chutes ; Diagnostiquer au domicile des adhérents les moyens internet disponibles ; Diagnostiquer, Repérer les risques de chute et Alerter Axe N° 1 du plan "ANTICHUTE" ; Diagnostiquer, Aménager son logement pour éviter les risques de chutes Axe N° 2 du plan "ANTICHUTE" ; Diagnostiquer les aides techniques nécessaires à la mobilité faites pour tous Axe N° 3 du plan "ANTICHUTE" ; Mettre en place les programmes "ANTICHUTE" adaptés individuels Axe N° 4 du plan "ANTICHUTE" ; Diagnostiquer la téléassistance pour tous Axe N° 5 du plan "ANTICHUTE" ; Mettre en place un Programme "UTUBE" Activité Physique Adaptée au Séniors individuel puis collectif interactive pour une continuité organisée de l'activité physique adaptée à la santé ; Mettre en place les EPI (Evaluation Physique Individuelle) trimestrielles dans un cours collectif pour resocialiser autour de l'activité Physique Adaptée à la Santé, puis intégrer le programme "ANTICHUTE" développer au sein des Communes en cours collectifs (Plan "ANTICHUTE" à domicile annexe 6)	PROGRAMME "ANTICHUTE" AXE 1: " Savoir repérer les risques de chute et alerter"+ diagnostic des besoins; PROGRAMME "ANTICHUTE" AXE 2:" Aménager son logement pour éviter les risques de chute"+diagnostic des besoins; PROGRAMME "ANTICHUTE" AXE 3: " Des aides techniques à la mobilité faites pour tous"+diagnostic des besoins; PROGRAMME "ANTICHUTE" AXE 4: " L'activité physique meilleure arme antichute" PROGRAMME "ANTICHUTE" AXE 5 : " La téléassistance pour tous"+diagnostic des besoins; PROGRAMME "UTUBE": diffusion et formation au programme "UTUBE" A2VIE 62 EPI en fin de programme (Evaluation Physique Individuelle Test de TINETTI Formulaire N° 4)	43035	Défavorable Votre projet n'a pas été retenu par la Conférence des financeurs car des actions de prévention sur la même thématique couvrent déjà la commune.	0	Pluriannuel
CALAISIS	6	Espace de Vie Sociale SOLID'AIR	Bien manger, bien bouger c'est aider ma santé!	1ère demande	Il s'agit de : - Permettre de développer des compétences afin de permettre aux public séniors de prendre en charge son équilibre alimentaire, le maintien de sa forme physique et mentale et de favoriser son autonomie	1) Deux ateliers cuisines mensuels à la fréquence de tous les 15 jours 2) Un atelier mensuel découverte activités physiques : L'association Siel Bleu interviendra une fois par mois afin de réaliser des séances de découvertes et de bien être. Une sortie découverte en fin d'année : Temps de convivialité avec prise du repas en extérieur, découverte de producteurs locaux, des bons plans pour réaliser ses achats. 2 comités de pilotage annuels.	5150	Favorable	5150	Annuel
CALAISIS	3	A2micile Audomarois littoral // AZAE Calais	Ateliers Collectifs ExoStim AZAE	1ère demande	L'objectif général est d'apprendre l'intérêt d'une pratique cognitive régulière, propice au Bien Vieillir. De sensibiliser, d'informer et d'accompagner nos usagers.	5 étapes : Préparation - Prospection - Organisation/planification/coordination : Evènement-conférence : le Bien Vieillir et la stimulation cognitive, l'intérêt de stimuler sa mémoire avec la tablette numérique, la solution ExoStim, un temps questions/réponses, un temps de présentation des ateliers collectifs ExoStim et un temps d'inscription aux ateliers. Accompagnement des bénéficiaires : Les ateliers collectifs ExoStim se composent de 5 séances mêlant théorie et pratique en continu. >Suivi des bénéficiaires : le suivi annuel des bénéficiaires présents aux ateliers est réalisé par l'animateur, avec une analyse trimestrielle des activités réalisées par les bénéficiaires et la mise en place potentielle de programmes paramétrés en complément des programmes d'entraînement automatiques. >Evaluation des résultats : Un temps d'analyse des résultats et d'évaluation de l'action est prévu. Le projet e-Atelier Collectif ExoStim reprend cette même méthodologie mais avec un support distanciel permettant de répondre à un public en difficulté de mobilité. Ainsi la conférence et les ateliers se réalisent en visio. Un temps de préparation visio sera réalisé en amont par notre SAD à destination de certains usagers que nous aurons repérés dans ce besoin.	80450	Défavorable Votre projet n'a pas été retenu par la Conférence des financeurs car le diagnostic et le partenariat locaux sont inexistantes. De plus un Comité de Pilotage n'est pas prévu à la mise en place du projet.	0	Pluriannuel
CALAISIS	6	Centre Intercommunal d'Action Sociale Pays d'Opale - Guînes	Sécurité et sérénité au volant	1ère demande	- lutter contre l'isolement et favoriser le maintien de l'autonomie des personnes âgées - permettre la prise de conscience et la responsabilisation des personnes âgées sur leur aptitude à conduire en toute sécurité	>1 représentation théâtrale "les voyages de Paul et Simone" sur la mobilité , le lien social et l'estime de soi suivi d'un débat en partant des situations théâtrales. Présentation des modules à venir et des solutions de mobilité existantes sur le territoire et recueil des attentes des personnes. >4 modules déployés composés d'une conférence suivi de 3 séances de 2h00 . L'action se compose d'apports pédagogiques construits sur les fondements scientifiques de la neuropsychologie d'échanges et de groupe de travail visant à analyser les craintes individuelles et les difficultés rencontrées en conduite automobile de modules pratiques, en lien avec plusieurs capacités (mémoire, attention, flexibilité, souplesse, gestion du stress).	5787	Favorable	5787	Pluriannuel
CALAISIS	6	Centre Communal d'Action Sociale de Calais	Ateliers adaptés pour améliorer l'équilibre, encourager la pratique sportive et développer l'estime de soi - Sportez vous bien !	1ère demande	Le projet, qui se décline en trois actions, a pour objectif de répondre aux objectifs généraux suivants: - prévenir les chutes et améliorer l'équilibre - développer l'activité physique adaptée à travers une activité de plein air : le long de la côte - développer l'estime de soi et favoriser le bien être	Pour le projet équilibre: 8 cycles de 10 séances d'1h30. Avec des vélos connectés Pour le projet long de côte: 27 séances de marche aquatique d'une heure par semaine (sur la période avril à septembre 2024) Pour le projet de Cirque adapté pour séniors: Les séances se dérouleront sous le chapiteau du Channel (une fois par trimestre) ainsi que dans une salle d'activité du Channel, scène nationale de Calais	19500	Favorable	16008	Pluriannuel
CALAISIS	6	Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Région d'Audruicq	Bien Vieillir : Bouger pour ne pas chuter	1ère demande	- impacter les séniors de l'ensemble du territoire - Favoriser la pratique d'une activité physique (adaptée ou non) sur le territoire - prévenir les risques de chutes à destination des plus de 60 ans - lutter contre l'isolement	Bouger au jardin : intervention du médiateur cuisine et jardin du CIAS : animations/ateliers prévus autour du jardinage Pratiquer une activité physique (adaptée ou non) : sorties pédestres en lien avec la découverte du patrimoine - Ateliers d'activité physique adaptée (Ufolep - Maison Sport Santé du Calaisais) Prévention des risques de chutes : - Ateliers de la Maison Sport Santé- Ufolep - intervention d'un praticien Neurotango - Tango Pas à Pas	5209	Favorable	5038	Annuel
CALAISIS	6	Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Région d'Audruicq	Bien vieillir : la tête dans l'assiette !	1ère demande	-Accompagner les séniors dans une démarche alimentaire du bien vieillir -Retrouver le plaisir de s'alimenter -Découvrir comment optimiser les capacités et le bien-être du cerveau -Stimuler la mémoire des séniors -Prendre conscience que les capacités cognitives se travaillent à tout âge - Mobiliser et sensibiliser les séniors de l'ensemble du territoire de la CCRA	Thématique alimentaire Intervention d'une nutritionniste, pour 2 cycles: 2 ateliers de prévention ; 3 ateliers culinaires. Cuisine et jardin : 10 ateliers cuisine suivant des thématiques spécifiques. Thématique santé du cerveau : Cycle de 6 séances de 2h. L'association Brain'up. Thématique mémoire Programme Chauffe-citron : 12 séances + lancement ou clôture du programme d'actions 2023-2024 (en fonction des disponibilités) avec une action festive chauffe citron	7042	Favorable	7042	Pluriannualité
CALAISIS	6	CENTRE SOCIAL - Association Matisse	Bien être pour bien vieillir	1ère demande	Favoriser le bien-être et lutter contre l'isolement Développer l'estime de soi Préserver l'autonomie et le maintien des liens sociaux Permettre la rencontre et le lien social des personnes en situation de fragilité	Ateliers d'activités physique hebdomadaires et un atelier cuisine et nutrition : 3 gym douce, 2 Pilate et 1 aquagym ; 1 atelier cuisine et équilibre. Des stages sous forme de cycles de 4 à 6 séances : sophrologie, socio-esthétique, yoga, conseils en image ; 2 à 3 fois chacun dans l'année. Des interventions mensuelles de professionnels de la diététique, de la prévention des maladies cardiovasculaires, du bien fondé des bilans de santé annuels. Une semaine santé avec forum, ateliers découverte. Des sorties "marche dynamique" à la demande et quand le temps le permet. Des sorties.	17000	Favorable	10847	Pluriannuel
CALAISIS	3	UNA DES PAYS DU CALAISIS	exprimer ses ressentis et prévention des chutes	1ère reconduction	Apprivoiser le soi se déplacer mieux, s'asseoir et se lever en confiance, Exprimer ses ressentis	Exprimer ses ressentis: ateliers animés par une art-thérapeute sur des propositions de cycle (musique et chant, arts plastiques, expression corporelle, contes et écriture) qui sont ajustés au fur et à mesure , voire modifiés ou remplacés en fonction des observations et des demandes, afin de s'adapter le plus justement possible aux besoins des personnes , leur vécu et sur ce qu'elles vivent au moment présent. Prévention des chutes: programme annuel à raison d'une heure par quinzaine sur la thématique de prévention des chutes encadré par chargé de prévention, titulaire d'une licence STAPS	9400	Favorable	7970	Pluriannualité jusque 2025
CALAISIS	6	Centre Intercommunal d'Action Sociale Pays d'Opale	mémoire et sens	1ère reconduction	Adopter des comportements favorables à sa santé pour lutter contre le vieillissement cérébral. Stimuler les capacités cognitives Renforcer et entretenir le lien social Conserver une bonne estime de soi et garder une identité positive Favoriser les relations sociales et intergénérationnelles	ATELIERS CHAUFFE CITRON: trois ateliers de 24 rendez-vous réguliers, collectifs, animés à l'aide d'un diaporama projeté sur grand écran. ATELIER D'ART THERAPIE: 4 cycles de 4 séances pour 8 personnes par cycle . ATELIER D'VEUIL CORPOREL: Les Ateliers du Pas de côté proposent d'explorer la relation à soi et aux autres à travers le mouvement (danse contemporaine, danse libre, éveil corporel) la relaxation sensorielle (toucher-sonore), et le travail de la voix. les ateliers permettent d'entretenir la mobilité du corps, et de l'esprit, la mémoire et de travailler sur des ressentis corporels agréables afin de se détendre. 2 modules de 4 séances d'1h30 seront proposés.	14659	Favorable	14659	Pluriannualité jusque 2025

CALAISIS	6	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE COULOGNE	"Le Bien Dormir"	1ère reconduction	Permettre à la personne âgée d'avoir un meilleur sommeil la rendre acteur : prise de conscience, trouver des solutions et les mettre en application	Des séances de sophrologie, de relaxation, de soirée détente avec un repas léger pris en commun, et de la lecture de conte ou de musique douce et relaxante Des ateliers touchant au sommeil et à sa compréhension mis en place avec les aides des services civiques, des ateliers d'arthérapie qui apporte le calme. Nous allons solliciter la CPAM pour mettre en place des réunion sur des thèmes autour de la santé et notamment les problèmes de sommeil.	8000	Favorable	8000	Pluriannualité jusque 2025
CALAISIS	3	Una des Pays du Calais	Café nutrition	1ère reconduction	Favoriser une alimentation saine Donner envie à chacun de retrouver confiance dans sa capacité naturelle à s'alimenter et à cuisiner Faire (re) découvrir une grande variété d'aliments Améliorer leur bilan de forme	Lors des précédents ateliers, nous avons des séances de cuisine avec diététicienne, cette fois ce sera avant tout une sensibilisation sous forme de quizz autour d'un café nutrition animé par une diététicienne avec collation sur une thématique spécifique en lien avec le profil des participants. Recueil des attentes pour l'atelier suivant. 1 fois par mois 2 heures 1/2	4920	Favorable	2717	Pluriannualité jusque 2025
CALAISIS	6	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE COULOGNE	"Le Bien Manger"	1ère reconduction	Donner l'envie à la personne âgée d'avoir une alimentation saine et équilibrée. Les rendre acteur : prise de conscience, trouver des solutions et les mettre en application	Atelier équilibre et diversité alimentaire Atelier mémoire sur le thème de la nutrition et de la dénutrition Atelier diététique avec un professionnel Partage d'un repas chaque mois avec l'aide d'un professionnel Création de gouters diététiques - création de carrés-potager - utilisation de l'outil numérique - sortons manger à l'extérieur en y liant une activité physique ou culturelle	8400	Favorable	8400	Pluriannualité jusque 2025
CALAISIS	6	CCAS DE COULOGNE	"Le Bien dans sa peau"	1ère reconduction	Développer l'estime de soi et le bien-être Travailler la mémoire Valoriser la personne âgée	Participations aux différents ateliers du CCAS de COULOGNE Préparation des aînés à la prise de photos : le choix des vêtements, des couleurs, trouver un thème, mise en beauté avec un brushing, un maquillage Mise en valeur des activités en réalisant un album-photos souvenir Ateliers artistique pour le rendre agréable à regarder : arthérapie, scrapbooking Travail de mémoire : qu'est-ce que vous souhaitez laisser comme trace à vos enfants, à votre famille ?	5500	Favorable	5500	Pluriannualité jusque 2025
CALAISIS	6	Centre social et Culturel Marie-Jeanne Bassot de Sangatte	Les ateliers numériques mobiles	2ème reconduction	- Réduire les inégalités d'accès et d'utilisation des nouvelles technologies pour les personnes âgées de 60 ans et plus en menant des démarches d'apprentissages dans différents lieux du territoire. - Augmenter et préserver l'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus, en leur permettant d'intégrer des nouvelles technologies utiles dans leur vie quotidienne.	Ateliers numériques mobiles, ateliers collectifs hebdomadaires sous forme de cycles thématiques. Les ateliers numériques ne seront pas mis en place uniquement dans les murs du centre social mais dans différents lieux habituellement fréquentés par les 60 ans et plus.	2 848	Favorable	2848	Pluriannualité jusque 2024
CALAISIS	6	CENTRE SOCIAL ESPACE FORT	PASS SENIORS	2ème reconduction	- Permettre aux personnes de plus de 60 ans, de rester le plus autonome possible pour continuer à bien vivre avec les autres et dans leur cadre de vie. - Redonner le goût de faire des choses (isolement face à la crise sanitaire).	Mise en place d'un "Pass'Séniors" comprenant : des ateliers : - Atelier tablettes/mémoire : 1 fois/semaine - Marche nordique 1 fois/semaine - Aquagym : 1 fois/semaine - Atelier yoga - 2 séances/mois - 8 personnes - 1 h hors vacances - 1 atelier pilate/gym douce - 2 séances/mois - 1 H - 8 personnes - hors vacances - Atelier chant/chorale : 2 stages de 5 jours - 2H/jour 4 samedis de 10h à 17h - auditorium Espace Fort + 1 restitution finale - Ateliers estime de soi et bien-être - 1 atelier/mois - 2 h - hors vacances - Sorties culturelles et sportives - 3 sorties - 1 /trimestre 3 sorties vélo - 1 /trimestre	7 000	Favorable	7000	Pluriannualité jusque 2024
CALAISIS	6	Centre Social et Culturel Marie-Jeanne Bassot de Sangatte	Les ateliers du bien-être	2ème reconduction	Préserver l'envie de cuisiner et le plaisir de manger, chez les personnes âgées de 60 ans et plus, afin de prévenir toutes formes de dénutrition Favoriser le bien-être et l'estime de soi, chez les personnes âgées de 60 ans et plus, afin de mieux appréhender les changements physiques et psychiques induits par l'âge	Nous prévoyons de démarrer ces ateliers en septembre 2021 et de les achever en juin 2022. Les ateliers se dérouleront sur 34 semaines durant la période à raison de: - 1 séance de pilates tous les quinze jours soit 17 séances de 1 heure sur 10 mois - 1 séance de sophrologie tous les quinze jours soit 17 séances de 1 heure sur 10 mois - 1 séance de cuisine diététique tous les quinze jours soit 17 séances de 3 heures sur 10 mois - 1 séance de socio-esthétique de 2 heures par mois soit 10 séances	5 885	Favorable	5885	Pluriannualité jusque 2024
CALAISIS	6	Centre Intercommunal d'Action Sociale Paysd'Opale	Votre Bien-être à la retraite	1ère reconduction	Accompagner les participants pour leur permettre d'être pleinement ACTEUR de leur santé, et prévenir les risques de dénutrition et de pathologies chroniques accompagnant l'avancée de l'âge,	6 ateliers cuisine animés par une diététicienne de 6 séances de 3h00 déployés sur 3 sites du territoire	8742	Favorable	7854	Pluriannualité jusque 2025
DEPARTEMENTAL	6	La Terre Est Ronde !	SÉNAPSO	1ère reconduction	Retrouver un équilibre physique, psychique, social et nutritionnel, Promouvoir la pratique d'une activité physique adaptée, Améliorer la condition physique du public senior en situation de surpoids et d'obésité, Préserver l'autonomie des séniors au domicile, Aborder le vieillissement et préserver au mieux sa santé,	Ateliers nutrition Groupes de paroles Ateliers thématiques et pratiques Séances d'activités physiques adaptées Temps d'échanges et ateliers concernant les bienfaits d'une pratique quotidienne d'activités physiques Séances de sophrologie	22800	Favorable	22800	Pluriannualité jusque 2025
DEPARTEMENTAL	6	Siel Bleu	Activité Physique et Lutte contre l'isolement	2ème reconduction	- Sensibiliser les personnes aux bienfaits de pratique physique régulière - Participer à la lutte contre les effets négatifs du vieillissement - Favoriser le maintien à domicile - Créer du lien social	Ateliers collectifs d'activité physique adaptée : gym douce, marche nordique, gym en musique, prévention des chutes, etc... - 9 groupes qui bénéficieront d'un programme de 36 séances, organisé en cycles multi-thèmes.	21 750	Favorable	13378	Pluriannualité jusque 2024
DEPARTEMENTAL	6	Maisons et cités	Lydie Bartier	2ème reconduction	☐ Permettre à chaque locataire âgé de plus de 60 ans et concerné par l'ERBM de s'approprier son projet résidentiel - Informer les locataires âgés de plus de 60 ans et concernés par l'ERBM des éléments clés permettant le maintien à domicile ☐ Créer du lien social entre les personnes âgées d'une même cité	Les ateliers : - La première séance d'atelier consistera en une présentation et des échanges sur les différents risques domestiques liés au vieillissement, ainsi que les différentes solutions pour y remédier. - La deuxième séance d'atelier consistera en une présentation des différents dispositifs existants pour favoriser le maintien à domicile, et la possibilité d'essayer et manipuler du matériel simple facilitant les gestes de la vie quotidienne. Ces Ateliers seront animés par des ergothérapeutes. Les Forum Locaux d'information sur les aides au maintien à domicile.	4 050	Favorable	4050	Pluriannualité jusque 2024
DEPARTEMENTAL	6	UFOLEP 62	Médicasport	1ère reconduction	Promouvoir l'activité physique (sport santé) chez les personnes âgées du Pas de Calais, sédentaire ou non, afin de préserver leur autonomie et leur qualité de vie (bien être physique et mental au quotidien). Enrichir notre accompagnement en proposant à nos publics de participer aux ateliers de prévention santé (Alimentation, dépistages, qualité de l'air à la maison,...) proposés par nos partenaires.	Créer une dynamique de réseau partenarial sur la santé et le sport par la mise en place d'un programme d'activité physique adaptée encadrée par un Educateur Médico Sportif sur 35 communes du Pas de Calais sur l'année : -Structuration et Animation de réseau avec les acteurs du territoire. -Organisation de séance d'activités physiques adaptées : Séances hebdomadaires d'une heure d'activités physiques adaptées pour les personnes sédentaires éloignées de la pratique et ou porteuse de pathologie -Séance hebdomadaire de deux heures en marche nordique par territoire Mesure des effets de la reprise de l'activité physique sur la condition physique : Bilan initial / intermédiaire /final + livret de suivi individualisé 5. Mise en place d'un temps fort par commune : Organisation d'événementiels (marche nordique, journée sport santé, Journée sport en famille, Journée prévention...) avec séniors lors des diverses journées mondiales 6. Journée de prévention Sport Santé par territoire (agglomération) sur l'année (sur les 5 territoires d'intervention) sur des sujets liés à la santé : activités physiques, la prévention des chutes, la mémoire, alimentation, bien être ...encadrés par partenaires professionnels de la santé (diététicienne, médecin, sophrologue...). L'idée sur ces 5 journées est d'allier pratique d'activité physique, conférences et repas convivial-mise en place d'un événement départemental regroupant l'ensemble des bénéficiaires. 7. Relayer l'information des partenaires du territoire aux publics fréquentant les créneaux d'activités physiques sur les temps forts, les conférences qui sont organisées à destination des séniors. 8. Education Thérapeutique du Patients (encadré par nos partenaires santé) par mois sur 5 territoires sur des thématiques précises telles que le sommeil, l'alimentation, les médicaments, la relaxation... 9. initiation aux Gestes qui Sauvent aux seniors	72000	Favorable	72000	Pluriannualité jusque 2025

DEPARTEMENTAL	6	Siel Bleu	Bougeons bien et Mangeons mieux 2023/2024	1ère reconduction	<p>Objectifs des séances APA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les capacités cardio-respiratoires - Reconditionner les seniors physiquement et psychologiquement pour une meilleure vie sociale - Récupérer de la fonctionnalité articulaire et musculaire - Contrôle postural et de l'équilibre - Reprise et optimisation de la marche : hauteur, longueur et précision du pas. - Reprise de la confiance en soi <p>Objectifs des séances NutriSiel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apporter les connaissances nécessaires aux participants sur l'équilibre alimentaire - Informer les participants de leurs besoins spécifiques - Adopter de bonnes habitudes alimentaires 	<p>Programmes d'APA Séances Diététiques Bilan Éducatif partagé en collectif Séances en visio</p>	13890	Favorable	13890	Annuel
DEPARTEMENTAL	6	Siel Bleu	HAPPY-APA	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> - préserver le bien-être et l'autonomie des personnes fragilisées face au vieillissement de la population, à l'explosion des maladies chroniques et la progression de la sédentarité. - Une approche innovante de la santé qui considère la santé au sens global de bien-être et non d'absence de maladies. - Un objectif de changement de comportement sur le long terme. Pour cela, les bénéficiaires sont pleinement associés à la définition de l'activité qui les concerne. Ils définissent eux-mêmes leurs objectifs et sont décisionnaires du moment où le lien d'intervention n'est plus le domicile mais ses abords proches et petit à petit leur quartier. <p>Le projet Éco-santé permet d'intégrer le volet environnemental aux actions de prévention. Réapprendre à se déplacer autrement au quotidien avec plaisir, optimiser le temps et l'espace pour conserver son autonomie par la marche ou le vélo.</p> <p>L'objectif des interventions Siel Bleu est d'inciter un changement de comportement durable et de donner les moyens aux bénéficiaires de devenir pleinement acteurs de leur santé.</p> <p>L'objectif est que le bénéficiaire devienne autonome dans sa pratique et se donne les moyens d'acquiescer la qualité de vie qu'il souhaite en fonction de ses besoins individuels et de ses moyens.</p> <p>Enfin, Siel Bleu s'engage à co-construire avec la structure partenaire pour s'adapter rigoureusement à son projet d'établissement et/ou à ses objectifs, à écouter les problématiques de ses partenaires et à être force de proposition sur des programmes personnalisés.</p>	<p>Le projet va permettre de mettre en place 2 programmes. Chaque programme va être composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 45 séances d'APA (1 séance par semaine), encadrées par un professionnel salarié Siel Bleu. - 2 séances de Marche Zéro Déchet - 2 séances de Relaxation - 1 conférence par trimestre, sur un thème de prévention santé <p>- 1 séance mensuelle d'APA en visio, commune aux 2 groupes, afin de créer du lien entre les personnes.</p>	10630	Défavorable Votre projet n'a pas été retenu par la Conférence des financeurs car les actions proposées sont déjà déployées sur ce territoire. La Conférence des financeurs vous invite à retravailler votre projet en concertation avec le référent prévention pour affiner le diagnostic local en vue d'un éventuel dépôt de projet en 2023.	0	Pluriannuel
DEPARTEMENTAL	6	DOMUS PREVENTION	2 Ateliers Bien Vieillir à domicile	1ère demande	Sensibiliser - Prévenir - Accompagner - Sécuriser - Informer	<p>L'atelier est dispensé par un ergothérapeute local diplômé d'état, appartenant à notre réseau et spécialement formé pour animer l'atelier conçu en collaboration avec le Gérontopole Pays de La Loire.</p>	4000	Défavorable Votre projet n'a pas été retenu par la Conférence des financeurs car les actions proposées sous ce format sont déjà déployées sur le territoire. De plus, la Conférence des financeurs finance un espace témoin sur ce territoire afin de sensibiliser les personnes âgées de 60 ans et plus, et de les informer sur les aides techniques et financières.	0	Pluriannuel
DEPARTEMENTAL	6	1 Lettre 1 Sourire	Souriez, vous écrivez	1ère demande	<p>Nos deux objectifs généraux sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre l'isolement des personnes âgées à domicile dans l'ensemble du département du Pas-de-Calais - Créer des liens intergénérationnels durables entre des jeunes du département et des personnes âgées isolées à domicile dans l'ensemble du département du Pas-de-Calais 	<p>Dans un premier temps, nous souhaitons proposer aux personnes âgées isolées à domicile de recevoir nos lettres bienveillantes par des organismes de visites à domicile avec qui nous travaillons comme l'UNA, l'ADMR, la Croix Rouge, les Petits Frères des Pauvres, Saint Vincent de Paul...</p> <p>Atelier Littéraire: 10 après-midis ludiques, pédagogiques et collectifs durant lesquels, des établissements scolaires et des seniors isolées à domicile se rencontrent autour des fables de Jean de la Fontaine.</p> <p>Pièce de théâtre: création à base d'extraits de lettres que nous recevons. Elle est également interactive, l'objectif est de faire participer les seniors.</p>	12000	Défavorable Votre projet n'a pas été retenu par la Conférence des financeurs car à ce jour aucun contact n'a été établi avec les établissements scolaires pour présenter le projet qui se veut intergénérationnel. De plus, la Conférence des financeurs ne peut s'appuyer sur aucun devis pour estimer le coût budgétaire de l'action. Néanmoins votre projet est intéressant, nous vous invitons à vous rapprocher des référents prévention pour le travailler en amont d'un éventuel prochain dépôt en 2023.	0	Annuel
DEPARTEMENTAL	6	Relais du Bien-être	Comment mieux profiter de sa retraite?	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> - contribuer à l'amélioration des grands déterminants de la santé (santé psychique, sommeil, alimentation, activité physique, bien-être, lien social) de personnes âgées de plus de 60 ans, au début de leur retraite (entre 6 mois et 2 ans) qui se retrouvent fragilisées afin qu'elles puissent vieillir en bonne santé (physique et morale). - préparer les jeunes retraités au bien vieillir 	<p>Projet de séjour en résidentiel de 4 jours et 4 nuits : « comment mieux profiter de sa retraite », tout compris (hébergement, restauration et ateliers sophrologie, nutrition, gymnastique adaptée).</p> <ul style="list-style-type: none"> - un thème bien spécifique, adapté à un besoin sociétal, dédié aux jeunes retraités - un séjour de proximité - des repas de qualité servis à l'assiette pour un intérêt nutritionnel assuré et dans une démarche écoresponsable 	12000	Défavorable Votre projet n'a pas été retenu par la Conférence des financeurs car il cible de jeunes retraités fragilisés; le repérage ne s'appuie pas sur un ancrage local. De plus, la CARSAT Hauts de France déploie un projet "Vivons retraite" sur l'ensemble du département. Enfin, ce projet ne présente pas une démarche globale de prévention et n'apporte pas de réelle plus-value par rapport au dispositif CARSAT.	0	Pluriannuel
DEPARTEMENTAL	6	Relais du Bien-être	Comment mieux traverser son deuil?	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> - contribuer à l'amélioration des grands déterminants de la santé (santé psychique, sommeil, alimentation, activité physique, bien-être, lien social) de personnes âgées de plus de 60 ans, en situation de veuvage qui se retrouvent fragilisées afin qu'elles puissent vieillir en bonne santé (physique et morale). 	<p>Projet de séjour de 4 jours et 4 nuits : « comment mieux traverser son deuil », tout compris (hébergement, restauration et ateliers sophrologie, naturopathie, gymnastique adaptée) dans une demeure historique de proximité.</p> <p>Ce genre de proposition de séjour n'existe pas dans ce format :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un thème bien spécifique, adapté à un besoin sociétal, dédié aux seniors veufs et veuves - un séjour de proximité, (moins de 150 km du domicile du participant dans une démarche de limitation du bilan carbone et de continuité du lien : avec les autres participants et avec les intervenants s'ils le souhaitent) 	10000	Défavorable Votre projet n'a pas été retenu par la Conférence des financeurs car le repérage du public en deuil n'est pas spécifiquement établi et repéré. De plus, dans le parcours du deuil, aucune réorientation de ce public est préconisée à la suite de ce séjour.	0	Pluriannuel
DEPARTEMENTAL	6	Association Petits Frères des Pauvres	Les assiettes du bonheur	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'équilibre alimentaire - Lutter contre la mal nutrition et/ou la dénutrition - Lutter contre l'obésité - Donner des repères pour une alimentation saine et équilibrée 	<p>Des ateliers cuisines seront coanimés avec les nutritionnistes et/ ou diététiciennes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une séance d'une heure de préparation - 2 interventions de 2 heures théoriques sur chaque ville: Calais, Arras - 3 ateliers cuisine de 2 heures coanimés sur chaque ville - une séance d'une heure pour le bilan <p>Travailler tout au long de l'année avec les personnes accompagnées pour élaborer un livre de recettes d'antan: 30 entrées, 30 plats, 30 desserts.</p>	5000	Favorable	3137	Annuel
DEPARTEMENTAL	6	Union Régionale des Organisations de Consommateurs Centre Technique Régional de la Consommation de la Région Hauts-de-France	L'Energie, nécessité de comprendre et d'agir !	1ère demande	<p>Favoriser l'accès aux droits (Droit de la consommation...) et délivrer les messages de prévention nécessaires dans la démarche d'autonomie des seniors par la compréhension de leurs factures d'énergies et pour l'accompagnement dans le cadre de la rénovation énergétique.</p> <p>Prevention par l'explication des informations à contrôler pour comprendre ses factures d'énergies.</p> <p>Orientation et accompagnement des seniors dans le cadre de la rénovation énergétique.</p>	<p>Réunions d'informations</p>	3940	Défavorable Votre projet n'a pas été retenu par la Conférence des financeurs car il vise à informer les personnes âgées sur l'accès aux droits mais en se limitant à la compréhension des factures énergétiques et à un accompagnement dans le cadre de la rénovation énergétique. Le projet ne s'apparente pas à un cycle d'actions de prévention. De plus, les partenaires de territoires peuvent proposer à ce public un accompagnement sur ces questions énergétiques.	0	Annuel
DEPARTEMENTAL	6	SOLEIL SOUS LA PLUIE	Interventions théâtrales - Spectacle-débat sur les thématiques liées au vieillissement : autonomie, lien social, mobilité, préparation à la retraite, relation d'aide	1ère demande	<p>Notre démarche consiste à proposer des spectacles-débat, en tant qu'action collective de prévention, en partenariat avec les CCASS et les services seniors de plusieurs villes ou petites agglomérations sur le département de Pas de Calais, que nous sommes en train de contacter.</p> <p>Ces spectacles sont écrits à partir de témoignages recueillis auprès de personnes de plus de 60 ans, leurs familles, les professionnels de la santé, sur les thèmes abordés dans nos spectacles. Chaque spectacle de 50' est suivi d'un débat de 25 à 30' avec le public, qui lui permet de réagir par rapport aux situations abordées dans la pièce, de livrer et d'entendre des témoignages, de poser des questions aux professionnels présents, de mesurer que d'autres connaissent aussi des problèmes semblables aux siennes, qu'il n'est pas seul. Le débat est un vecteur important d'expression, de lien social et de prise de conscience.</p>	<p>Il s'agit d'organiser 6 événements spectacles-débat sur 6 territoires, en collaboration avec les structures locales.</p>	17000	Défavorable Votre projet n'a pas été retenu par la Conférence des financeurs car les partenaires ne sont pas identifiés et le diagnostic n'est pas réalisé. De plus, le projet ne s'inscrit pas dans un cycle de prévention de la perte d'autonomie. Néanmoins l'approche spectacle-débat autour de la mobilité est intéressante. La Conférence des financeurs vous invite à vous rapprocher des référents prévention du territoire en vue d'un éventuel dépôt en octobre 2023.	0	Pluriannuel

DEPARTEMENTAL	6	TA1AMI - TU AS UN AMI	TA1EnvieDeCulture : ce n'est plus une envie	1ère demande	Il s'agit de rendre acteur un groupe de personnes âgées en allouant un budget, mais aussi en l'aidant à la mise en œuvre de l'activité culturelle. □	Le projet donne la possibilité aux personnes de s'exprimer, et d'agir dans une société où elles se heurtent à une organisation sociale qui stigmatise le vieillissement, la dépendance et la solitude. Le projet encourage la personne âgée à dialoguer, à réfléchir, à faire, dans le but de favoriser son intégration dans la cité. Être acteur et citoyen de son territoire, en étant accompagné de bénévoles de TA1AMI, souvent d'une autre génération, et pérennise les liens intergénérationnels.	8000	Défavorable La Conférence des financeurs n'a pas retenu votre projet car il ne respecte pas le cahier des charges. En effet, le projet propose de déployer ses actions en résidence autonomie alors que celles-ci bénéficient du forfait autonomie.	0	Pluriannuel
DEPARTEMENTAL	6	DEFI AUTONOMIE SENIORS	Bien vieillir dans le Pas-de-Calais avec Défi autonomie seniors	1ère demande	Défi autonomie seniors déploie des actions de prévention et d'éducation à la santé, sur la région Hauts-de-France, autour du bien-vieillir et de la préservation de l'autonomie, à destination des futurs retraités et retraités. Les actions ont pour objectif de promouvoir le bien-vieillir et de préserver l'autonomie des seniors, isolés des actions de prévention, ou dans une complémentarité d'actions existantes au sein du territoire, dans une ambiance chaleureuse et conviviale, à proximité de leur lieu de vie. Les actions déployées s'appuient sur les besoins des seniors identifiés par des diagnostics locaux et en lien avec les acteurs du territoire (Communautés de Communes, Centres Sociaux, CLIC...). Les ateliers déployés sont construits sur la base des référentiels nationaux "Pourbienvieillir". Ils visent à : sensibiliser à l'importance de prendre soin de sa santé et de suivre un parcours de prévention global; développer et entretenir une vie sociale et culturelle et s'appuyer sur les ressources locales; se nourrir l'esprit et être bien dans son corps; se recentrer sur soi, sur ses besoins et l'envie de poursuivre des projets; adopter des comportements favorables pour sa santé ; rester autonome Ainsi, les projets et ateliers déployés, en lien avec les acteurs du territoire permettent aux seniors de préserver leur santé, leur qualité de vie et de retrouver ou maintenir leur lien social.	Les ateliers StimCo sont issus d'un programme de stimulation cognitive, ouvert aux retraités ou futurs retraités (60 et plus) avec des fragilités identifiées (socio-économique, éloignés de la santé), qui souhaitent prendre soin de leur mémoire et comprendre les principaux mécanismes du cerveau et de ses fonctions. Ils sont animés par des animateurs formés, internes à l'équipe Défi autonomie seniors. Défi autonomie seniors déploiera 6 ateliers mémoire nommés "StimCo" sur les 2 territoires : - Communauté de communes du Pays de Lumbres ; - Communauté d'agglomération Pays de Saint-Omer Sur le territoire du Ternois, ce sont les thématiques de la nutrition, du sommeil et de la mémoire Sur le territoire des 7 Vallées, ce sont les thématiques du bien-vieillir, de la nutrition et de la prévention des chutes	10506	Favorable	10384	Annuel
DEPARTEMENTAL	6	UFOLEP 62	Parcours Seniors actifs à Vélo "En Selle"	1ère demande	Promouvoir une pratique régulière d'activité physique et promouvoir les mobilités à vélo chez les personnes âgées du Pas de Calais, sédentaire ou non, afin de préserver leur autonomie et leur qualité de vie (bien être physique et mental au quotidien), car être mobile c'est être autonome.	Un cycle de "parcours seniors actifs à vélo" se compose de 5 blocs de 3 heures. A la fin de chaque bloc une évaluation des compétences.u Ue sortie à vélo (culturelle) sur une demie journée sera mis en place à la fin du cycle. Une session de sensibilisation aux gestes qui sauvent sera mis en place pour chaque cycle.	40000	Favorable	31889	Pluriannuel
DEPARTEMENTAL	6	Atelier Arômes papillon	L'art et la manière	1ère demande	- lutter contre l'isolement - participer au développement personnel, social et culturel - maintenir les fonctions cognitives et sensorielles - préserver l'autonomie - offrir un moment de détente et de divertissement tout en participant à la prise de conscience en ce qui concerne le recyclage et l'utilisation de matériaux naturels.	Une conférence initiale afin de se situer et encourager les participants à s'investir dans de nouvelles propositions. Elle sera suivie d'un atelier "essai" puis 7 autres séances à répartir dans l'année, selon les disponibilités des salles louées par les structures accueillantes ou municipalités.	12800	Défavorable Votre projet n'a pas été retenu par la Conférence des financeurs en raison de l'absence de diagnostic local et de partenariat avec les territoires cités. Néanmoins le projet sur la thématique de l'art thérapie est intéressant. La Conférence des financeurs vous invite à vous rapprocher d'un référent prévention en vue d'un éventuel prochain dépôt en octobre 2023.	0	Pluriannuel
DEPARTEMENTAL	6	Association Cap' Avenir	Autonomie numérique des séniors	1ère demande	La finalité de la thématique « Autonomie numérique » par le biais des actions qui y sont développées vise à accompagner les séniors dans l'utilisation de l'outil numérique afin qu'ils soient le plus autonomes possible dans la pratique de base du numérique. Afin de permettre aux personnes retraitées de communiquer et réaliser des démarches en ligne en sécurité, de s'informer via Internet, il est indispensable de leur donner l'envie, la confiance en soi et les repères face au numérique en favorisant la convivialité et le lien social.	Mise en place de 13 ateliers "Autonomie numérique". Chaque atelier se compose de 5 séances de 2h30. Matériel utilisé au cours des ateliers : PC portables, smartphones, tablettes.	19201	Favorable	14440	Annuel
DEPARTEMENTAL	6	GlobalStim	Ateliers Collectifs ExoStim	1ère demande	L'objectif général est d'appréhender l'intérêt d'une pratique cognitive régulière, propice au Bien Vieillir. Tout comme le sport adapté, mettre en place une routine cognitive est indispensable à la préservation de l'autonomie. Les objectifs de Prévention après action sont un maintien d'une stimulation cognitive « efficace » pour un nombre sensible de bénéficiaires. Sont entendus par stimulation cognitive « efficace » des entraînements récurrents (hebdomadaires (voire bihebdomadaires) favorisant notamment un maintien des capacités cognitives, un maintien du sentiment d'autosatisfaction et un maintien des relations sociales Un second objectif est de « fidéliser » les bénéficiaires et de les orienter vers des ateliers complémentaires opportuns au Bien Vieillir (atelier Nutrition, atelier Chute...).	Le projet Atelier Collectif ExoStim se compose de 5 étapes : Préparation : •Prospection : en lien avec les partenaires locaux, elle est réalisée sur la base de campagne de mailing et de phoning, d'informations auprès des médias (locaux voire régionaux) afin de largement sensibiliser la population locale comprise entre 60 et 80 ans. •Organisation/planification/coordination : différentes tâches (réservation de salle, collation, administratif...) sont réalisées. Evènement-conférence : Bien Vieillir et la stimulation cognitive, l'intérêt de stimuler sa mémoire avec la tablette numérique, la solution ExoStim, un temps questions/réponses, un temps de présentation des ateliers collectifs ExoStim et un temps d'inscription aux ateliers. Accompagnement des bénéficiaires :Les ateliers collectifs ExoStim se composent de 5 séances Suivi des bénéficiaires :analyse trimestrielle des activités réalisées par les bénéficiaires et la mise en place potentielle de programmes paramétrés en complément des programmes d'entraînement automatiques. Evaluation des résultats : Un temps d'analyse des résultats et d'évaluation de l'action est prévu.	30310	Défavorable Votre projet n'a pas été retenu par la Conférence des financeurs car celui-ci nécessite qu'une partie des bénéficiaires soit équipée du moyen d'accès à l'application, ce qui rend ce projet inéquitable. De plus, le partenariat n'est pas construit sur cette action.	0	Annuel
DEPARTEMENTAL	6	DOMUS PREVENTION	Atelier Prévention et sécurité routière	1ère demande	Sensibiliser – Prévenir – Accompagner – Sécuriser – Informer	L'atelier est dispensé par un ergothérapeute local diplômé d'état, appartenant à notre réseau et spécialement formé pour animer l'atelier conçu en collaboration avec le Gérotopole Pays de La Loire ainsi qu'un moniteur d'auto-école de l'ECF pour la dernière session.	4000	Défavorable Votre projet n'a pas été retenu par la Conférence de financeurs car les actions proposées n'ont pas été travaillées en amont avec les communes indiquées. La Conférence des financeurs vous invite à vous rapprocher du référent prévention du territoire afin de retravailler le projet pour un éventuel dépôt en 2023.	0	Pluriannuel
DEPARTEMENTAL	6	Groupe SOS Transition Ecologique et Territoires	Silver Fourchette - actions domicile	1ère demande	Silver Fourchette a pour objectif de donner aux seniors les clés pour agir sur leur santé, au travers d'une alimentation gourmande et adaptée à leurs besoins.	ACTIONS "PETITS BUDGETS" : atelier cuisine ACTIONS "A LA FERME" : animées par une diététicienne et un chef: récolte des légumes et échanges avec le producteur + un atelier de cuisine sur la thématique de l'alimentation locale. Information sur l'alimentation et délivre conseils et astuces. Réalisations des recettes. Temps de dégustation et de convivialité en fin d'atelier. ACTIONS "1000 CAFÉS" : un atelier de cuisine sur une thématique à définir avec le partenaire. Information sur l'alimentation + conseils et astuces. Réalisations des recettes. Temps de dégustation et de convivialité en fin d'atelier. CYCLES "BIEN MANGER" : Ateliers 1 à 3 : atelier de cuisine: des conseils alimentaires pour permettre aux personnes d'adapter leur alimentation, le chef va donner des astuces et conseils pour la préparation des repas. Temps de dégustation. -Atelier 4 : visite de ferme ou randonnée gourmande	31377	Favorable	16395	Annuel
DEPARTEMENTAL	6	Hypra	Inclusion numérique des seniors du Pas-de-Calais	1ère demande	L'objectif principal de nos actions est de permettre à chacun d'avoir accès aux outils numériques (équipement et connexion) et d'acquies un usage autonome de ces outils, pour être des citoyens éclairés dans la société numérique.	Deux parcours d'inclusion numérique intégrés selon l'offre en inclusion numérique présente sur les territoires d'intervention: Parcours 1 : offre d'inclusion numérique à destination des seniors est fortement développée (Arrageois/Artois) > forums numériques qui permettraient d'entrôler les seniors en fracture primaire ou secondaire et de déterminer le niveau et les besoins de chacun. A partir de ces forums, nous pourrions: Rediriger des bénéficiaires vers les offres existantes (accompagnements individualisés, ateliers tablettes etc.); Ouvrir 13 places en web-conférences collectives Hypra à destination des seniors ayant déjà des acquis/ayant déjà bénéficié d'un accompagnement et disposant d'une boîte mail fonctionnelle. Parcours 2 : offre d'inclusion numérique à destination des seniors est peu développée (Montreuillois-Ternois/Lens-Liévin)>forum numérique qui permettrait d'entrôler les seniors en fracture primaire ou secondaire et de déterminer le niveau et les besoins de chacun. A partir de ces forums, nous pourrions : Rediriger des bénéficiaires vers les offres existantes (accompagnements individualisés, ateliers tablettes etc.); Ouvrir 12 places en ateliers collectifs présentiels Hypra afin d'accompagner les seniors (en priorité les seniors en fracture primaire) dans la prise en main des outils numériques durant 10 séances de 1h30 chacune ; Continuer et terminer le parcours d'autonomisation des bénéficiaires des ateliers en ouvrant, dans un second temps, 12 places en web-conférences collectives Hypra.	19590	Défavorable Votre projet n'a pas été retenu par la Conférence des financeurs car il ne tient pas suffisamment compte de l'aspect collectif décrit dans le cahier des charges.	0	Pluriannuel
DEPARTEMENTAL	6	Brain Up Association	Bien se soigner et renforcer ses défenses immunitaires	1ère demande	Par ce programme nous souhaitons nous adresser directement aux personnes âgées et les aider à : - Prendre conscience des effets de la consommation de médicaments et des interactions entre eux ; - Comprendre leur ordonnance et respecter leur traitement sur la durée ; - Mieux se soigner des maladies infectieuses et mieux protéger leurs défenses immunitaires.	L'atelier se compose de 5 séances de 2 heures et s'organise en 2 temps : - L'usage des médicaments et la iatrogénie médicamenteuse (3 séances) ; - L'entretien du système immunitaire face aux maux de l'hiver (2 séances).	13000	Favorable	5606	Annuel

DEPARTEMENTAL	6	Association MES PARENTS ET MOI - ELBOEUF	MES PARENTS ET MOI	1ère demande	- Des ateliers de prévention en mode collectif et des séances de bien-être pour entretenir le lien social, travailler la motricité, stimuler les seniors avec des ateliers sensoriel et cognitif etc. Mes parents Moi est un service permettant de lutter contre l'isolement des ainés, maintenir du lien social, retarder et prévenir le basculement dans la perte d'autonomie et lutter contre la corvée des courses.	Des ateliers de prévention en mode collectif et des séances de bien-être pour entretenir le lien social, travailler la motricité, stimuler les seniors avec des ateliers sensoriel et cognitif etc. (la Lithothérapie, la sophrologie, l'hyponose, la nutrition, atelier cosmétique avec création de savons et gels hydroalcooliques, bien être chez soi, sérénité durant l'été, "chutes et gestes qui sauvent", numérique etc.)	62500	Défavorable Votre projet n'a pas été retenu par la Conférence des financeurs car il ne respecte pas le cahier des charges notamment sur la temporalité du calendrier proposé. Le projet est peu construit et ne prend pas en compte les besoins du territoire puisque le travail en partenariat n'a pas eu lieu.	0	Pluriannuel
DEPARTEMENTAL	6	UNION REGIONALE MUTUALITE FRANCAISE HAUTS-DE-FRANCE	Les sens des arts	1ère demande	Objectif général : Promouvoir la santé auditive, visuelle et gustative des seniors, via une approche culturelle et artistique, en visant l'amélioration du bien-être des seniors et la diminution du risque de chutes. L'objectif de ce projet est d'amener les seniors à comprendre le fonctionnement et l'évolution des sens avec l'âge, à découvrir comment les préserver et prévenir certains troubles associés, à identifier les professionnels ressources et enfin, à mettre en lumière des activités artistiques et culturelles liées à ces sens.	Mises en situation culturelles/artistiques (pratiques musicale, photographique, dégustations) permettant de promouvoir la santé visuelle, auditive et gustative : 3 séances de 2 heures en présentiel, pouvant bénéficier chacune à 20 personnes. Les participants pourront prendre part à 1, 2 ou 3 séances, à leur convenance. Au programme, des informations scientifiques et des expériences sensorielles, culturelles et artistiques pour comprendre, prévenir et savoir faire face à l'évolution des sens.	7000	Favorable	2192	Annuel
DEPARTEMENTAL	6	Brain Up Association	Parcours de prévention santé « Pour un cerveau en bonne santé à tout âge »	1ère demande	- Comprendre comment fonctionne et évolue la mémoire au fil des années ; - Prendre conscience de l'impact du mode de vie sur la santé de son cerveau : pratique d'une activité physique régulière, qualité du sommeil et équilibre alimentaire ; - Lutter contre l'isolement.	Le parcours « Pour un cerveau en bonne santé à tout âge » se compose de 6 séances de 2 heures. Pour animer au mieux les actions, les valeurs suivantes nous sont chères : l'empathie, la convivialité, le non-jugement et l'attitude positive. Nous visons, avant tout, à transmettre aux participants l'envie d'agir pour eux et leur santé et de favoriser les liens sociaux et la cohésion de groupe.	15600	Favorable	8694	Annuel
DEPARTEMENTAL	6	Brain Up Association	La douleur, la comprendre pour mieux la soulager	1ère demande	Cet atelier permettra à chaque participant : - D'identifier et de connaître les mécanismes de la douleur ; - De poser un regard objectif et bienveillant sur ses propres douleurs ; - De définir une feuille de route au travers d'objectifs simples pour apprendre à soulager la douleur.	Démarche de prévention et d'accompagnement. Le programme "La douleur : mieux la comprendre pour la soulager" se compose de 3 séances de 2 heures. 10 parcours sur 8 communes.	7800	Favorable	4536	Annuel
DEPARTEMENTAL	6	ADAM VISIO	HappyVisio : le parcours prévention pour les retraités en visioconférence	1ère demande	Diffuser une culture de la prévention avec une approche holistique de la prévention en faveur du bien vieillir Répondre aux attentes des usagers en termes d'information et d'accompagnement Toucher des publics qui n'accèdent pas traditionnellement aux actions de prévention	Enquête initiale : mise en place d'un sondage adressé aux seniors du Pas de Calais inscrits sur le site happyvisio.com et auprès des partenaires identifiés sur le département Webconférences : webinars réalisés en direct et co animés par un animateur d'HappyVisio. Au total, sur l'année, ce sont plus de 750 activités proposées dans ce programme. Ateliers : activités en groupe restreint (jusqu'à 12 personnes) pour travailler sur les comportements des participants. Accès à une plateforme de RDV en ligne sur les sujets prévention / santé pour échanger individuellement avec des experts. Ce service n'est pas intégré dans le dossier étant donné qu'il s'agit d'une action individuelle proposée en plus aux retraités.	26113	Défavorable Votre projet n'a pas été retenu par la Conférence des financeurs. Bien qu'il soit intéressant, le volume des conférences semble excessif au regard des attendus du public. De plus, certains porteurs locaux et départementaux déploient déjà ce type d'action sur l'ensemble du département.	0	Pluriannuel
LENS HENIN	6	CARMI DU NORD – FILIERIS CAISSE AUTONOME NATIONALE SECURITE SOCIALE MINES - LENS	La magie d'un bon équilibre	1ère demande	Faire en sorte que chaque personne de 60 ans et plus vivant à domicile sur le secteur de la CAHC soit mobilisée, informée, sensibilisée pour devenir acteur de sa propre santé en équilibre et puisse devenir promoteur de vie en santé.	Proposition d'un module complet de type "Rallye d'équilibre" en 4 temps 1.Mobilisation - Information – sensibilisation 2.Présentation de dispositifs et structures locaux 3.Temps d'échanges mi-novembre 2023 via un Petit forum d'ateliers 4.Programmation d'ateliers en 2024	9271	Défavorable Votre projet n'a pas été retenu par la Conférence des financeurs car il ne respecte pas le cahier des charges, les dépenses d'investissement n'étant pas financables.La Conférence des financeurs vous invite à vous rapprocher de votre référent prévention afin de retravailler le projet pour un éventuel nouveau dépôt en octobre 2023.	0	Pluriannuel
LENS HENIN	3	AD COI SERVICES	prévention des chutes à domicile	1ère demande	Former les aidants naturels et professionnels ainsi que les personnes aidées aux actions de prévention des chutes.	Des ateliers de formation mélangeant des aidants professionnels, aidants naturels et personnes aidées: 1. savoir reconnaître le risque de chute chez les PA 2. connaître les conséquences des chutes 3. analyser ses pratiques de prise en charge d'une personne ayant chuté. 4. prendre en charge les personnes faisant des chutes à répétition 5. développer une démarche de prévention des chutes 6. mettre en oeuvre une démarche d'analyse des chutes au sein de son établissement	12000	Défavorable Votre projet n'a pas été retenu par la Conférence des financeurs car celui-ci ne respecte pas le cahier des charges pour les raisons suivantes : la formation professionnelle n'est pas financable et le calendrier de votre projet inadéquat. De plus, les éléments budgétaires complémentaires sollicités auprès de la structure n'ont pas été fournis. La Conférence des financeurs vous invite à vous rapprocher de votre référent prévention en vue d'un éventuel prochain dépôt.	0	Pluriannuel
LENS HENIN	6	CCAS de Noyelles-Godault	INTER AGIR Acte 2	1ère demande	I- Maintenir et développer la participation des seniors au cœur de l'axe bien vieillir du projet social de territoire porté par le CCAS II- Permettre aux seniors isolés de maintenir ou recréer des liens sociaux III- Continuer à construire, de manière intergénérationnelle, de nouvelles formes de solidarités permettant à chacun, quel que soit son âge, de participer au développement de la vie sociale de la commune.	I Action 1 : Animation des cafés-rencontres intergénérationnels par les bénévoles. Coanimation des ateliers collectifs à destination des seniors isolés I-Action 2 : Coécriture d'une charte du bénévolat; Supervision du groupe de bénévoles avec un psychologue ; Formation des bénévoles sur l'accompagnement spécifique lié au vieillissement mais aussi à l'accompagnement des aidants familiaux II- Actions collectives : 1) Ateliers bien être et estime de soi pour les seniors isolés: séances régulières de gym douce pour préserver l'équilibre, proposées par Siel bleu; ateliers culinaires; des ateliers mémoire; des ateliers de sophrologie bi-mensuels; Cafés-rencontres ; Création et animation d'une "Capsule de réalité virtuelle" ; 2) Un forum d'informations d'une journée dans le cadre de la semaine bleue autour de la prévention santé et de l'aide aux aidants avec un temps d'échanges avec les habitants, ayant pour thème : «comment bien préparer sa retraite, pour en être pleinement acteur », en partenariat avec le CARSAT. III-1/- Repair Café Solidaire : 2/ Fédérer les seniors pour construire de nouvelles réponses sociales et solidaires : Jardin sensoriel et partagé; Soutien à la réussite éducative,...; Toutes autres actions qui pourraient être imaginées et proposées par les seniors.	15000	Favorable	15000	Annuel
LENS HENIN	6	Centre Communal d'Action Sociales d'Annavy	Demain, toujours mieux pour nos seniors	1ère demande	Favoriser le bien être et l'estime de soi: Développer la condition physique, la maîtrise de soi, la gestuelle, ainsi que la concentration, l'écoute, le partage, l'aide et la solidarité. Partage de grands moments sportifs et culturels avec les annaysiens de tous âges et de toutes conditions (porteurs de handicaps). Mieux comprendre la douleur pour la soulager.	Atelier nutrition. Atelier gym/douce équilibre. Atelier stimulation de la mémoire par le chant. Atelier BOCCIA. Atelier peinture.	16624	Favorable	6085	Pluriannuel
LENS HENIN	3	CCAS Carvin- Espace Services Séniors	Rompres l'isolement par l'estime de soi	1ère demande	- Estime de soi : Améliorer l'estime que les usagers ont d'eux-mêmes, facteur d'isolement et de dépression. - Prévention des chutes : Réduire les blessures, les hospitalisations liés aux chutes - Prévention des chutes : Réduire les risques psychologiques liés aux chutes (traumatismes) - Transversal : Entretenir les fonctions cognitives et motrices, ayant un effet bénéfique sur la santé des seniors.	Estime de soi : Ateliers collectifs socio esthétiques en partenariat avec un ou une professionnel(le) de l'estime de soi : - Atelier de pratiques psychocorporelles favorisant un équilibre entre le corps, le mental et les émotions, - Atelier socioesthétiques favorisant une image perçue de soi améliorée Estime de soi : Ateliers cuisine diététique, autour d'une alimentation saine et adaptée à nos publics évitant les carences et l'exposition aux risques d'obésité. Prévention des chutes : Ateliers de prévention en partenariat avec un professionnel du sport pour seniors favorisant le maintien de la motricité de l'utilisateur.	17825	Favorable	10963	Pluriannuel
LENS HENIN	6	MAIRIE DE ANGRES	MIX'AGES (MIX'AGES / PART'ÂGES)	1ère reconduction	Améliorer la santé du public sénior des Quartier Politique Ville. Favoriser l'inclusion numérique et l'accès au droit. Développer l'insertion sociale en luttant contre l'isolement et contre la perte d'autonomie.	Atelier estime de soi Atelier coaching Sorties culturelles	6044	Favorable	4571	Annuel
LENS HENIN	6	Association Hospitalière Nord Artois Clinique	5ème conférence de Santé Publique "Les clés du bien vieillir"	2ème reconduction	- Livrer au public, et notamment au sénior, les clés du bien vieillir - Apporter des connaissances, des conseils et des renseignements sur des thématiques de santé qui auront été déterminées préalablement - Présenter les solutions d'accompagnements existantes sur le territoire selon les thématiques abordées - Répondre aux interrogations et aux inquiétudes des seniors et des aidants - Trouver des consensus entre professionnels de santé du territoire pour améliorer le bon usage du médicaments chez les seniors.	Concernant la conférence de l'après-midi : - 14h : accueil des 1er arrivants - 14-15h : visite des stands par le public dans le hall de la salle Arc-en-ciel - 15h-15h45 : début de la conférence de Santé Publique sur une thématique qui aura été déterminée - 15h45-16h30 : Tour de table avec des professionnels de santé (gériatrie, médecin de ville, pharmaciens, institutionnels,...) afin de présenter les solutions d'accompagnements existantes sur le territoire, les prises en charge, les aides administratives ... (la liste sera ajustée selon la thématique qui aura été retenue). - 16h30 : Fin du tour de table. Visite des stands par le public et petit café gourmand dans le hall de la salle Arc-en-ciel. - 18h : Fin de manifestation Une conférence de Santé Publique le soir : - 19h30 : accueil des professionnels de santé au sein du hall Arc-en-ciel. 20h-20h45 : conférence de Santé Publique sur une thématique; 20h45-21h30 : tour de table avec des professionnels de santé (médecin généraliste, gériatre, pharmacien, institutionnels,...) dans le but de présenter les solutions existantes pour améliorer la prise en charge des seniors sur le territoire; 21h30 : cocktail dinatoire et poursuite des échanges en colloque singulier; 23h : Fin de manifestation	6400	Favorable Avenant de durée jusque décembre 2023 (convention actuelle)	4727	Annuel

LENS HENIN	3	ADSP de la GOHELLE	ESPAS de la GOHELLE	1ère reconduction	Le Comité de Pilotage doit conforter son opérabilité, être et rester opérationnelle dans la durée et dans l'efficacité, développer et enrichir son offre de préventions, repérer les seniors les plus isolés pour les convaincre de s'engager dans un des programmes de prévention pour préserver leur autonomie. Le COPIL doit intégrer une démarche qualité avec la mise en place d'une boucle d'amélioration continue qui s'appuie sur la mesure de satisfactions de l'offre de prévention portée par le projet. Le COPIL doit également développer le partenariat et la coopération, en particulier avec les acteurs de son domaine d'activité présents sur les territoires des actions portées dans l'offre de prévention du projet ESPAS.	Les actions d'information, de communication, de portage de l'offre de prévention, seront inscrites dans toutes les occasions pour le faire : les manifestations populaires, sportives ou festives, les forums, les rassemblements, les rencontres annuelles (semaines bleues...). L'utilisation des réseaux sociaux devra être opérationnelle, son utilisation et sa maintenance assurée durant tout ce nouvel exercice avec une mission d'amélioration pour la perfectionner. La reconduction devra permettre de fidéliser les bénéficiaires engagés dans le premier exercice, de rester et continuer à suivre leur parcours de prévention afin de maintenir leur autonomie dans la durée. La reconduction se fera avec l'appui et le témoignage des seniors du premier exercice afin de développer le nombre de groupe, le nombre de programmes, le nombre de bénéficiaires. La reconduction devra permettre également d'élargir la cible des seniors candidats à l'engagement dans les programmes, en allant porter l'offre de prévention dans d'autres communes, en particulier les plus éloignées, les plus isolées, avec une offre complémentaire pour la mobilité, une action à instruire et déployer.	22480	Favorable	16335	Annuel
LENS HENIN	6	Commune de GRENAY	Le maintien de l'autonomie vecteur de mieux vivre ensemble	1ère reconduction	Poursuivre et développer les objectifs initiaux. Renforcer le lien social et la participation locale. Permettre de retrouver du lien social et de l'accès aux services par le biais de la navette.	Le projet s'articule autour des sessions d'informations collectives adaptées au public (forums, conférences,...) et se complètent sous formes d'ateliers collectifs pratiques et de temps forts festifs.	21170	Favorable	18023	Annuel
LENS HENIN	6	Centre social Kaleido - Noyelle sous Lens	Réinventons le bien vivre ensemble à Noyelles-sous-Lens	1ère reconduction	encourager les actions hors les murs veiller à réduire la fracture numérique instaurer une écoute active	ateliers gym douce, cuisine des seniors, ateliers mémoire sont des ateliers inscrits dans la plaquette et sont un socle permanent qui réunit plus de 60 seniors sur l'ensemble de ces activités. Les ateliers sont avant tout un prétexte pour échanger avec les seniors et entendre leur demande, difficulté, freins... Les ateliers veille sociale et numérique mis en place depuis septembre permettront d'être dans les quartiers, au plus proche des habitants pour faire la liaison quand cela est nécessaire avec d'autres partenaires ou services. Mais cette action permettra de créer du lien avec les plus isolés et souffrant de grande solitude pour ensuite les accompagner vers des ateliers plus pérennes. Cette veille permettra également de faciliter et de soulager la notion du numérique (chèque énergie, impôts,...) pour les éloignés du numérique Des ateliers dits ponctuels seront mis en place selon les besoins repérés sur les champs de la santé communautaire, semaine bleue, repas solidaire. Cette action seront coordonnées par le comité seniors	10000	Favorable	3112	Annuel
LENS HENIN	6	Centre Communal d'Action Social - Sains en Gohelle	"Etre vieux, c'est être jeune depuis plus longtemps que les autres " de P.Geluck	1ère reconduction	-Prévenir le risque de chute -Sensibiliser les personnes à l'équilibre alimentaire -Préserver son capital santé et son bien-être -Stimuler sa mémoire et contribuer à préserver ses facultés intellectuelles	Atelier mémoire : 30 séances de 2h Atelier yoga : 32 séances de 1h Atelier Jouons ensemble: 30 séances de 2h30 Atelier Sophrologie:27 séances de 1h Atelier Culinaires:10 séances de 4h Atelier activité physique:2 X 43 séances + 10 marche de + 34 danse en ligne Atelier à thème:10 séances de 1h (respiration),4séances de 2h (alimentation),5 séances de 2h (bien vieillir),4 séances de 2h (cyber arnaque) et 1 à 2 conférence café Alzheimer; besoin de souffler, de discuter, de comprendre.	19550	Favorable	19550	Pluriannualité jusque 2025
LENS HENIN	6	CCAS de Noyelles-Godault	INTERÂGIR pour une ville résiliente et bienveillante, de l'isolement à l'épanouissement	1ère reconduction	Mettre la participation des seniors au cœur de l'axe bien vieillir du nouveau projet social de territoire porté par le CCAS Permettre aux seniors isolés de maintenir ou recréer des liens sociaux Imaginer et construire de manière intergénérationnelle, de nouvelles formes de solidarités permettant à chacun, quel que soit son âge, de participer au développement de la vie sociale de la commune	cafés rencontres : 2 après-midis par mois. - ateliers thématiques pour préserver l'autonomie : 1 matinée par semaine - ateliers de médiation artistique : 2 après-midis par mois animé par un psychologue, intervenant extérieur (10 ateliers peinture). - ateliers mémoire et écriture créative : 2 après-midis par mois animé par un artiste intervenant extérieur, auteur, illustrateur, intervenant en arts plastiques, ayant déjà réalisé des BD avec les habitants, sur l'histoire de Noyelles-Godault. -atelier découverte de nouveaux jeux de sociétés :1 après-midi par mois animé par les bénévoles et les jeunes en service civique, en collaboration avec le service petite enfance. - atelier culinaire coanimé par des bénévoles et une diététicienne, 1 après-midi par mois - atelier informatique 1 après-midi par mois animé par les jeunes en service civique et un agent du service informatique -création théâtrale collective : de juin à octobre 2022. 11 ateliers	12000	Projet annulé par le porteur au profit du projet Inter Agir acte 2	0	Pluriannualité jusque 2025
LENS HENIN	6	Centre Communal d'Action Sociale de Libercourt	Bien vieillir à Libercourt	1ère reconduction	Aider les personnes de plus de 60 ans à composer avec les changements physiologiques liés au vieillissement Favoriser le bien-être des seniors au travers d'actions variées Améliorer la santé des seniors par la modification des comportements et l'acquisition de connaissances Prolonger l'autonomie des seniors par des actions préventives adaptées.	SEANCES DE SOPHROLOGIE : 20 séances ATELIERS CULINAIRES : 20 ateliers à raison de deux par mois environ ATELIERS SOCIO – ESTHETIQUE :2 ateliers collectifs par mois sur 11 mois ATELIERS « PROMOUVOIR UN SOMMEIL DE QUALITE » Atelier iatrogenie Atelier sérénité au volant	6638	Favorable	6638	Pluriannualité jusque 2025
LENS HENIN	6	MAIRIE DE BULLY LES MINES	PROJET PARTAGES	1ère reconduction	Lutter contre l'isolement Prévenir les pertes d'autonomie et les risques liés à la santé et à la vieillesse Renforcer les liens sociaux Favoriser les relations intergénérationnelles Lutter contre la dépression des personnes âgées Améliorer le cadre de vie des seniors	LUNDIGYM DOUCE / JEUX DE MOTRICITE /MARGE /MARDIGYM DOUCE / JEUX DE MOTRICITE toutes les semaines Atelies Bien-Etre (Marché Méditative / Yin Yoga ou Yoga MERCREDIATELIERS JARDINAGES Animation en Intergénérationnel JEUDICAFES PARTAGES Chaque semaine, avec un temps fort le premier jeudi du mois (loto musical, atelier culinaire, LOTO, Quizz, karaoké ...)	7331	Favorable	7331	Pluriannualité jusque 2025
LENS HENIN	6	CCAS - Vendin le Vieil	BIEN DEDANS	1ère reconduction	-Développer le bien vieillir à la maison et sur le territoire communal -Favoriser et préserver le maintien de l'autonomie des seniors. -Encourager et renforcer l'estime de soi comme vecteur de santé. -Offrir un espace de vie inclusif, sécurisant et intergénérationnel à la population seniors. -Permettre à tous, et particulièrement au public seniors en difficulté, d'être force de proposition et de s'investir de manière ponctuelle et/ou récurrente dans le projet.	Le projet allie information, dépistage, activité physique, stimulation cérébrale, échanges, moments conviviaux où chacun pourra s'inscrire en fonction de ses besoins et ses carences afin de repousser l'arrivée de la dépendance et maintenir son autonomie.	13800	Favorable	13800	Pluriannualité jusque 2025
LENS HENIN	6	Mairie de Courrière	ATELIERS DE PREVENTION DES CHUTES CHEZ LES SENIORS	2ème reconduction	- Développer les capacités motrices et l'équilibre qui, si elles sont déficientes, favorisent les chutes - Réaliser des bilans d'équilibre pour les seniors intéressés et élaborer des groupes homogènes de 10 à 15 personnes maximum. - Consolider la stabilité du sujet vieillissant notamment par l'amélioration des ajustements posturaux qui sont nécessaires au maintien de l'équilibre lors de mouvements.	Atelier prévention des chutes	2 926	Favorable	2926	Pluriannualité jusque 2024
LENS HENIN	6	Centre social antenne des cheminots - Avion	Soutenons nos aînés dans nos quartiers	2ème reconduction	- Permettre aux seniors des quartiers d'implantation du centre social de retrouver une vie sociale au sortir du confinement, - Permettre aux seniors de prendre soin de leur santé globale, - Permettre aux seniors de transmettre leurs compétences et leurs pratiques en matière de santé auprès de leurs pairs	- Atelier de gym douce tous publics (hebdomadaire) - Balade santé en famille et pour tous (mensuelle) - Sorties familiales et pour tous culturelles (pour découvrir des lieux culturels de proximité (musée, théâtre, parc...) - Ateliers culinaires et partage du repas avec une diététicienne (5) - Ateliers socio-esthétique pour prendre soin de soi (6) - Ateliers de sophrologie (6) - Ateliers en partenariat avec Défi Autonomie seniors : atelier du bien vieillir, Stim co et tablettes numériques (de septembre 2021 à juin 2022) - Temps fort de valorisation des ateliers préparé par les seniors et proposé pendant la semaine bleue 2021	7 000	Favorable	7000	Pluriannualité jusque 2024

LENS HENIN	6	Mairie de Montigny-en-Gohelle - Centre Social	Viellir...c'est vivre!	2ème reconduction	- Développer des actions de prévention et promotion de la santé et plus spécifiquement dans les volets bien-être et lutte contre la solitude. - Maintenir une vie sociale et lutter contre le repli social.	- gym séniors - gym équilibre mémoire - randonnée douce - socio-esthétique : permettre aux séniors de prendre soin d'eux - Tai Chi - atelier "Peps Euréka" : pour faire travailler la mémoire - atelier "gymnastique cérébrale" Atelier d'information et d'échanges - sorties culturelles : visite de lieux culturels de la Région, découverte de producteurs locaux etc... afin de créer des liens - café des séniors : réunions d'informations autour de thèmes spécifiques aux séniors (alimentation, diabète, veuvage, démarchage à domicile...) - cuisine séniors : atelier cuisine spécifique aux besoins des séniors afin de leur redonner l'envie de cuisiner même lorsqu'on est seul	8 000	Favorable	8000	Pluriannualité jusque 2024
MONTREUILLOIS	6	Centre Socioculturel Intercommunal d'Hucqueliers	La Fabrique numérique	1ère demande	- Favoriser le "bien vivre ensemble" en facilitant la transmission de savoir entre générations : tiers lieux regroupant un repair café, un atelier couture et un Fab-Lab. - Contribuer à l'émancipation des personnes en valorisant les compétences de l'habitant, en l'impliquant dans des actions collectives, en développant sa capacité à être acteur de son parcours de vie ; - Lutter contre l'isolement, favoriser l'inclusion sociale, faciliter les liens sociaux et ainsi contribuer au bien-être des habitants, en proposant des lieux d'échanges et des services aux domiciles des personnes isolées.	Le CSCCI a pour ambition de proposer un tiers lieu autour du numérique et du réemploi situé à Preures, accessible à tous, mais animé essentiellement par des séniors. Ce projet permettra de faire émerger un repair café, un atelier couture et un Fab-lab. > deux demi-journées par semaine: se retrouver autour d'un café pour échanger leurs savoirs et connaissances autour de la couture, du bricolage, du jardinage, du numérique. La réparation d'appareils ou d'objets cassés ou dysfonctionnels, sera fait en lien avec le Fab-lab qui pourrait intégrer des brodeuses numériques, une imprimante 3D, une découpeuse laser, utiles à la réparation. Des ateliers d'inclusion numérique et/ou de découverte du numérique seront également proposés ainsi qu'un accompagnement personnalisé aux démarches administratives. La Fabrique numérique sera également un lieu d'accueil pour les jeunes. La Fabrique numérique pourrait même être externalisée, en proposant des services aux personnes âgées ou aux familles monoparentales sur Hucqueliers et les 23 communes environnantes	30000	Favorable	10000	Pluriannuel
MONTREUILLOIS	6	Hôpital maritime de Berck AP-HP	Prévenir les chutes après 60 ans	1ère demande	- promouvoir les comportements permettant de limiter le risque de chute des personnes âgées de 60 ans et plus qui résident à leur domicile sur la commune de Berck-sur-Mer - réduire les conséquences d'une chute d'une personne vivant seule à son domicile	4 demi-journées par an. Chaque demi-journée comprend 3 ateliers pour les personnes âgées de 60 ans et plus et 1 atelier pour les proches aidants : I- un atelier "chambre des erreur" sur les chutes (atelier organisé par une infirmière et une ergothérapeute) : Après repérage des facteurs de risque, un débriefing est réalisé par un professionnel de santé qui encadre l'atelier afin d'échanger sur les erreurs observées et les améliorations que l'on peut proposer durant 10 min. A la fin de l'atelier : un dépliant sur les chutes « Tout faire pour les éviter » est remis aux bénéficiaires. II- un atelier "relevé de chutes" (atelier réalisé par un kinésithérapeute et une psychomotricienne) : III- un atelier "dépistage de la dénutrition" (atelier animé par une diététicienne) : IV- Un atelier de sensibilisation des proches aidants (armé par le gestionnaire des risques de l'hôpital et une infirmière).	3552	Favorable	3552	Pluriannuel
MONTREUILLOIS	6	Union Sportive et de Jeunesse du Montreuillois	Autonomie et Partage sur le Territoire	2ème reconduction	Développer le bien-être et l'estime de soi de nos séniors. Encourager la pratique d'une activité physique adaptée. Informer sur l'accès aux droits et aux nouvelles technologies et entretenir les capacités mnésiques. Favoriser une alimentation saine et prévenir la dénutrition.	- Encourager la pratique d'une activité physique adaptée, par l'intermédiaire de la marche nordique. - Sensibilisation à l'évolution des pratiques alimentaire, par le biais cafés thématiques et de visites. - Maintenir les capacités mnésiques en facilitant l'accès aux outils numériques, par le biais d'ateliers itinérants. - Pérennisation de pratiques en lien avec la santé, le bien-être et l'estime de soi, avec le maintien de créneaux de yoga. - Informations sur les risques de santé liés au vieillissement, par le biais de conférences. Afin de préserver la cohérence de l'action menée depuis quelques temps sur le territoire auprès du public visé, ces activités viendront compléter la gym douce et les ateliers diététiques.	20000	Favorable	13200	Annuel
MONTREUILLOIS	6	Commune de Berck-sur-Mer	Agir collectivement pour un mieux vivre ensemble à Berck-sur-Mer	1ère reconduction	Créer les conditions favorables à toutes formes de participation des habitants Créer les conditions favorables pour accueillir tout public	Piscine / Aquafit : Proposer des ateliers aquafit bi-hebdomadaires aux séniors avec un accompagnement dans l'eau (10 personnes par séance). Proposer des ateliers informatiques bi-hebdomadaires permettant de renforcer l'accessibilité des séniors aux nouvelles technologies et lutter contre la fracture numérique (6 personnes par atelier X 2). Proposer 2 fois par mois des ateliers cuisine en partenariat avec l'association « Les Panier de la mer » et les usagers pour sensibiliser à l'équilibre alimentaire (12 personnes). Une activité innovante pour trois trimestres sera proposée aux personnes âgées de façon hebdomadaire (atelier du rire, yoga, sophrologie, gym douce...) (10 personnes par atelier).	8200	Favorable	8200	Pluriannualité jusque 2025
Montreuillois	6	Commune de Berck-sur-Mer	Les rendez-vous Chauffe Citron	2ème reconduction	- Stimuler les capacités cognitives - Contribuer au développement personnel - Renforcer et entretenir le lien social	Le dispositif repose sur un atelier de 24 séances animées à l'aide d'un diaporama projeté sur grand écran. Chaque rendez-vous propose un programme original autour de la curiosité, du jeu et de la mémoire. Les séances sont interactives, conviviales et collaboratives. Les séances seront réalisées dans le strict respect du protocole sanitaire en vigueur au moment de leur mise en œuvre.	1 914	Favorable	1914	Pluriannualité jusque 2024
MONTREUILLOIS	6	CENTRE SOCIO CULTUREL INTERCOMMUNAL HUCQUELIERS	Bien-être après soixante-ans	1ère reconduction	Renforcer l'accompagnement à la santé et au bien être tant physique que social.	e projet consiste à proposer un programme d'activités variées à la croisée du bien-être, de la santé et du développement personnel, animés par des intervenants qualifiés du territoire. Ainsi, un panel d'ateliers de découverte de pratiques liées au bien être sont prévues : yoga, socio-esthétique, découvertes sportives, naturopathie, poterie, automassages, aromathérapie.... Des séances de sophrologie sont organisées chaque semaine. Un atelier "chauffe-citron" est mis en place deux fois par mois en partenariat avec la MARPA locale. Cette animation	7645	Favorable	7645	Pluriannualité jusque 2025
MONTREUILLOIS	6	COMMUNE D'AIRON NOTRE DAME	Formation au numérique	1ère reconduction	Initiation à l'informatique sera dispensé au moyen de séances de formations réunissant un maximum de 5 participants, animées par un formateur professionnel. Séance de 1h30 youtes les semaines	Acquérir une formation de base en informatique	9080	Favorable	6270	Annuel
TERNOIS	6	ASSOCIATION GERONTOLOGIQUE DU TERNOIS/CLIC DU TERNOIS	Garder la forme après 60 ans "je bouge et je préserve mon capital santé"	1ère demande	Eviter que les personnes encore autonomes ou de nouveau autonomes ne retombent dans la sédentarité et restent actifs / Redonner l'autonomie pour l'auto pratique et l'accès à des activités de clubs locaux, notamment de marche / Donner la possibilité aux plus fragiles d'accéder à des cours d'activités physiques adaptées à leurs capacités / Préserver son capital santé en appliquant de bonnes habitudes d'hygiène alimentaire / Travailler sa mémoire au quotidien / Garder un bon sommeil / Créer du lien et éviter l'isolement.	Réunions d'information sur les 5 sites pressentis : Aux le chateau, Frévent, St Pol sur Ternoise, Eps Herbeval et Fillièvres / Mise en place de cours collectifs adaptés, 38 séances d'une heure sur l'année (10 à 15 personnes) / Mise en place d'un cours collectif d'entretien des capacités et de conservation de l'endurance de marche pour séniors autonomes, 38 séances d'une heure (10 à 15 personnes) / 1 matinée découverte de l'aqua gym à la piscine de FREVENT 3h (1h par groupe de 20 personnes) / 1 journée sortie sur la côte d'opale avec éveil musculaire, atelier ludique, marche bâton, relaxation avec déplacement en autocar (50 personnes maxi) / 6 ateliers Nutri'active sur 2 sites (10 à 15 personnes) / 5 ateliers stimulation cognitive sur 2 sites (12 à 15 personnes) / 3 ateliers "sommeil" sur 2 sites (10 à 12 personnes).	19609	Favorable	18529	Annuel



Pôle Solidarités

Direction de l'Autonomie et de la Santé

Service des Dynamiques Territoriales et Stratégies

CONVENTION

Le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du 12 juin 2023,

Ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

L'Association Française des Aidants, association régie par la loi du 1er juillet 1901 dont le siège est situé au 250 bis, Boulevard Saint-Germain – 75007 Paris, enregistrée sous le numéro SIRET 487 868 853 000 44, représentée par Madame Clémentine CABRIERES, en sa qualité de Directrice dûment habilitée.

Ci-après désigné par « l'Association Française des Aidants »

d'autre part,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais » ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental en date du 19 juillet 2017 portant adoption du volet 5 du Pacte des solidarités et du développement social dénommé schéma départemental de l'autonomie ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du 12 juin 2023 approuvant le financement et la signature de la présente convention entre l'Association Française des Aidants et le Département sur les formations à la démarche ROSA®

Préambule :

Depuis sa création en 2003, l'Association Française des aidants milite pour la reconnaissance du rôle et de la place des aidants dans la société. Elle oriente et soutient les aidants localement notamment via l'animation du Réseau national des Cafés des Aidants® et la mise en place d'Ateliers santé des Aidants, assure des formations sur les questions liées à l'accompagnement pour les proches aidants et les équipes professionnelles, diffuse l'information, développe des partenariats et participe à la construction d'outils pour mieux appréhender les attentes et les besoins des aidants.

L'Association Française des Aidants se mobilise pour que :

Les aidants ne soient pas assignés à leur rôle d'aidant.

Les personnes en difficulté de vie puissent disposer des aides et des soins requis par leur état de santé.

Les aidants continuent à être avant tout des parents, des enfants, des conjoints, des amis

Les aidants conservent une vie familiale, professionnelle, des loisirs, et restent en santé.

Ce projet politique, porté par différentes actions de lobbying et de communication, fonde toutes les actions de l'association et traduit son approche de la thématique des aidants.

Fort de son réseau d'adhérents dans toute la France, elle propose aux aidants :

Du soutien par les Cafés des Aidants ®.

Des formations qui proposent de réfléchir à ce que représente la relation d'aide à son proche, de repérer les difficultés que pose la situation et de développer sa capacité à agir.

Du prendre soin par des ateliers santé, temps d'échanges et de mise en pratique autour de l'impact de la relation d'aide sur sa santé (physique, psychologique, sociale).

Ces actions animées par des professionnels formés par l'association ont pour objectifs de trouver des réponses à ses questions et des clés pour mieux vivre sa situation d'aidant.

Elle propose également aux professionnels de l'aide, de l'accompagnement et du soin :

Des formations visant à renforcer la prise en compte des aidants dans l'accompagnement des personnes malades ou en situation de handicap, et à favoriser le développement d'actions d'accompagnement des aidants.

Des outils (dont l'outil de Repérage et d'Observation de la Situation d'un Aidants - ROSA®), de l'accompagnement, du conseil, etc.

L'Association Française des Aidants développe un réseau avec et aux côtés des aidants. Elle travaille en partenariat avec l'ensemble des acteurs traitant de la question des proches aidants pour trouver des réponses concrètes et diverses localement et en fonction des besoins de chacun. Les aidants eux-mêmes sont partenaires de l'association, en adhérant et en devenant parties prenantes du projet associatif.

Le Département du Pas-de-Calais est le chef de file de l'action sociale et médico-sociale en direction des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des proches aidants.

La stratégie d'aide aux aidants, approuvée par délibération de la Commission Permanente en date du 9 mai 2016, se déclinent en 4 axes :

optimiser et développer des solutions de répit pour les aidants (accueil de jour, hébergement temporaire) ;

développer et diversifier les formules institutionnelles et non institutionnelles ;

améliorer la lisibilité des dispositifs ;

et déployer une plateforme territoriale d'aide aux aidants sur chacun des territoires, répondant ainsi à une logique de proximité.

Les plateformes territoriales d'aide aux aidants constituent un réseau des acteurs de l'aide aux aidants sur chacun des territoires poursuivant des objectifs communs dans le cadre de projets territoriaux d'aide aux aidants, pilotés par les Maisons de l'Autonomie du Département et leurs partenaires. Les Maisons de l'Autonomie apportent également un soutien aux porteurs de solutions de répit et d'aide aux aidants.

L'Association Française des Aidants et le Département ont arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1er : OBJET

La présente convention définit le cadre du partenariat entre l'Association Française des Aidants et le Département du Pas-de-Calais. Il vise la mise en œuvre de la démarche de Repérage et d'Observation de la Situation d'un Aidant (ROSA)[®] par les professionnels et les bénévoles des services et des établissements partenaires du Département, en charge de l'accompagnement des aidants dans le cadre des plateformes territoriales d'aide aux aidants. La mise en œuvre de cette démarche repose notamment sur la mise à disposition à ces professionnels et ces bénévoles de l'outil de Repérage et d'Observation de la Situation d'un Aidant (ROSA)[®], propriété de l'Association Française des Aidants (N° National INPI : 16 4 224 608).

ARTICLE 2 : DESCRIPTIF DU PROJET

Présentation de la démarche et de l'outil ROSA[®]

L'Association Française des Aidants a conçu une démarche de Repérage et d'Observation de la Situation d'un Aidant (ROSA)[®], mettant en œuvre une posture et une méthode de travail. Cette démarche, structurée et co-construite entre l'aidant et le professionnel, consiste à regarder la situation dans une approche globale et à repérer ce qui pose difficulté et ce qui fait sens pour l'aidant. Ceci, dans l'objectif d'identifier avec lui des réponses ajustées et circonstanciées, acceptables par lui et le proche qu'il accompagne.

Pour favoriser la mise en œuvre de cette démarche, l'Association Française des Aidants a conçu et développé un outil informatique servant de support à la pratique professionnelle. Cet outil repose sur un guide d'entretien et permet la création de dossiers individualisés et la réalisation de synthèses, dans l'objectif de faciliter le suivi des situations. Cet outil a vocation à être utilisé par les professionnels et bénévoles de l'accompagnement des aidants. La création d'un compte utilisateur sur l'outil pour les professionnels et les bénévoles est subordonnée à deux conditions :

1. Avoir été préalablement formé à la mise en œuvre de la démarche ROSA et à l'utilisation de l'outil ROSA[®]

La formation est intitulée « Repérage de la Situation d'un Aidant à partir de l'outil ROSA[®] ». Elle s'inscrit dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie, régie par la Sixième partie du Code du Travail.

Type d'action de formation (article L.6313-1 du Code du travail) :

- Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances
- Adaptation et développement des compétences des salariés

La formation s'adresse aux professionnels et bénévoles réalisant des missions d'accompagnement des proches aidants (groupe de 14 personnes maximum par formation).

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à la formation, outre l'inscription dans le public cible de la formation.

La formation a pour objectifs de :

- S'approprier une démarche structurée de repérage et d'observation de la situation d'un aidant, dans une approche globale de celle-ci
- Pouvoir identifier avec l'aidant les réponses ajustées à sa situation et l'orienter en fonction
- Maîtriser l'utilisation de l'outil (dans sa version informatique, éventuellement)

Le contenu abordé est le suivant :

1. Repères généraux sur la thématique des aidants

- Les proches aidants dans la société
- Le vécu des proches aidants et la relation d'aide

2. Réflexions sur la posture professionnelle dans la prise en compte et l'accompagnement des aidants

- L'accueil et la prise en compte de la parole de l'aidant
- La parité dans la relation entre usagers, aidants et professionnels

3. Du repérage de la situation à l'orientation de l'aidant

- Les informations générales à recueillir
- Les dimensions à prendre en compte dans le repérage de la situation
- L'identification des réponses à l'appui d'une synthèse
- Le repérage des modalités permettant la construction des réponses
- L'orientation de l'aidant et le suivi

4. ROSA® : un support à la pratique professionnelle

- Les fonctionnalités de l'outil
- L'interface d'utilisation

Elle s'appuie sur les méthodes pédagogiques suivantes :

- Apports théoriques et méthodologiques
- Études de cas et/ou jeux de rôle avec utilisation de l'outil

Cette formation d'une durée de 14 heures doit être animée par un membre de l'équipe pédagogique de l'Association Française des Aidants.

Un questionnaire d'évaluation de la formation et d'évaluation des acquis de la formation sera remis au stagiaire en fin de formation. La formation sera sanctionnée par la délivrance, pour chaque participant, d'une attestation de fin de formation mentionnant le résultat de l'évaluation des acquis. La délivrance de l'attestation de fin de formation est subordonnée à l'émargement, pour chaque demi-journée de formation, du stagiaire sur les feuilles de présence.

2. Avoir formellement accepté les conditions d'utilisation de l'outil dans sa version informatisée, le respect du règlement général sur la protection des données entré en application le 25 mai 2018 étant l'une d'entre elles.

Le compte utilisateur est créé pour une durée de trois ans. Dans un souci d'optimisation des pratiques d'accompagnement des aidants et/ou de conformité au cadre législatif, les conditions d'utilisation de l'outil sont susceptibles d'évoluer lors de ces trois années. L'Association Française des Aidants s'engage à en informer les utilisateurs qui devront s'engager à accepter les nouvelles conditions d'utilisation. L'acceptation de ces dernières sera une condition du maintien du compte utilisateur du professionnel sur l'outil ROSA® dans sa version informatique.

Mise en œuvre de la démarche et de l'outil ROSA® dans le Département du Pas-de-Calais

Dans le Pas-de-Calais, les missions des plateformes territoriales d'aide aux aidants consistent notamment à assurer un accompagnement des proches aidants par les services et les établissements partenaires des Maisons de l'Autonomie sur les territoires (services et établissements sociaux et médico-sociaux, établissements de santé, associations de bénévoles, centre communaux d'action sociale...). Or, cette mission requiert d'utiliser une méthode et des outils pour repérer, évaluer et co-construire avec l'aidant son projet.

La démarche ROSA est une offre pertinente d'outil d'accompagnement des aidants, support à la pratique professionnelle dématérialisée. Cette démarche peut notamment contribuer à améliorer l'orientation des proches aidants vers les ressources des territoires, dont font partie les Cafés des Aidants®, la Formation des Aidants en ligne et en présentiel, ainsi que l'ensemble des actions mises en œuvre par les partenaires du Département. L'objectif en 2023/2024 est donc de permettre aux professionnels de mettre en œuvre la démarche ROSA et de leur mettre à disposition l'outil ROSA®, afin d'améliorer l'accès des proches aidants aux ressources du territoire.

Dans cette perspective, 28 professionnels et bénévoles des services et des établissements partenaires des Maisons de l'Autonomie dans la mise en œuvre des plateformes territoriales d'aide aux aidants, seront formés à la démarche et à l'utilisation de l'outil ROSA®, dans le cadre d'une session de deux jours de formation. La mise en œuvre de la formation étant une condition nécessaire au déploiement de la démarche ROSA et à la mise à disposition de l'outil aux professionnels et bénévoles. Elle sera proposée sur l'ensemble des 7 territoires du département.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

L'Association Française des Aidants s'engage à :

- Créer un compte utilisateur sur l'outil ROSA® dans sa version informatisée pour chaque professionnel ou bénévole formé ayant formellement accepté ses conditions d'utilisation
- Animer les 2 journées de formation au Repérage de la Situation d'un Aidant à partir de l'outil ROSA® pour les professionnels et les bénévoles des services et établissements en partenariat avec les Maisons de l'Autonomie dans le cadre des plateformes territoriales d'aide aux aidants,
- Mettre à disposition des personnes formées la méthodologie complète et apporter un appui à sa mise en œuvre. Les personnes formées pourront solliciter par email ou par téléphone l'Association Française des Aidants sur :
 - o 1) les modalités de mise en œuvre de la démarche ROSA ;
 - o 2) les modalités d'intégration de l'outil ROSA® dans sa version informatique dans les pratiques d'accompagnement;
 - o 3) les difficultés techniques rencontrées par les personnes informées dans l'utilisation de l'outil dans sa version informatique (par exemple difficulté de connexion au compte utilisateur),
- Remettre à chaque participant une attestation de fin de formation.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT

Le Département s'engage à :

- Faire connaître l'action auprès des acteurs des plateformes territoriales d'aide aux aidants par tout moyen à sa disposition,
- Centraliser et suivre les inscriptions,
- Mettre à disposition de l'Association Française des Aidants les locaux pour l'organisation des sessions de formation à titre gratuit,
- Organiser les formations sur des couples de dates consécutives en dehors des vacances scolaires, à partir des disponibilités transmises par l'Association Française des Aidants,
- Réaliser une évaluation à froid des journées de formation dans un délai de 6 mois,
- Verser une contribution financière à l'Association Française des Aidants pour l'animation des 2 journées de formation.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS ET CONTREPARTIES EN MATIERE DE COMMUNICATION / CHARTE GRAPHIQUE

La structure s'engage à respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication », consultable sur le site internet du Département à l'adresse suivante : <https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication> ainsi que la charte graphique dédiée.

Dans cette charte à l'intention des partenaires, la structure s'engage notamment à :

- Promouvoir l'image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département et en faisant apparaître son logo sur les différents supports de communication utilisés (plaques inaugurales, affiche, insertions publicitaires, supports dématérialisés (web et réseaux sociaux), dossards et sur tous les supports de promotion utilisés lors de la manifestation, communiqués et dossiers de presse).
- Associer le Département aux différents points presse et présentations officielles qui seraient organisés dans le cadre du contrat de partenariat. Le choix des dates retenues devra s'effectuer impérativement dans les conditions arrêtées d'un commun accord entre la structure et le Département.
- Permettre au Département d'installer des supports de communication sur l'ensemble des sites où se dérouleront les manifestations et autres opérations de promotion (flammes, calicots, looks ans roll, popup...). Ainsi, la visibilité de l'institution devra être clairement identifiée durant l'évènement.

ARTICLE 6 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les parties à la convention s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel en vigueur, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et la Loi Informatique et Libertés modifiée.

L'organisme communique au département le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données, s'il en a désigné un conformément à l'article 37 du règlement européen sur la protection des données.

Concernant les mesures de sécurité, l'organisme s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures de sécurité informatique nécessaires et à mettre en œuvre les recommandations de la CNIL

ARTICLE 7 : MONTANT ET MODALITES DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

La participation du Département du Pas-de-Calais s'élève à 3 900 euros (trois mille neuf cents euros) pour l'organisation d'une session de deux jours de formation au Repérage de la Situation d'un Aidant à partir de l'outil ROSA®. Elle est versée en une seule fois à la signature de la présente convention.

ARTICLE 8 : EVALUATION DU PARTENARIAT

Les Parties conviennent que l'évaluation du partenariat sera effectuée par la Direction de l'Autonomie et de la Santé en lien les Maisons de l'Autonomie, leurs partenaires et l'Association Française des Aidants. Elle sera réalisée lors d'une réunion d'une demi-journée dans les locaux des services départementaux au siège, rue Ferdinand Buisson à Arras.

L'évaluation des différentes actions conduites portera sur les indicateurs suivants :

- Nombre de comptes d'utilisateur de l'outil ROSA® créés,
- Fonctions et structures employeurs des professionnels utilisateurs de l'outil ROSA®,
- Satisfaction des participants,
- Evaluation à froid de la mise en œuvre de la démarche et de l'utilisation de l'outil par les participants six mois après la journée de formation.

ARTICLE 9 : DUREE - CONVENTION

La présente convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2024 et prendra effet à compter de sa signature par le Département et l'Association Française des Aidants.

La présente convention peut être modifiée à l'initiative des parties par voie d'avenant.

ARTICLE 10 : RESILIATION - REMBOURSEMENT

En cas de non-respect des dispositions de la présente convention par l'un des signataires, celle-ci pourra être résiliée de plein droit, sans préavis ni indemnité, par l'un ou l'autre des signataires, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception resté vain.

Le Département du Pas-de-Calais pourra exiger du bénéficiaire le reversement total ou partiel de la participation si la somme perçue a été utilisée pour un objet autre que ceux définis par la présente convention. La participation pourra également faire l'objet d'un remboursement total ou partiel en cas de faute contractuelle du bénéficiaire.

ARTICLE 11 : REGLEMENT DES LITIGES

En cas de différends relatifs à l'application de la présente convention, les parties tenteront un règlement amiable. A défaut, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Lille.

ARRAS, le

**Pour le Département du Pas-de-Calais,
Par délégation,
La Directrice de l'Autonomie et de la Santé,**

**Pour l'Association Française des Aidants
La Directrice,**

Ludivine BOULENGER

Clémentine CABRIERES



Pas-de-Calais
Le Département



Association Française des
aidants

Pôle Solidarités

Direction de l'Autonomie et de la Santé

Service des Dynamiques Territoriales et Stratégies

Convention de partenariat entre

Le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du 12 juin 2023,

Ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

L'Association Française des Aidants, association régie par la loi du 1er juillet 1901 dont le siège est situé au 250 bis, Boulevard Saint-Germain – 75007 Paris, enregistrée sous le numéro SIRET 487 868 853 000 44, représentée par Madame Clémentine CABRIERES, en sa qualité de Directrice

Ci-après désignée par « l'Association Française des Aidants »

d'autre part,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais » ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental en date du 19 juillet 2017 portant adoption du volet 5 du Pacte des solidarités et du développement social dénommé schéma départemental de l'autonomie ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du 12 juin 2023 approuvant le financement et la signature de la présente convention.

Préambule :

Depuis sa création en 2003, l'Association Française des aidants milite pour la reconnaissance du rôle et de la place des aidants dans la société. Elle oriente et soutient les aidants localement notamment via l'animation du Réseau national des Cafés des Aidants® et la mise en place d'Ateliers santé des Aidants, assure des formations sur les questions liées à l'accompagnement pour les proches aidants et les équipes professionnelles, diffuse l'information, développe des partenariats et participe à la construction d'outils pour mieux appréhender les attentes et les besoins des aidants.

L'Association Française des Aidants se mobilise pour que :

- Les aidants ne soient pas assignés à leur rôle d'aidant.
- Les personnes en difficulté de vie puissent disposer des aides et des soins requis par leur état de santé.
- Les aidants continuent à être avant tout des parents, des enfants, des conjoints, des amis
- Les aidants conservent une vie familiale, professionnelle, des loisirs, et restent en santé.

Ce projet politique, porté par différentes actions de lobbying et de communication, fonde toutes les actions de l'association et traduit son approche de la thématique des aidants.

Forte de son réseau d'adhérents dans toute la France, elle propose aux aidants :

- Du soutien par les Cafés des Aidants ®.
- Des formations qui proposent de réfléchir à ce que représente la relation d'aide à son proche, de repérer les difficultés que pose la situation et de développer sa capacité à agir.
- Du prendre soin par des ateliers santé, temps d'échanges et de mise en pratique autour de l'impact de la relation d'aide sur sa santé (physique, psychologique, sociale).

Ces actions animées par des professionnels formés par l'association ont pour objectifs de trouver des réponses à ses questions et des clés pour mieux vivre sa situation d'aidant.

Elle propose également aux professionnels

- Des formations proposées aux professionnels de l'aide, de l'accompagnement et du soin visent à renforcer la prise en compte des aidants dans l'accompagnement des personnes malades ou en situation de handicap et à favoriser le développement d'actions d'accompagnement des aidants.
- Des outils, de l'accompagnement, du conseil, etc.

L'Association Française des Aidants développe un réseau avec et aux côtés des aidants. Elle travaille en partenariat avec l'ensemble des acteurs traitant de la question des proches aidants pour trouver des réponses concrètes et diverses localement et en fonction des besoins de chacun. Les aidants eux-mêmes sont partenaires de l'association, en adhérant et en devenant parties prenantes du projet associatif.

Le Département du Pas-de-Calais est le chef de file de l'action sociale et médico-sociale en direction des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des proches aidants.

La stratégie d'aide aux aidants, approuvée par délibération de la Commission Permanente en date du 9 mai 2016, se décline en 4 axes :

- o optimiser et développer des solutions de répit pour les aidants (accueil de jour, hébergement temporaire) ;
- o développer et diversifier les formules institutionnelles et non institutionnelles ;
- o améliorer la lisibilité des dispositifs ;
- o déployer une plateforme territoriale d'aide aux aidants sur chacun des territoires, répondant ainsi à une logique de proximité.

Les plateformes territoriales d'aide aux aidants constituent un réseau des acteurs de l'aide aux aidants sur chacun des territoires poursuivant des objectifs communs dans le cadre de projets territoriaux d'aide aux aidants, pilotés par les Maisons de l'Autonomie du Département et leurs partenaires. Les Maisons de l'Autonomie apportent également un soutien aux porteurs de solutions de répit et d'aide aux aidants.

L'Association Française des Aidants et le Département ont arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1er : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention définit le cadre du partenariat entre l'Association Française des Aidants et le Département du Pas-de-Calais qui permettra l'organisation de Cafés des Aidants dans le département du Pas-de-Calais.

ARTICLE 2 : DESCRIPTIF DU PROJET

L'Association Française des Aidants a créé le concept de Café des Aidants, c'est-à-dire des lieux, des temps et des espaces d'information, de rencontres et d'échanges, animés par un travailleur social et un psychologue ayant une expertise sur la question des aidants. Ils sont ouverts à tous les aidants, quels que soient l'âge et la pathologie de la personne accompagnée.

Les Cafés des Aidants ont pour objectif de favoriser le bien-être des aidants. L'une de ses caractéristiques majeures est qu'il permet une triple approche : un soutien psychologique, un volet orientation vers les dispositifs existants et une occasion de sortir de son quotidien et de son isolement en rencontrant des pairs et des professionnels qui proposent des clés pour vivre au mieux son quotidien. Ce dispositif s'adapte à la réalité du vécu des aidants en tenant compte de la difficile conciliation entre la vie d'aidant et la vie tout court et en développant la capacité à agir des aidants, sans les assigner à leur rôle d'aidant.

L'Association Française des Aidants est titulaire d'un savoir-faire consistant en une méthodologie reposant sur des concepts et programmes de formation, d'information et de conseil à destination des aidants.

L'Association Française des Aidants souhaite développer ce Concept localement en partenariat avec des porteurs de projets locaux par ailleurs adhérents.

L'Association Française des Aidants est titulaire de la marque Café des Aidants (www.inpi.fr) marque française numéro 07 3 530 365, déposée le 11 octobre 2007 et désignant un ensemble de produits et services relevant des classes 9, 16, 21, 35, 36, 38, 41, 43 et 45.

Le partenariat entre le Département et l'Association se concrétisera par la mise en place de Cafés des Aidants et l'organisation de formation pour les co-animateurs et les porteurs dans des locaux mis à disposition par le Département du Pas-de-Calais chaque année durant une journée.

Par ailleurs, le Département apporte également un soutien financier pour l'intervention des professionnels et en ingénierie aux porteurs de Cafés des Aidants.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

L'Association Française des Aidants s'engage à :

- Mettre à disposition des porteurs la méthodologie complète et un appui à sa mise en œuvre.
- Mettre en réseau les porteurs de projet des Cafés des Aidants.
- Organiser des formations et des groupes d'échange de pratiques, et notamment, une fois par an, en décentralisé sur le Pas-de-Calais.
- Créer pour chaque structure un accès à l'espace privé du site Internet.
- Mettre à disposition des porteurs la boîte à outils du réseau.
- Proposer des tarifs préférentiels sur les formations du Centre de formation.
- Donner accès aux porteurs de Cafés des Aidants l'outil ROSA.
- Proposer des actions complémentaires au Café des Aidants (Formation des Aidants et Ateliers santé)
- Suivre la mise en place du café et proposer des solutions en cas de difficultés
- Développer l'attractivité des cafés des aidants sur le Département du Pas-de-Calais

En termes de valorisation du partenariat, l'Association Française des Aidants s'engage à :

- Mettre en ligne, pendant la durée de la Convention, le programme des Cafés des Aidants sur le site www.aidants.fr
- Orienter vers le porteur toute personne qui contacte l'Association Française des Aidants et réside dans sa zone géographique.
- Favoriser les relations presse au niveau national pour assurer la notoriété du réseau des Cafés des Aidants et de la Marque.

- Valoriser et le cas échéant solliciter les porteurs lors de réunions, groupe de travail, etc.
- Associer les porteurs aux réflexions portant sur de nouvelles actions, etc.
- Communiquer sur le partenariat avec le Département du Pas-de-Calais dont les Maisons de l'Autonomie dans le cadre des projets territoriaux d'aide aux aidants.

Par ailleurs, l'Association Française des Aidants s'engage à participer si possible en fonction de ses moyens, aux journées d'information et d'échanges dans le cadre de l'animation du réseau départemental sur l'aide aux aidants, a minima à une journée d'échanges.

Dans le cadre du partenariat avec le Département, les cotisations à l'Association Française des Aidants des porteurs de Cafés des Aidants créés dans le département du Pas-de-Calais s'élèvent à 550 euros pour le 1er Café et 350 euros pour les Cafés des Aidants suivants.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT

Le Département s'engage à :

- Faire connaître l'action auprès du public et via les professionnels par tout moyen à sa disposition.
- S'assurer du respect du savoir-faire, de la marque et de l'image de marque de l'Association et du réseau.
- Préciser aux participants le lien avec l'Association.
- Participer aux rencontres annuelles de l'Association.
- Participer en tant que membre associé, aux assemblées générales annuelles de l'Association.
- Mettre à disposition de l'Association Française des Aidants des locaux pour l'organisation d'une journée de formation par an dans le département pour les co-animateurs et les porteurs de cafés des aidants.
- Acquitter le montant de la cotisation au prorata du nombre de Cafés des aidants pour les porteurs de projets dont le Département du Pas-de-Calais à condition de signer la convention de partenariat tripartite entre le Département, l'AFA et le porteur.
- Verser une aide financière à l'AFA pour l'organisation d'une journée de formation par an.

ARTICLE 5 : MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX

Les modalités de mise à disposition par le Département auprès de l'Association Française des Aidants pour la formation une fois par an des animateurs de Cafés sont les suivantes :

- une journée par an de 9 heures à 18 heures ;
- un accès à titre gratuit ;
- et en capacité d'accueillir l'ensemble des co-animateurs ainsi que les formateurs (environ 30 personnes).

Cette mise à disposition de locaux à titre gratuit correspond à 250 €

ARTICLE 6 : MONTANT ET MODALITES DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

La participation du Département du Pas-de-Calais au titre de l'année 2023 s'élève à 2650 euros (deux mille six cent cinquante euros) pour la mise en place des 7 Cafés des Aidants, soit 550 euros pour le premier café et 350 euros par café supplémentaire et 1500 euros (mille cinq cents euros) pour la participation d'une journée de formation de deux nouveaux co-animateurs à la formation initiale « animer un café des aidants » et l'organisation d'une journée d'échanges et de pratiques des porteurs de projet dans le département du Pas-de-Calais. Elle est versée en une seule fois à la signature de la présente convention.

ARTICLE 7 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'Association Française des Aidants concède au porteur un droit d'utilisation de la Marque, pour les besoins de l'organisation du Café des Aidants et dans ce cadre seulement. La présente Convention ne constitue en aucun cas une cession, à titre onéreux ou gratuit, de droits de propriété intellectuelle sur la Marque.

L'Association Française des Aidants est titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur tous les documents, outils, prospectus, remis ou mis à disposition du porteur dans le cadre de la présente convention.

L'Association Française des Aidants concède, à titre non exclusif, au porteur un droit d'exploitation, de reproduction, de représentation, de diffusion et d'édition sur les Outils, sur tous supports, connus (analogique, numérique, papier, etc.) ou inconnus à ce jour pour la France et le monde entier, et ce pour toute la durée de la présente convention.

A l'expiration de la présente convention pour quelque cause que ce soit, le porteur s'engage à remettre tous les Outils qui lui auraient été remis pendant la durée de la convention.

ARTICLE 8 : COMMUNICATION ET MODALITES D'INFORMATIONS DU PUBLIC

En cas de diffusion de documents d'information et de communication destinés au public concernant les actions subventionnées, le bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien financier du Département et à faire figurer le logo du Département sur tous les supports concernant la réalisation du (des) projet(s) financé(s) dans le cadre de la présente convention.

Les normes à respecter sont précisées sur le site internet du Département <http://www.pasdecalais.fr/Divers/Le-logotype>.

ARTICLE 9 : EVALUATION DU PARTENARIAT

Les Parties conviennent que l'évaluation du partenariat sera effectuée une fois par an par la Direction de l'Autonomie et de la Santé en lien les Maisons de l'Autonomie et le Pôle Accompagnement des aidants – Communication de l'Association Française des Aidants.

L'évaluation des différentes actions conduites portera sur les indicateurs suivants :

- Nombre de Cafés des Aidants mis en œuvre.
- Nombre de formations destinées aux animateurs des Cafés des Aidants, réalisées par l'Association Française des Aidants, dans le cadre de l'animation du réseau National des Cafés des Aidants.
- Niveau de satisfaction des participants et des co-animateurs issu du bilan annuel, dont le modèle est communiqué par l'Association Française des Aidants.

L'Association Française des Aidants s'engage à transmettre une synthèse des résultats de ces évaluations au Département du Pas-de-Calais.

ARTICLE 10 : DUREE – AVENANT

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par le Département et l'Association Française des Aidants jusqu'au 31 décembre 2023.

La présente convention peut être modifiée à l'initiative des parties par voie d'avenant.

ARTICLE 11 : RESILIATION / REMBOURSEMENT

En cas de non respect des dispositions de la présente convention par l'un des signataires, celle-ci pourra être résiliée de plein droit, sans préavis ni indemnité, par l'un ou l'autre des signataires, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception resté vain.

Le Département du Pas-de-Calais pourra exiger du bénéficiaire le reversement total ou partiel de la participation si la somme perçue a été utilisée pour un objet autre que ceux définis par la présente convention. La participation pourra également faire l'objet d'un remboursement total ou partiel en cas de faute contractuelle du bénéficiaire.

ARTICLE 12 : REGLEMENT DES LITIGES

En cas de différends relatifs à l'application de la présente convention, les parties tenteront un règlement amiable. A défaut, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Lille.

ARRAS, le

**Pour le Département du Pas-de-Calais,
Par délégation,
La Directrice de l'Autonomie et de la Santé,**

**Pour l'Association Française des Aidants
La Directrice,**

Ludivine BOULENGER

Clémentine CABRIERES



CONVENTION DE PARTENARIAT
Pour la mise en place d'un Café des aidants®

Entre les soussignées :

L'Association Française des Aidants, association régie par la loi du 1er juillet 1901 dont le siège est situé au 250 bis, Boulevard Saint-Germain – 75007 Paris, enregistrée sous le numéro SIRET 487 868 853 000 44, représentée par Madame Clémentines CABRIERES, en sa qualité de Directrice

ci-après dénommée l'« Association Française des Aidants »

Et

DENOMINATION DE LA STRUCTURE, dont le siège est situé ADRESSE, représentée par Madame/Monsieur PRENOM NOM, en sa qualité de FONCTION

Ci-après dénommée « DENOMINATION STRUCTURE »

Le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par Monsieur Jean-Claude LEEROY, Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du,

Ci-après désigné par « le Département »

Ci-après désignées ensemble les « Parties » et individuellement « la Partie ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la réunion de droit du Conseil départemental du 2 avril 2015 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais » ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental en date du 19 juillet 2017 portant adoption du volet 5 du Pacte des solidarités et du développement social dénommé schéma départemental de l'autonomie ;

Vu la demande d'aide du porteur de projet correspondant à NOMBRE CAFES DES AIDANTS Cafés des Aidants soit TARIF (350 X nombre de Cafés des Aidants) euros ;

Vu la mise en œuvre de NOMBRE CAFES DES AIDANTS Cafés des Aidants par DENOMINATION SOCIALE sur le « TERRITOIRE DE MISE EN ŒUVRE » en 2023 ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental en date du approuvant le financement et la signature de la présente convention.

PREAMBULE

L'Association Française des Aidants milite pour la reconnaissance du rôle et de la place des aidants dans la société. Elle oriente et soutient les aidants localement notamment via l'animation du réseau national des Cafés des Aidants. L'Association Française des Aidants a créé le concept de Café des Aidants (« le Concept »), c'est-à-dire des lieux, des temps et des espaces d'information, de rencontres et d'échanges, animés par un travailleur social et un psychologue ayant une expertise sur la question des aidants. Ils sont ouverts à tous les aidants, quels que soient l'âge et la pathologie de la personne accompagnée.

Les Cafés des Aidants ont pour objectif de favoriser le bien-être des aidants. L'une de ses caractéristiques majeure est qu'il permet une triple approche : un soutien psychologique, un volet orientation vers les dispositifs existants et une occasion de sortir de son quotidien et de son isolement en rencontrant des pairs et des professionnels qui proposent des clés pour vivre au mieux son quotidien. Ce dispositif s'adapte à la réalité du vécu des aidants en tenant compte de la difficile conciliation entre la vie d'aidant et la vie tout court et en développant la capacité à agir des aidants, sans les assigner à leur rôle d'aidant.

L'Association Française des Aidants est titulaire d'un savoir-faire consistant en une méthodologie reposant sur des concepts et programmes de formation, d'information et de conseil à destination des aidants (« la Méthodologie »).

L'Association Française des Aidants souhaite développer ce Concept localement en partenariat avec des porteurs de projets locaux par ailleurs adhérents.

L'Association Française des Aidants est titulaire de la marque Café des Aidants (www.inpi.fr) marque française numéro 07 3 530 365, déposée le 11 octobre 2007 et désignant un ensemble de produits et services relevant des classes 9, 16, 21, 35, 36, 38, 41, 43 et 45 (« la Marque »).

Le Département du Pas-de-Calais est le chef de file de l'action sociale et médico-sociale en direction des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des proches aidants.

La stratégie d'aide aux aidants, approuvée par délibération de la Commission Permanente en date du 9 mai 2016, se déclinent en 4 axes :

- optimiser et développer des solutions de répit pour les aidants (accueil de jour, hébergement temporaire) ;
- développer et diversifier les formules institutionnelles et non institutionnelles ;
- améliorer la lisibilité des dispositifs ;
- déployer une plateforme territoriale d'aide aux aidants sur chacun des territoires, répondant ainsi à une logique de proximité.

Les plateformes territoriales d'aide aux aidants constituent un réseau des acteurs de l'aide aux aidants sur chacun des 9 territoires poursuivant des objectifs communs dans le cadre de projets territoriaux d'aide aux aidants, pilotés par la Maison de l'Autonomie et leurs partenaires. Les Maisons de l'Autonomie apportent également un soutien aux porteurs de solutions de répit et d'aide aux aidants.

Le porteur de projet :

Définir ce que fait l'association.

Le partenaire, dans le cadre de ses actions, souhaite développer des actions de soutien aux proches aidants. Pour cela, il a fait part de son souhait à l'Association Française des Aidants de porter un Café des Aidants® et de participer à la vie de l'Association, et en conséquence, de bénéficier du soutien et des outils mis à disposition.

Par la présente convention (« la Convention »), les parties définissent la nature et les modalités de leur coopération pour l'organisation de [NOMBRE CAFES DES AIDANTS] Cafés des Aidants relevant du Concept par le partenaire. Ces dispositifs se nommeront [NOM DU/DES CAFE(S) DES AIDANTS] De fait, le partenaire devient membre du réseau national des Cafés des Aidants® et adhère à l'Association Française des Aidants d'après les dispositions précisées à l'article 2 de la présente convention.

En conséquence, l'Association Française des Aidants, le Département et le partenaire ont arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Les Parties concluent un partenariat qui permettra au partenaire d'organiser un Café des Aidants® et à l'Association Française des Aidants de développer son concept.

La présente convention a pour objet de définir :

- la nature de l'action effectuée par le partenaire ;
- la nature de la contribution de l'Association Française des Aidants ;
- la nature de la contribution du Département du Pas-de-Calais ;
- les obligations et engagements de chacune des Parties.

L'objet de la présente convention couvre uniquement la réalisation d'une action. Si le partenaire souhaite réaliser des actions supplémentaires (un autre Café des Aidants, une session de Formation des Aidants), un avenant à la présente convention devra être signé entre les Parties.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DE L'ACTION

Le porteur du Café des Aidants met en place [NOMBRE CAFES DES AIDANTS] Cafés par mois soit [NOMBRE DE SEANCES] Cafés par an comprenant jusqu'à 12 personnes par session et a minima, si possible, 6 personnes.

Chaque Café a lieu dans un endroit ouvert au public, accessible et sécurisé.

Chaque Café est co-animé par un psychologue et un travailleur social et est introduit par une thématique en lien avec les proches aidants pour les soutenir dans leur rôle de proche aidant.

ARTICLE 3 : CONTRIBUTION A L'ASSOCIATION FRANCAISE DES AIDANTS

Le montant de la contribution est fixé dans le cadre de la convention entre l'Association Française des Aidants et le Département du Pas-de-Calais, qui règle le montant des contributions des structures porteuses de Cafés des Aidants partenaires.

A titre indicatif, le montant de la contribution pour l'année 2023 est fixé à 550 € pour le 1er Café puis à 350€ pour chaque action supplémentaire effectuée pour le département dans le cadre du partenariat avec le Département du Pas-de-Calais afin de soutenir le déploiement des Cafés des Aidants® dans le département.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU PORTEUR

4-1 Respect des règles relatives à la Méthodologie

Le porteur s'engage à :

- Utiliser, dans le cadre de l'appartenance au réseau Cafés des Aidants®, le cahier des charges (en annexe 1), sous réserve de modifications justifiées par le contexte local et validées par l'Association Française des Aidants, à savoir :
 - Accueil pour tous les proches aidants, quels que soient l'âge et la pathologie de la personne accompagnée. Ils seront accueillis sans aucune discrimination, ni demande de justificatif.
 - Co-animation des rencontres par un psychologue (ayant une expertise sur les questions liées à l'accompagnement d'un proche) et un travailleur social (ayant une connaissance des dispositifs existants pour informer et orienter les aidants).
 - Organisation des rencontres sur un principe de convivialité « autour d'un café », dans un lieu neutre, et ouvert sur la Cité.
 - Planification des rencontres sur une période de six mois à un an avec des thèmes ciblés autour de la relation d'aide qui seront préalablement validés par l'Association Française des Aidants.

- Utiliser, dans le cadre de l'appartenance au réseau Cafés des Aidants®, le logo « Café des Aidants® » ainsi que la charte graphique et/ou les outils de communication proposés par l'Association Française des Aidants et le Département du Pas-de-Calais. Les outils de communication devront être validés par l'Association Française des Aidants et le Département du Pas-de-Calais avant diffusion.
- Mentionner l'Association Française des Aidants dans toutes les communications autour du dispositif Café des Aidants®
- Mentionner le Département du Pas-de-Calais dans toutes les communications autour du dispositif Café des Aidants®.
- Faire connaître l'action auprès du public et via les professionnels par tout moyen à sa disposition (lors de l'accueil, des visites à domicile, des réunions avec des professionnels, des contacts avec la presse locale, etc.).
- Préciser en début de rencontre aux participants le lien avec l'Association Française des Aidants et le Département du Pas-de-Calais et mettre à disposition des participants une plaquette de présentation de l'Association Française des Aidants ainsi qu'un bulletin d'adhésion.
- Inscrire dans sa comptabilité le coût de l'adhésion à l'AFA comme un produit du Département équivalent à 350 euros par Café des Aidants

4-2 Participation à la vie du réseau national des Cafés des Aidants® et du réseau sur l'aide aux aidants animés par les maisons de l'autonomie

- Participer aux formations co-organisées par l'Association Française des Aidants et le Département du Pas-de-Calais :
 - Le partenaire s'engage à s'assurer que tous les nouveaux co-animateurs aient été formés au module initial « Co-animer un Café des Aidants® » de deux jours.
 - Le partenaire s'engage à s'assurer que chaque co-animateur participe au minimum à une formation ou rencontre du réseau national des Cafés des Aidants® par an.
- Transmettre les coordonnées du chargé de projet, des co-animateurs et des partenaires du Café des Aidants® à l'appui du bulletin annexé « Restons en Contact » afin de pouvoir les tenir informés des actualités de l'Association et de la vie du réseau.
- Transmettre les informations à l'Association Française des Aidants et le Département du Pas-de-Calais :
 - Transmettre à l'Association Française des Aidants le programme annuel ou semestriel du Café des Aidants® un mois avant son début pour une validation et une mise en ligne sur www.aidants.fr
 - Fournir une fois par an les informations demandées par l'Association Française des Aidants en vue de l'évaluation de l'action. Des indicateurs (quantitatifs et qualitatifs) sont précisés dans l'outil « Modèle de bilan annuel » remis aux porteurs de projets dans le cadre de la présente convention de partenariat.
- Participer à la plateforme territoriale d'aide aux aidants, réseau de soutien aux aidants animé par les Maisons de l'Autonomie dans le cadre des projets territoriaux d'aide aux aidants et conventionner avec la Maison de l'Autonomie pour faire partie du guichet intégré en direction des proches aidants, personnes âgées et personnes en situation de handicap.
- Inscrire l'action dans le projet territorial des aidants animé par la Maison de l'Autonomie.

4-3 Respect du savoir-faire, de la Marque et de l'image de marque

- Le porteur s'assure du respect, par lui-même et les intervenants du savoir-faire, de la Marque et de l'image de marque de l'Association Française des Aidants et du réseau.
- Notamment, il s'abstient d'effectuer sous l'enseigne « Café des Aidants® » des interventions, quelle qu'en soit la nature, qui contreviendraient aux principes de la Méthodologie. Il s'engage également à faire assurer le respect, par ses salariés et les intervenants, des droits relatifs à la Marque.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION FRANCAISE DES AIDANTS

L'Association Française des Aidants s'engage à :

- Mettre à disposition la méthodologie complète, ainsi qu'un appui à sa mise en œuvre notamment en terme de communication dans une visée d'amélioration de l'attractivité des Cafés des Aidants®.

- Mettre en réseau les porteurs de projet des Cafés des Aidants®.
- Organiser une journée de formation ou d'échange de la pratique avec le département du Pas-de-Calais dans les locaux mis à disposition par le Département.
- Créer pour chaque structure un accès à l'espace privé du site Internet.
- Mettre à disposition des partenaires la boîte à outils du réseau.
- Proposer des tarifs préférentiels sur les formations du Centre de formation.
- Proposer des actions complémentaires au Café des Aidants (Formation des Aidants).
- Transmettre au Département le programme des cafés des aidants sur le département et une synthèse des résultats des évaluations.

En termes de valorisation du partenariat, l'Association Française des Aidants s'engage à :

- Mettre en ligne, pendant la durée de la Convention, le programme des Cafés des Aidants® sur le site www.aidants.fr
- Orienter vers le partenaire toute personne qui contacte l'Association Française des Aidants et réside dans sa zone géographique.
- Favoriser les relations presse au niveau national pour assurer la notoriété du réseau des Cafés des Aidants® et de la Marque.
- Valoriser et le cas échéant solliciter ses partenaires lors de réunions, groupe de travail, etc.
- Associer ses partenaires aux réflexions portant sur de nouvelles actions, etc.
- Communiquer sur le partenariat avec le Département du Pas-de-Calais dont les Maisons de l'Autonomie dans le cadre des projets territoriaux d'aide aux aidants.

Par ailleurs, l'Association Française des Aidants s'engage à participer dans la mesure du possible en fonction de ses moyens aux journées d'information et d'échanges dans le cadre de l'animation du réseau départemental sur l'aide aux aidants.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DU DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Le Département du Pas-de-Calais s'engage à verser une aide au porteur de projet correspondant à raison de 350 € par Cafés des Aidants® dans le cadre du partenariat entre le Département et l'Association Française des Aidants.

Plus globalement, le Département assure un rôle de coordination des politiques publiques en direction des proches aidants notamment par la mise en œuvre des droits des proches aidants, l'animation et la définition d'orientations stratégiques avec ses partenaires dans le champ de l'aide aux aidants (en Conférence des Financeurs notamment) pour personnes âgées et pour les personnes en situation de handicap.

Le Département du Pas-de-Calais assure également une animation du réseau des Plateformes Territoriales d'Aide aux aidants portées par les Maisons de l'Autonomie en co-pilotage avec leurs partenaires ou sous la forme de Groupement de Coopération Médico-Sociale.

ARTICLE 7 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'Association Française des Aidants est titulaire de la marque « Café des Aidants® » (www.inpi.fr) marque française numéro 07 3 530 365, déposée le 11 octobre 2007 et désignant un ensemble de produits et services relevant des classes 9, 16, 21, 35, 36, 38, 41, 43 et 45 (la « Marque »).

L'Association Française des Aidants concède au partenaire un droit d'utilisation de la Marque, pour les besoins de l'organisation du Café des Aidants® et dans ce cadre seulement. La présente Convention ne constitue en aucun cas une cession, à titre onéreux ou gratuit, de droits de propriété intellectuelle sur la Marque.

L'Association Française des Aidants est titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur tous les documents, outils, prospectus, support, remis ou mis à disposition du partenaire dans le cadre de la présente Convention (les « Outils »).

L'Association Française des Aidants concède, à titre non exclusif, au partenaire un droit d'exploitation, de reproduction, de représentation, de diffusion et d'édition sur les Outils, sur tous supports, connus (analogique, numérique, papier, etc.) ou inconnus à ce jour pour la France et le monde entier, et ce pour toute la durée de la présente convention.

Dans le mois suivant l'expiration de la présente Convention pour quelque cause que ce soit, le partenaire s'engage à remettre tous les Outils qui lui auraient été remis pendant la durée de la Convention.

Les Parties s'engagent à respecter la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016.

En particulier, le Département du Pas-de-Calais s'engage à ne communiquer à l'Association Française des Aidants des données à caractère personnel qu'après avoir recueilli le consentement écrit préalable des personnes concernées pour le traitement de leurs données, lorsque ce consentement est exigé, et à les avoir informés des caractéristiques et de la finalité du traitement et notamment de l'identité de l'Association Française des Aidants comme destinataire de ces données.

ARTICLE 8 : OBLIGATIONS ET CONTREPARTIES EN MATIERE DE COMMUNICATION / CHARTE GRAPHIQUE

La structure s'engage à respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication », consultable sur le site internet du Département à l'adresse suivante : <https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication> ainsi que la charte graphique dédiée.

Dans cette charte à l'intention des partenaires, la structure s'engage notamment à :

- Promouvoir l'image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département et en faisant apparaître son logo sur les différents supports de communication utilisés (plaques inaugurales, affiche, insertions publicitaires, supports dématérialisés (web et réseaux sociaux), dossards et sur tous les supports de promotion utilisés lors de la manifestation, communiqués et dossiers de presse).
- Associer le Département aux différents points presse et présentations officielles qui seraient organisés dans le cadre du contrat de partenariat. Le choix des dates retenues devra s'effectuer impérativement dans les conditions arrêtées d'un commun accord entre la structure et le Département.
- Permettre au Département d'installer des supports de communication sur l'ensemble des sites où se dérouleront les manifestations et autres opérations de promotion (flammes, calicots, looks ans roll, popup...). Ainsi, la visibilité de l'institution devra être clairement identifiée durant l'évènement.

ARTICLE 9 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les parties à la convention s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel en vigueur, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et la Loi Informatique et Libertés modifiée.

L'organisme communique au département le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données, s'il en a désigné un conformément à l'article 37 du règlement européen sur la protection des données.

Concernant les mesures de sécurité, l'organisme s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures de sécurité informatique nécessaires et à mettre en œuvre les recommandations de la CNIL.

ARTICLE 10 : DUREE ET DEROULEMENT DE LA CONVENTION

La présente convention s'applique à compter de sa signature par l'ensemble des parties et jusqu'au 31 décembre 2023.

ARTICLE 11 : RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas d'inexécution par l'une des Parties de l'un des engagements prévus à la Convention, les autres Parties peuvent mettre fin à la Convention par lettre recommandée avec avis de réception, sous réserve du respect d'un préavis de deux mois.

ARTICLE 12 : ASSURANCES

Le Partenaire déclare être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile pour tous les dommages matériels et immatériels qui pourraient être causés ainsi que pour les dommages corporels qu'il pourrait être amené à engendrer par l'intermédiaire de ses collaborateurs lors de l'exécution de la présente Convention.

Le Partenaire s'engage à maintenir sa police d'assurance pendant toute la durée de la présente Convention, et à fournir sur demande de l'Association Française des Aidants toutes attestations y afférentes.

ARTICLE 13 : PERSONNEL

Le Partenaire assure, en sa qualité d'employeur, la gestion administrative, comptable et sociale de ses salariés ou agents intervenant dans le cadre de l'exécution de la présente Convention.

Le Partenaire déclare sur l'honneur qu'il satisfait aux obligations du code du travail interdisant le travail dissimulé. A ce titre, le Partenaire s'engage à ne faire exécuter les prestations objet de la convention que par des personnes régulièrement employées notamment au regard des articles L.1221-10, L.3243-2 et R.3243-1 du Code du travail.

ARTICLE 14 : SOUS TRAITANCE

Le recours par le Partenaire à un prestataire pour les besoins d'exécution de la présente Convention est possible. Dans ce cadre, le Partenaire doit s'assurer que le Prestataire respecte scrupuleusement les dispositions relatives à la lutte contre le travail illégal.

Conformément aux dispositions des articles L8222-1 et suivants du Code du Travail, le Partenaire s'engage à réclamer auprès de son prestataire la liste des personnes intervenant dans le Café des Aidants®, la déclaration sur la sous-traitance et la déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé.

ARTICLE 15 : INDEPENDANCE DES PARTIES

Le personnel et les collaborateurs de chaque Partie demeurent placés sous leurs directions, leurs autorités et leurs contrôles, et ne seront en aucune manière assimilés à des salariés des autres Parties. La présente convention ne créera aucune relation de subordination entre le personnel de chaque Partie. Chacune des Parties reste responsable de la supervision (et le cas échéant de la discipline) de son personnel et de ses collaborateurs.

ARTICLE 16 : CONTENTIEUX

En cas de contestations nées de l'application de la présente convention entre l'Association Française des Aidants, le Département du Pas-de-Calais et le porteur, le litige sera porté devant le tribunal compétent.

Fait à le

En 3 exemplaires originaux.

**Pour le Département du
Pas-de-Calais
Par délégation**

**Pour l'Association
Française des Aidants**

Pour NOM PORTEUR

**La Directrice de
l'Autonomie et de la Santé**

La Directrice

FONCTION

Ludivine BOULENGER

Clémentine CABRIERES

PRENOM NOM



Café des Aidants de

Structure porteuse :

Adresse Postale :

Signataire de la convention :

Fonction :

Tél. : E-mail :

Chargé-e de projet :

Fonction :

Tél. : E-mail :

Psychologue :

Tél. : E-mail :

Travailleur social :

Tél. : E-mail :

Autre :

Fonction :

Tél. : E-mail :

Autre :

Fonction :

Tél. : E-mail :

Observations :

.....
.....
.....
.....



Pas-de-Calais

Le Département

Pôle Solidarité

Direction de l'Autonomie et de la Santé

Objet : Avenant de transfert

Entre les soussignés

Le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 ARRAS Cedex 9, représenté par Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du 12 juin 2023.

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

ET,

Le Centre Communal d'Action Sociale de Sailly-sur-la-Lys situé 1071 rue de la Lys 62840 SAILLY-SUR-LA-LYS. Identifié au répertoire SIRET sous le N°26620736400016, représenté par le Maire, Jean-Claude THOREZ, dûment habilité

Ci-après désigné par le « Centre Communal d'Action Sociale de Sailly sur la Lys »

d'autre part.

Vu la convention de partenariat relative à la mise en place de l'action intitulée « halte répit », signée le 7 juin 2021 entre la Maison pour Tous de Sailly sur la Lys et le Département du Pas-de-Calais ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du 12 juin 2023 approuvant la signature d'un avenant entre le Centre Communal d'Action Sociale de Sailly sur la Lys et le Département du Pas-de-Calais ;

Considérant que le Département du Pas-de-Calais et la Maison Pour Tous de Sailly sur la Lys ont signé une convention relative à la halte répit pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Considérant que la Maison Pour Tous a cessé ses activités et qu'elles ont été reprises par le CCAS de Sailly sur la Lys ;

Considérant que les objectifs et engagements initiaux des parties à la convention sont maintenus et que le CCAS de Sailly sur la Lys s'engage à poursuivre le projet initialement porté par la Maison Pour Tous dans la convention initiale, il est nécessaire d'assurer la continuité des actions initiées.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant à la convention a pour objet de prendre en compte le transfert du portage de l'action halte répit de la Maison Pour Tous de Saily sur la Lys au CCAS de Saily sur la Lys à compter du 1^{er} septembre 2023.

Dans la convention initiale, les termes « Maison Pour Tous » seront respectivement remplacés par « Centre Communal d'Action Sociale » et « CCAS » notamment dans les articles 1, 3, 4, 5, 6.

ARTICLE 2 : MODALITES DE PAIEMENT

L'article 8 de la convention initiale est modifié comme suit :

Le Département effectuera le paiement par virement effectué par Madame la Payeuse Départementale (comptable assignataire de la dépense) au compte :

N°E5990000000

Ouvert au nom du porteur : Trésorerie d'Hazebrouck

Dans les écritures de la banque : BDFEFRPPCCT

Le porteur est averti que le versement des acomptes et celui du solde ne peuvent intervenir qu'après la production d'un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de Caisse d'Epargne RICE).

ARTICLE 3 : AUTRES DISPOSITIONS

Les autres dispositions conventionnelles restent inchangées.

En deux exemplaires originaux

Fait à Arras,
le

Fait à
le

**Pour le Département du Pas-de-Calais
Et par délégation
La Directrice de l'Autonomie et de la Santé**

**Pour le Centre Communal
d'Action Social.
Le Maire**

Ludivine BOULENGER

Jean-Claude THOREZ

Projets aide aux aidants (Conférence des Financeurs)

Territoire	Nom de l'organisme	Nom du projet	1ère demande / reconduction	Description de l'action	Type de conventionnement	Montant sollicité 2023	Montant proposé CP	Avis
Arrageois	Association Accueil et Relais EHPAD Saint Nicolas	Ateliers bien-être et temps d'échanges pour les aidants	1ère demande	Mise en place d'activités collectives et de temps d'échanges autour de différentes thématiques en lien avec l'aidance (sophrologie, gym cognitive, ateliers bien être, culinaires, session ateliers prévention santé psychologique)	annuel	28773€	20 443,00 €	Favorable
Artois	Les Z'Aidants de l'Artois	Aidants et si vous disiez stop à la solitude!	1ère demande	Lors de journées rencontres d'aidants (1 journée à la mer, 1 journée dans les terres, 2 dates repas festif), des temps d'information et de sensibilisation sont prévus afin d'orienter les aidants vers les solutions de répit du territoire.	annuel	5 889,00 €	5 889,00 €	Favorable
Artois	france Alzheimer Pas de Calais	Alzhei'Mère parcours d'une jeune aidante	1ère demande	Spectacle humoristique suivi d'un débat est proposé pour sensibiliser sur le rôle d'aidant et sur les ressources du territoire en s'appuyant sur l'expérience de Sophie Belvisi aidante de sa maman atteinte de la maladie de Belson à 46 ans alors qu'elle n'avait que 16 ans. Elle a créé un spectacle, le spectacle qu'elle aurait aimé voir quand elle se sentait seule, incomprise ...dans son rôle d'aidante.	annuel	2800 €	2 800,00 €	Favorable
Artois	Le Relais des Aidants	Formation des aidants sur la maladie d' Alzheimer	1ère demande	Une formation pour permettre de mieux connaître la maladie d'Alzheimer, sous forme d'ateliers et d'échanges entre pairs. Une fiche pratique sera distribué à chaque participant qui pourra ensuite bénéficier du programme d'intervention pluridisciplinaire avec un entretien individuel avec la psychologue ou l'infirmière qui réalisera un bilan.	annuel	620 €	620,00 €	Favorable
Artois	PFR PA - Relais des Aidants	Formation des aidants de proches malades PARKINSON et syndromes apparentés	1ère demande	Une formation pour permettre de mieux connaître la maladie de Parkinson, sous forme d'ateliers et d'échanges entre pairs. Une fiche pratique sera distribué à chaque participant qui pourra ensuite bénéficier du programme d'intervention pluridisciplinaire avec un entretien individuel avec la psychologue ou l'infirmière qui réalisera un bilan	annuel	3 416 €	3 416,00 €	Favorable
Artois	Le Relais des Aidants	Ateliers "BRICO l'âge"	1ère demande	Offrir un temps de répit aux aidants en participant à des ateliers d'art créatif	annuel	2 508,00 €	2 508,00 €	Favorable
Audomarois	Plateforme de Répit PA Audomarois	SOUTENIR LES AIDANTS DE DEMAIN	1ère demande	Activités au sein de la Plateforme de répit PA de l'Audomarois (sophrologie, art thérapie, musicothérapie, zoothérapie) et sur l'extérieur (sorties culturelles, restaurant et de divertissement comme bowling ou spectacles)	annuel	8000€	5 928,00 €	Favorable
Boulonnais	Association Centre FERON VRAU au titre de la Plateforme de répit du Boulonnais	Aide de proximité aux aidants du boulonnais- permanences délocalisées	1ère demande	Accueillir, informer et orienter les aidants familiaux du territoire du Boulonnais vers les solutions adaptées à leurs besoins à l'aide de permanences délocalisées au plus proche des domiciles des aidants au sein de locaux municipaux	défavorable	31 438,00 €	0	Défavorable Le projet ne respecte pas le cahier des charges. La logique de « permanence » n'est pas éligible aux concours de la Conférence des Financeurs, les actions d'information et de sensibilisation concernent un format collectif uniquement. De plus, certains porteurs locaux déploient déjà ce type d'action de repérage et d'orientation sur les communes visées
Boulonnais	Association Centre Feron Vrau au titre de la Plateforme de Répit du Boulonnais	Soutien psycho social individuel aux proches aidants	1ère demande	Soutien psychosocial individuel avec une psychologue sur les permanences délocalisées ou au domicile des aidants mise à disposition de 0.3 ETP du psychologue	annuel	31 188,00 €	19 672,00 €	Favorable

Boulonnais	Association Centre Feron Vrau au titre de la Plateforme de Répit du Boulonnais	Formation des proches aidants de malades d'Alzheimer et de maladies apparentées	1ère demande	3 sessions de formation comportant 5 séances de 3h pour informer et sensibiliser les aidants sur la maladie Alzheimer et ses répercussions dans la vie quotidienne pour mieux accompagner leurs proches	annuel	6 000 €	6 000,00 €	Favorable
Calais	Centre Hospitalier de Calais	Formation à la manutention et aux gestes de premiers secours pour les aidants de patients atteints de maladie neurologique handicapante ou en perte d'autonomie.	1ère demande	Atelier de formation pour adopter les gestes appropriés lors de la manutention d'un proche et pour identifier les risques et les dangers pour l'aidant et la personne aidée	annuel	4 307,00 €	3 814,00 €	Favorable
Calais	CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS	Formation des aidants de patients atteint de maladie d'Alzheimer, de maladie de Parkinson ou de sclérose en plaques	1ère demande	2 sessions de formation réparties en 4 demi-journée pour faciliter la compréhension de la maladie et le comportement à adopter dans certaines situations pour ainsi permettre aux aidants d'accompagner au mieux leur proche au quotidien.	annuel	3 922,00 €	3 246,00 €	Favorable
Lens-Hénin	EHPAD DELABY	Histoire d'aidants, qui est là pour vous? Accompagner, échanger, se ressourcer!	1ère demande	Organisation d'un temps fort avec la mise en oeuvre de tables rondes et d'une troupe de théâtre, des stands de présentation des solutions de répit du territoire seront présents lors de cette journée. Ce temps fort sera suivi d'un parcours découverte de 9 ateliers permettant aux aidants de s'initier aux activités de bien-être du territoire	annuel	12 140,00 €	5 704,00 €	Favorable
Lens-Hénin	Groupe Hospitalier Seclin Carvin pour la Maison des Aidants (PFR) Hénin Carvin	Formation des Aidants de malades Alzheimer/Parkinson	1ère demande	2 sessions de formation comportant 5 séances en demi-journée pour informer et sensibiliser les aidants sur la maladie de leur proche et les répercussions sur la vie quotidienne animées par une psychologue	Pluriannuel	2 800,00 €	2 800,00 €	Favorable
Audomarois, Lens-Hénin	GROUPE SOS TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET TERRITOIRES	Silver Fourchette - programme d'actions à destination des aidants	1ère demande	Ateliers de sensibilisation à l'alimentation afin d'apporter des connaissances et des techniques pour une cuisine simple à mettre en œuvre et susceptible de faciliter le quotidien des aidants	annuel	21254€	9 892,00 €	Favorable
Département	Relais du Bien-être	Séjour : Aidants familiaux et si vous prenez du temps pour vous?	1ère demande	1 séjour répit de 3 jours avec des ateliers bien être (sophrologie, gym adaptée, massage et réflexologie plantaire)	annuel	8 250,00 €	4 125,00 €	Favorable
Boulonnais	SPASAD DOMILIANE	SOUTIEN AUX PROCHES AIDANTS et EVITER L EPUISEMENT	1ère reconduction	5 séances de bien-être pour les proches-aidants au sein d'une roulotte itinérante en complément d'ateliers aidants/aidés chauffe citron (ateliers mémoire) et d'art thérapie	annuel	13 065 €	9 528,00 €	Favorable
Calais	Afapei du Calais	Temps fort pour les aidants	2ème reconduction	Offrir un moment de détente et convivial partagé entre pairs et faire découvrir les solutions d'aide adaptées à leur situations sur le territoire	annuel	4 412,00 €	3 000,00 €	Favorable
Montreuillois	ALPHA TRANSPORTS ET SERVICES	ALFA BIEN ETRE	1ère reconduction	Projet itinérant sur le montreuillois proposant des ateliers de répit innovants à savoir un moyen de déplacement "vélo sans âge" original et profitant de la localisation agréable pour permettre une "bouffée d'air" ainsi qu'une capsule de voyage virtuel pour faire "voyager" les aidants.	pluriannuel	10 000,00 €	6 039,00 €	Favorable

Montreuillois	La Neuville de Chartreuse	Ateliers d'expression et de créativité à La Chartreuse de Neuville	1ère reconduction	Ateliers d'expression "voix au chapitre digitales" : écouter, échanger, se rencontrer, se raconter, contribuer à un recueil collectif multimédia de témoignages grâce au Media Lab de La Chartreuse de Neuville Ateliers bien-être "temps libre" : explorer les arts visuels, l'écriture, les arts du spectacle pour révéler ses talents et potentiels créatifs Des journées de sensibilisation à la perte d'autonomie et de soutien aux professionnels de l'aide pourront être accueillis sur le site en concertation avec les structures médico-sociales du territoire.	pluriannuel	12 000,00 €	9 859,00 €	Favorable
Arrageois	LA VIE ACTIVE SECTEUR HABITAT ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	AIDE AUX AIDANTS	renouvellement 3ème année	Le projet de la Vie Active est globalisé autour de 3 actions à destination des aidants : la mise en place d'un café des aidants, un thé/atelier des aidants trimestriel (tous les deux animés par un psychologue), et la « fête annuelle des aidants ».	pluriannuel		10 914,00 €	Favorable
Audomarois	GCMS Plateforme ELSAA	Fête des Aidants de l'Audomarois	renouvellement 3ème année	La plateforme ELSAA organise un forum des proches aidants comprenant un temps fort suivi d'un débat, ainsi que des stands animés par les porteurs de solutions d'aide sur le territoire. L'objectif est de sensibiliser les proches aidants sur le risque d'épuisement, les impacts de l'aide apportée et les aides existantes.	pluriannuel		2 000,00 €	Favorable
Audomarois	GCMS Plateforme ELSAA	Groupe de soutien aux Aidants Endeuillés	renouvellement 3ème année	Organiser des groupes de soutien aux aidants endeuillés pour les aider dans leur travail de deuil et les accompagner à se projeter dans leur nouvelle vie.	pluriannuel		1 320,00 €	Favorable
Boulonnais	Centre Intercommunal d'Action Sociale	La récréation des aidants	renouvellement 3ème année	Des sorties mensuelles sont proposées aux proches aidants afin de leur proposer un moment de détente, de sensibilisation et d'information sur les dispositifs d'aide existants sur le territoire	pluriannuel		2 324,00 €	Favorable
Boulonnais	ACPPA-residence Guynemer	GOUTER des AIDANTS	renouvellement 3ème année	Un goûter des aidants est organisé une fois par mois au sein de l'EHPAD GUYNEMER de Wimereux. La psychologue introduit les échanges par des exposés sur différents thèmes et sur des problématiques rencontrées par les aidants.	pluriannuel		3 250,00 €	Favorable
Boulonnais	A'Dom'Services 62	Animation de Cafés des aidants sur le territoire boulonnais	renouvellement 3ème année	Les deux Cafés des Aidants mensuels sont co-animés par une psychologue et une infirmière sur les communes de Wimille dans une salle communale et de Saint-Martin-Boulogne en EHPAD. Les thématiques proposées portent sur l'importance de prendre soin de sa santé, sur les limites de l'aide apportée, les répercussions sur la vie personnelle.	pluriannuel		2 500,00 €	Favorable
Calaisis	UNA DES PAYS DU CALAISIS	Aide aux aidants	renouvellement 3ème année	Le projet consiste à la mise en oeuvre une fois par mois de séances individuelles de 30 minutes dans une roulotte itinérante snoezelen avec un temps de répit collectif à destination des aidants, ce qui permet de favoriser les échanges et l'orientation vers des partenaires ressources.	pluriannuel		6 840,00 €	Favorable
Calaisis	AMB/ ASSAD Ardres	Café des Souvenirs	renouvellement 3ème année	3 Cafés-mémoire sont proposés aux proches aidants de personnes atteintes de maladies neurodégénératives, avec un accueil et des animations pour accompagner la personne aidée.	pluriannuel		2 041,00 €	Favorable
Lens-Hénin	APREVA RMS	Activités collectives de répit à destination des aidants PA/PH	renouvellement 3ème année	Mettre en place des ateliers collectifs au sein de la PFR qui sont complémentaires à ce qui est proposé actuellement.	pluriannuel		3 913,00 €	Favorable

Lens-Hénin	ENTR'AIDANTS Être Aidant, Être Aimant	association ENTR'AIDANTS	renouvellement 3ème année	8 cafés/ conférences avec l' intervention et présentation de professionnels tels que des neuropsychiatre, médecin gériatrique ... auprès des aidants.	pluriannuel		2 400,00 €	Favorable
Lens-Hénin	ESPACE SERVICES SENIORS CCAS	ESPACE SERVICES SENIORS CCAS	renouvellement 3ème année	Café des échanges labellisé par l'AFA	pluriannuel		3 566,00 €	Favorable
Montreuillois	EHPAD Les Eprioux	Aide aux aidants	renouvellement 3ème année	Le Café des Aidants mensuel est co-animé par une psychologue et une ergothérapeute alternativement à Fruges et à Hesdin. Les thématiques proposées portent sur l'importance de prendre soin de sa santé, les impacts de la relation d'aide, les répercussions sur la vie personnelle et les réponses existantes.	pluriannuel		2 200,00 €	Favorable
Département	Mutualité Française Hauts-de-France	Santé des aidants - Territorial	renouvellement 3ème année	Organisation d'un événement sur la thématique de la santé puis 3 ateliers santé portant sur la santé physique, la santé psychologique et la santé sociale seront proposés sur 3 territoires du Département du Pas-de-Calais	pluriannuel		19 600,00 €	Favorable
Département	LA VIE ACTIVE	Action de sensibilisation et de soutien aux proches aidants "Un temps pour soi"	report	L'action proposée comprend des temps d'information et de formation ainsi que des temps de relaxation permettant à l'aidant de réapprendre à prendre soin de soi et à se relaxer	annuel		report durée	Favorable

Projets aide aux aidants

Territoire	Nom de l'organisme	Nom du projet	1ère demande / reconduction	Description de l'action	Type de conventionnement	Montant sollicité 2023	Montant proposé CP	Avis
Arrageois	Association Accueil et Relais EHPAD Saint Nicolas	Halte répit sur OSARTIS MARQUION	1ère demande	Halte répit pour les personnes âgées ouverte 1 demi-journée par semaine .	annuel	4 000 €	4 000 €	Favorable
Artois	Service d'Accueil de Jour d'Isbergues	Journée " Sophro-pêche"	1ère demande	Une journée qui aura lieu en plein air avec une initiation à la sophrologie et à la pêche. A l'issue de cette journée, seront proposées aux aidants 3 séances de sophrologie	annuel	1 984 €	1 984 €	Favorable
Artois	Plateforme de répit ESSRA BETHUNE - APEI de l'Arrondissement de Béthune	FORUM D'ACCES AUX VACANCES, LOISIRS ET CULTURE DESTINE AUX AIDANTS DE PROCHES AGES ET EN SITUATION DE HANDICAP	1ère demande	Organisation d'un forum dédié aux solutions de vacances, loisirs et culture. Plusieurs partenaires proposeront des stands d'information et des ateliers	défavorable	3701 €	- €	Défavorable votre projet permet de rendre accessibles les vacances pour les aidants conformément au cahier des charges des PFR PH a ce titre un budget est déjà prévu. De plus, le public aidants de PA n'est suffisamment pris en compte. Bien qu'innovant sur le territoire de l'Artois le projet ne s'inscrit pas dans une démarche construite avec les partenaires. La plateforme de répit ESSRA est invitée à retravailler avec la Maison de l'Autonomie pour le dépôt d'un nouveau projet. Le porteur n'a pas sollicité le collectif auquel il appartient pourtant, ce qui est fort dommageable (PFR PA, France Alzheimer, Z'aidants de l'Artois). Il semblerait plus cohérent de reporter à l'année prochaine afin de permettre d'écrire un projet avec les partenaires, en réelle co construction au service de tous les aidants (PA et PH) et en lien avec le projet territorial d'aide aux aidants de l'Artois.
Artois	Foyer d'Accueil Médicalisé APF France handicap	Soutien aux proches aidants: "Une histoire qui aide"	1ère demande	Moment de répit avec un atelier d'écriture pour composer une histoire traitant du quotidien des aidants.	annuel	7 903 €	4 803 €	Favorable
Bouonnais	EHPAD SAINT ANTOINE	HALTE REPIT EHPAD SAINT ANTOINE	1ère demande	Halte répit PA/PH ouverte 2 demi-journées par semaine	annuel	8 000 €	8 000 €	Favorable
Calais	CCAS DE CALAIS	HALTE REPIT	1ère demande	La halte-répit est ouverte deux fois par semaine pour les personnes âgées en perte d'autonomie ou malades d'Alzheimer à un stade peu avancé. Elles sont accueillies par 4 bénévoles encadrés par des animateurs, dont un éducateur sportif. Des activités de gymnastique, des jeux et des sorties sont proposées.	annuel	6 000 €	6 000 €	Favorable
Lens-Hénin	SAMO APF France handicap	Soutien aux proches aidants: les Jeunes aidants en médiation animale	1ère demande	Moment de répit proposé aux jeunes aidants par le biais de la médiation animale	annuel	2 115€	1 700 €	Favorable
Lens-Hénin	Association La Vie Active - Secteur HAS - SAVS	Café des aidants La Vie Active Lens-Hénin par la transformation d'un café des échanges	1ère demande	Offrir des moments de convivialité et d'échange au sein d'un café des aidants (8 séances par an) et 2 ateliers menés au cours de l'année	annuel	11 720 €	3 893 €	Favorable
Montreuillois	Le Laboratoire de Répit	Pôle Parents Aidants : création d'un espace d'écoute et de soutien fondé sur la pair aideance	1ère demande	Espace d'écoute, de conseil et de soutien fondé sur la pair aideance pour les parents aidants qui ont un enfant en situation de handicap sur le territoire du Montreuillois	annuel	30 681 €	14 729 €	Favorable
Ternois	ASSOCIATION GERONTOLOGIQUE DU TERNOIS CLIC DU TERNOIS	l'histoire, l'industrie et la pêche au grès des vagues et des vents	1ère demande	sortie culturelle d'une journée (cristallerie d'Arc et la Coupole) a destination des aidants sortie nature d'une journée a destination des aidants	annuel	6 646 €	6 646 €	Favorable
Département	GENERATIONS ET CULTURES	Un toit à partager	1ère demande	Dispositif de cohabitation intergénérationnelle dans le but d'apporter un soutien psychosocial et du répit à l'aidant	défavorable	15 000 €	- €	Défavorable votre projet vise à développer un dispositif de cohabitation intergénérationnelle et non des actions ayant un impact direct sur l'aidant. D'autres sources de financement peuvent être envisagées pour soutenir le projet (exemple budget citoyen ESS)
Département	Gamins Exceptionnels	handi 62	1ère demande	Dispositif assurant le relais entre des parents d'enfants en situation de handicap nécessitant une garde occasionnelle ou plus régulière, et des personnes poursuivant une formation dans le secteur médical, médico-social, social, handicap ou ayant une expérience forte liée au handicap	annuel	48 976 €	48 976 €	Favorable
Arrageois	La Maison des Aidants de l'Arrageois, association accueil et relais	Accompagnement aidant - aidé individualisé au domicile par l'activité physique adaptée	1ère reconduction	Projet expérimental visant à favoriser le maintien à domicile du binôme aidant / aidé proposant un accompagnement individualisé par l'activité physique adaptée. Action ayant un impact direct sur le maintien à domicile dans de bonnes conditions et permet la diminution de l'épuisement des aidants.	annuel	11 980 €	7 935 €	Favorable
Bouonnais	Aide et compagnie	SOUTIEN AUX PROCHES AIDANTS renommé "Roulotte multi-sensorielle"	1ère reconduction	5 séances de bien-être pour les proches-aidants au sein d'une roulotte itinérante	annuel	3 260 €	3 260 €	Favorable
Calais	Afapei du Calais	Co-animer la PTAA Calais	2ème reconduction	L'AFAPEI met à disposition d'une part une chargée de développement à 0.20 ETP pour la co-animation de la plateforme territoriale d'aide aux aidants avec la Maison de l'Autonomie du Calais. D'autre part, 3 rendez-vous Entr'aidants sont également prévus par l'AFAPEI afin d'informer les proches aidants sur les dispositifs existants sur le territoire.	annuel	12 000 €	10 700 €	Favorable
Département	SESSAD APF France handicap	Soutien aux proches aidants "Projet Roulotte multisensorielle"	1ère reconduction	20 séances de bien-être pour les proches-aidants au sein d'une roulotte itinérante sur les territoires de Lens-Hénin, Audomarais, Artois, Ternois et Arrageois	annuel	27 225 €	17 048 €	Favorable

Département	Association française des aidants	labelisation des cafés des aidants	2ème reconduction	Cotisation à l'adhésion à l'AFa pour la labelisation des cafés des aidants sur le Département du Pas-de-Calais (500 € pour le 1er café puis 350 € pour les suivants)	annuel	4 150 €	4 150 €	Favorable
Département	Association française des aidants	La démarche de Repérage et d'Observation de la Situation d'un Aidant (ROSA)	2ème reconduction	Démarche qui consiste à regarder la situation dans une approche globale et à repérer ce qui pose difficulté et ce qui fait sens pour l'aidant. Ceci, dans l'objectif d'identifier avec lui des réponses ajustées et acceptables par lui et le proche qu'il accompagne	annuel	3 900 €	3 900 €	Favorable
Arrageois	CROIX ROUGE ARRAS HALTE REPIT DETENTE ALZHEIMER	HALTE REPIT DETENTE ALZHEIMER CROIX ROUGE ARRAS	renouvellement 3ème année	La halte-répit est ouverte le mardi et le jeudi après-midi, pour les personnes malades d'Alzheimer à un stade peu avancé. Elles sont accueillies par 8 bénévoles animateurs d'ateliers ludiques et de détente.	pluriannuel	5 500 €	5 500 €	Favorable
Arrageois	EHPAD Maison Saint Nicolas	Halte répit itinérante	renouvellement 3ème année	La halte répit est ouverte sur deux communes (Hénu et Saint Nicolas) afin d'apporter diverses solutions de répit.	pluriannuel	8 000 €	8 000 €	Favorable
Arrageois	Groupement des APEI d'Arras et de Montreuil	soutien psychosocial individuel	renouvellement 3ème année	Entretiens individuels de soutien psychologique, d'informations, de conseils et d'accompagnement, allant d'une fois par semaine à une fois par mois. Ces entretiens sont réalisés par un psychologue (0,3 ETP).	pluriannuel	19 672 €	19 672 €	Favorable
Artois	Centre Communal d'Action Sociale de Sully sur la Lys	Halte Répit	renouvellement 3ème année	La halte répit est ouverte le lundi après-midi pour des personnes présentant des troubles de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, des personnes isolées et/ou porteuses de handicap. Sont proposées diverses activités : entretiens psychologiques individuels, jeux pédagogiques, activités manuelles, promenades, sorties.	pluriannuel	4 000 €	4 000 €	Favorable
Artois	FRANCE ALZHEIMER PAS DE CALAIS	Halte-répit dans le Bruayais (Calonne-Ricouart)	renouvellement 3ème année	La halte-répit est ouverte le jeudi après-midi pour les personnes malades d'Alzheimer à un stade peu avancé. Elles sont accueillies par 4 bénévoles et une animatrice proposant des jeux, des sorties, des activités culinaires. Des intervenants musicothérapeute, sophrologue participent aux animations une fois par mois.	pluriannuel	6 500 €	6 500 €	Favorable
Artois	SPASAD DU SIVOM DE LA COMMUNAUTE DU BETHUNOIS	Halte répit	renouvellement 3ème année	La halte-répit est ouverte le mardi après-midi, pour les personnes âgées en perte d'autonomie vivant à domicile. Elles sont accueillies par 4 bénévoles proposant des travaux manuels, des jeux de société, une initiation à la gymnastique douce en partenariat avec une association spécialisée Ciel Bleu.	pluriannuel	4 000 €	4 000 €	Favorable
Artois	Maison de la Jeunesse et de l'Education Populaire	Halte-répit	renouvellement 3ème année	La halte-répit est ouverte le jeudi après-midi pour les personnes malades d'Alzheimer à un stade peu avancé. Elles sont accueillies par 4 bénévoles et une animatrice proposant des jeux, des sorties, des activités culinaires. Des intervenants musicothérapeute, sophrologue participent aux animations une fois par mois.	pluriannuel	4 000 €	4 000 €	Favorable
Artois	Ferme Sénéchal	Plateforme d'accompagnement coordonné	renouvellement 3ème année	La plateforme envisagée par l'association est un dispositif en direction des adultes souffrant de troubles autistiques afin d'apporter des réponses adaptées et modulaires selon les besoins de la personne, de son parcours de vie et de sa famille L'objectif est d'accueillir les aidants professionnels et familiaux afin qu'ils bénéficient de ressources, telles que des formations d'aidants, du soutien psycho-social.	pluriannuel	103 680 €	103 680 €	Favorable
Audomarois	GCMS Plateforme ELSAA	Stage de théâtre/répit Jeunes Aidants	renouvellement 3ème année	Mise en place de stages de théâtre / de répit a destination des jeunes aidants	pluriannuel	2 906 €	2 906 €	Favorable
Audomarois	GCMS Plateforme ELSAA	GCMS Plateforme ELSAA	renouvellement 3ème année	Financement du poste de coordination de la plateforme ELSAA de l'Audomarois.	pluriannuel	50 000 €	50 000 €	Favorable
Boulonnais	ACPPA - Résidence Guynemer	Coordination de la plateforme territoriale d'aide aux aidants du Boulonnais	renouvellement 3ème année	Co-animation du réseau aide aux aidants (permanences physiques et téléphoniques), pilotage et animation de temps institutionnels, organisation et animation des temps de COPIL.	pluriannuel	6 000 €	6 000 €	Favorable
Boulonnais	ACPPA residence Guynemer	Formation et sensibilisation de la plateforme d'aide aux aidants pour les aidants familiaux et professionnels	renouvellement 3ème année	Mise en place de formation et de temps d'information pour les aidants et professionnels du territoire.	pluriannuel	6 000 €	6 000 €	Favorable
Boulonnais	APEI DU BOULONNAIS	Salon de l'esthétique, du bien-être et de la mode	renouvellement 3ème année	Des ateliers autour du bien-être sont proposés aux proches aidants de personnes en situation de handicap vivant à domicile ou en établissements. Le but est de sensibiliser les aidants sur l'importance de prendre soin de sa santé et de favoriser les échanges avec les services d'aide aux aidants sur le territoire.	pluriannuel	1 500 €	1 500 €	Favorable
Calais	CCAS de Coulogne	Halte Répit "La Petite Fugue"	renouvellement 3ème année	La halte-répit est ouverte le mardi, ainsi que les 2ème et 4ème dimanche de chaque mois pour les personnes malades d'Alzheimer et les 1er et 3ème vendredi de chaque mois pour les personnes en situation de handicap. Les personnes âgées sont accueillies par 4 bénévoles encadrés par des assistantes de vie sociale, ainsi que des intervenants artistiques.	pluriannuel	8 000 €	8 000 €	Favorable
Calais	Afapei du Calais	RDV Entr'aidants 2021-2022	renouvellement 3ème année	Offrir des temps de répit aux aidants de personnes en situation de handicap avec des ateliers de bien-être ou récréatifs accompagné d'une écoute et d'une orientation possible par des professionnels (découverte de l'offre disponible).	pluriannuel	1 776 €	1 776 €	Favorable
Lens-Hénin	Apei Les Papillons Blancs Hénin-Carvin	LA CARTE D'URGENCE DE L'AIDANT et son livret "ETRE AIDE POUR MIEUX AIDER"	renouvellement 3ème année	Déployer des outils d'information pour les aidants avec l'édition d'une carte d'urgence de l'aidant et d'un livret, dans le cadre de la journée nationale des aidants . Objectif : 6 000 cartes	pluriannuel	2 900 €	2 900 €	Favorable
Lens-Hénin	Halte Répit de la Gohelle	Halte Répit pour les aidants de personnes en situation de handicap	renouvellement 3ème année	Halte répit portée par Le Pays d'Artois (était portée par le CIASFPA en 2020), ouverture 3 demi-journées par semaine.	pluriannuel	8 000 €	8 000 €	Favorable

Lens-Hénin	Halte Répit de la Gohelle	Hatle Répit pour les personnes âgées en perte d'autonomie	renouvellement 3ème année	Halte répit portée par Le Pays d'Artois, ouverture 2 demi-journées par semaine.	pluriannuel	8 000 €	8 000 €	Favorable
Lens-Hénin	Apei Les Papillons Blancs d'Hénin Carvin	SOUTIEN PSYCHOSOCIAL INDIVIDUEL ET PONCTUEL EN PRESENTIEL	renouvellement 3ème année	110 séances de soutien psychologique pour 35 personnes.	pluriannuel	14 900 €	14 900 €	Favorable
Lens-Hénin	Apei Les Papillons Blancs d'Hénin Carvin	ATELIER FRATRIE AIDANT - AIDE	renouvellement 3ème année	Atelier FRATRIE prévu sur 2,5 jours (en novembre 2021) : travailler sur le ressenti par rapport à l'aidant.	pluriannuel	3 150 €	3 150 €	Favorable
Lens-Hénin	Apei de Lens et environs	SOUTIEN PSYCHOSOCIAL INDIVIDUEL ET PONCTUEL	renouvellement 3ème année	Le soutien psychosocial individuel est réalisé par un psychologue (0,2 ETP) auprès des proches aidants de personnes en situation de handicap vivant à domicile ou en établissement. Il vise à fournir un accompagnement aux aidants repérés en risque d'épuisement ou en état d'épuisement psychologique et de souffrance psychique durant 1 à 5 séances.	pluriannuel	14 900 €	14 900 €	Favorable
Lens-Hénin	Apei de Lens et environs	Café convivial d'entraide et de soutien entre aidants	2ème reconduction	L'Apei de Lens organise un "café convivial", un moment d'échange entre pairs pour les familles et aidants. Ce café est tenu tous les deux mois pour un groupe de 10 à 15 aidants de personnes en situation de handicap du territoire, et animé par une assistante sociale et une psychologue.	pluriannuel	2 400 €	2 400 €	Favorable
Montreuillois	Association CAZIN-PERROCHAUD	Soutien psychologique - Café des aidants	renouvellement 3ème année	Mise en place d'entretiens psychologiques et de cafés des aidants pour proposer aux aidants des personnes en perte d'autonomie un accueil personnalisé, de l'information, de l'écoute, du soutien et de l'accompagnement.	pluriannuel	10 000 €	10 000 €	Favorable
Montreuillois	Groupement de coopération MEDICO SOCIALE ARRAS-MONTREUIL (GAM)	Co animation et information/sensibilisation de la plateforme des aidants du MONTREUILLOIS	renouvellement 3ème année	Le GAM met à disposition un coordinateur (0,2 ETP) pour la co-animation de la plateforme territoriale d'aide aux aidants avec la Maison de l'Autonomie du Montreuillois. En parallèle, des permanences sont tenues pour accueillir, informer, orienter des aidants vers les différentes formules d'aides proposées par le territoire.	pluriannuel	12 000 €	12 000 €	Favorable
Montreuillois	Le laboratoire de répit	Aide aux parents aidants du Montreuillois	renouvellement 3ème année	Accompagnement de parents d'enfants en situation de handicap par deux actions : groupes de parole mensuels avec l'intervention de professionnels spécialisés sur une thématique, forum qui s'intègre dans les deux journées des aidants.	pluriannuel	10 513 €	10 513 €	Favorable
Ternois	Halte Répit du Ternois	Halte Répit du Ternois	renouvellement 3ème année	La halte-répit est ouverte trois fois par semaine, pour les personnes malades d'Alzheimer à un stade peu avancé. Elle est animée par des bénévoles encadrés par une infirmière et un ergothérapeute.	pluriannuel	8 000 €	8 000 €	Favorable
Département	Avec Nos Proches	Ligne d'écoute Avec Nos Proches	renouvellement 3ème année	L'association poursuit un projet d'ancrage local dans le département du Pas-de-Calais de la ligne d'écoute des proches aidants par des pairs, qui orientent vers les solutions d'accompagnement à proximité.	pluriannuel	10 000 €	10 000 €	Favorable
Artois	Ferme Sénéchal	Plateforme d'accompagnement coordonné	renouvellement 3ème année	La plateforme envisagée par l'association est un dispositif en direction des adultes souffrant de troubles autistiques afin d'apporter des réponses adaptées et modulaires selon les besoins de la personne, de son parcours de vie et de sa famille. L'objectif est d'accueillir les aidants professionnels et familiaux afin qu'ils bénéficient de ressources, telles que des formations d'aidants, du soutien psycho-social.	pluriannuel		report durée	Favorable

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Direction de l'Autonomie et de la Santé
Service des Dynamiques Territoriales et Stratégies

RAPPORT N°40

Territoire(s): Tous les territoires
Canton(s): Tous les cantons des territoires
EPCI(s): Tous les EPCI des territoires

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 12 JUIN 2023

RAPPORT SUR LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie et de l'habitat inclusif (CDF - HI) a pour objectif de coordonner au sein du département les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune et repose sur une gouvernance partagée de l'ensemble de ses membres de droit.

Ces financements concernent à la fois ceux dédiés au dispositif par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) dans le cadre de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) et les financements propres à chacun des membres de droit de la conférence.

Le présent rapport présente les demandes de porteurs de projets, validées en assemblée plénière de la CDF du 6 avril 2023, concernant :

- l'axe 1 relatif aux aides techniques et domotique ;
- l'axe 2 relatif à l'attribution du forfait autonomie aux résidences autonomie ;
- l'axe 3 relatif aux actions collectives des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) ;
- l'axe 5 relatif au financement d'actions dans le cadre de l'aide aux aidants ;
- l'axe 6 relatif aux actions collectives de prévention.

Il convient de préciser que les orientations de la CDF sont en cohérence avec le projet de mandat et le Pacte des Solidarités Humaines et répondent à plusieurs ambitions:

- ambition 2 : Aller au-devant des personnes les plus vulnérables ;
- ambition 3 : Evaluer chaque situation dans sa globalité en tenant compte des ressources de la personne et de son environnement ;
- ambition 5 : Promouvoir la santé à tous les âges de la vie ;
- ambition 7 : Aider aussi ceux qui aident en leur apportant une solution de répit ;
- ambition 10 : Renforcer l'accompagnement à domicile en respectant les choix de vie et rythme de chacun ;
- ambition 15 : Mobiliser toutes les ressources du territoire en faveur du lien

social.

1. Le dispositif AIDes d'Occasion TEChniques - AIDOTEc (axe 1)

Le Département du Pas-de-Calais a souhaité en 2018, dans le cadre de la Conférence des Financeurs (CDF), mettre en place un dispositif permettant d'améliorer l'accès aux aides techniques pour les habitants du Pas-de-Calais.

Le dispositif AIDOTEc (Aides d'Occasion Techniques) est expérimenté depuis novembre 2018 suite à un premier appel à candidatures pour lequel FACE Côte d'Opale avait été retenu comme porteur.

Il s'agit pour mémoire de mettre en place un dispositif de réattribution d'aides techniques d'occasion remises en état, dans le cadre d'une revente de ce matériel à moindre coût, mais aussi d'accompagner les bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) ou de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) à la prise en main de leur aide pour en garantir la bonne utilisation.

Par ailleurs, au-delà des politiques autonomie, le projet permet à la fois de favoriser le développement d'une économie circulaire dans un souci écologique et de développement durable, et de participer à l'insertion professionnelle de bénéficiaires du Revenu de Solidarités Actives (RSA) dans le cadre de l'IAE (insertion par l'activité économique) du porteur FACE Côte d'Opale.

Au regard du bilan de l'expérimentation présenté à la Commission Permanente du 21 novembre 2022 et malgré les actions d'information et les relations partenariales développées par FACE Côte d'Opale seule, ou en collaboration avec le Département, il est apparu nécessaire de poursuivre l'expérimentation avant de tirer des conclusions sur la pérennité du dispositif.

Par ailleurs, les évolutions récentes, que ce soit en termes de stratégies nationales (plan anti-chutes, rapport Denormandie-Chevalier, certification AFNOR de remise en bon état d'usage), d'organisation des Maisons de l'Autonomie (développement des missions de prévention et d'expertise) et d'apparition de nouveaux acteurs, laissent présager une montée en charge du dispositif à court terme.

Ainsi, afin de prendre en compte l'ensemble de ces changements et de permettre une modification du dispositif, un nouvel appel à candidatures a été lancé le 15 décembre 2022.

Une seule candidature a été déposée, celle de FACE VALO, avec la proposition d'un partenariat formalisé avec la structure LIBEL'UP, portée par Eurasanté.

Suite à l'instruction, il est proposé de retenir ce candidat dans le cadre d'un financement inscrit dans un conventionnement entre le Département et FACE VALO joint en annexe 1, à hauteur de 100 000 € par an, sur une durée de trois ans.

A la fin de cette nouvelle expérimentation de trois ans, la pérennisation ou non de ce dispositif sera soumise à l'arbitrage des élus départementaux. La convention pourra aussi être dénoncée en fonction des résultats présentés lors des bilans intermédiaires.

2. Le forfait autonomie 2022 (axe 2)

Comme depuis 2017, le Département attribuera en 2023 le forfait autonomie à l'ensemble des résidences autonomie ayant signé un nouveau Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) en 2023.

69 résidences autonomies sont concernées pour un total de 2 990 places.

Le forfait autonomie prend la forme d'un forfait à la place déterminé en fonction de l'enveloppe annuelle départementale attribuée par la CDF. Le montant de ce forfait est ainsi amené à varier d'une année sur l'autre en fonction du montant de l'enveloppe allouée et du nombre de places autorisées.

Pour 2023, il est ainsi proposé de retenir un forfait à la place de 331 € pour un montant total de 989 690 € réparti entre les différentes résidences autonomie comme précisé en annexe 2.

Avec la nouvelle contractualisation en cours, les structures seront accompagnées dans la formalisation de leur projet de prévention et de leur évaluation via l'actualisation du CPOM type.

3. Financement des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie (axes 3 et 6)

Un appel à candidatures (ouvert également aux services d'aide à domicile) a été lancé pour la 7^{ème} année consécutive, en octobre 2022, afin de soutenir le développement d'actions collectives de prévention de la perte d'autonomie.

Ces actions s'adressent aux personnes âgées de 60 ans et plus vivant à domicile et ont pour objectif de les aider à préserver leur capital santé pour continuer à bien vivre chez elles. Elles se dérouleront de septembre 2023 à août 2024.

Les porteurs dont les projets sont déjà financés dans le cadre du programme coordonné de la CDF et dont le bilan intermédiaire fourni en décembre 2022 était satisfaisant, ont pu déposer une demande de reconduction de leur projet.

Afin de favoriser la coordination avec les autres projets territoriaux mis en place sur le département, l'instruction des projets est assurée avec les représentants de l'Agence Régionale de Santé, de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT), de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et les acteurs des territoires concernés.

De même, pour s'assurer de la complémentarité des financements de la conférence des financeurs avec ceux attribués par les différents membres de droit, une attention particulière a été portée à l'harmonisation des budgets mais également aux financements existants et aux actions développées localement.

Le financement de ces projets repose sur un conventionnement annuel (convention type validée en commission permanente du 4 juillet 2022) et/ou pluriannuel entre le Département et les porteurs de projet (convention pluriannuelle annexe 3)

Par ailleurs, un porteur sollicite une prorogation de sa convention pour une durée de 6 mois (avenant en annexe 4), à savoir l'Association Hospitalière Nord Artois Clinique porteur du projet intitulé « 4ème conférence de santé publique : Les clés du bien vieillir », dont les actions n'ont pu aboutir. Un avenant de durée est proposé jusqu'au 31 décembre 2023.

Nombre de porteurs ayant répondu à l'appel à candidatures	Dont nombre de porteurs ayant sollicité une reconduction d'actions	Nombre de projets présentés à la CDF	Budget total sollicité	Proposition d'avis favorables	Proposition d'avis défavorables	Budget proposé
---	--	--------------------------------------	------------------------	-------------------------------	---------------------------------	----------------

97	44	135	2 154 744 €	107 projets soit 50 projets conventions annuelles et 57 projets conventions pluriannuelles (dont 18 nouvelles conventions pluriannuelles)	28 projets	1 071 265 €
----	----	-----	-------------	---	------------	-------------

Le tableau détaillé des 135 projets déposés figure en annexe 5 du présent rapport.

4. Le financement d'actions dans le cadre de l'aide aux aidants (axe 5)

En octobre 2022, un nouvel appel à candidatures (AAC) a été lancé afin de soutenir le développement de solutions de répit non institutionnelles, ainsi que le renouvellement de partenariats départementaux. Il est proposé en particulier le renouvellement du partenariat avec l'Association Française des Aidants pour le portage de deux actions, à savoir :

- La mise en place de deux journées pour le « Repérage de la Situation d'un Aidant à partir de l'outil ROSA » à destination des intervenants des SAAD (spécifiquement pour les équipes autonomes) pour un montant de 3 900€ (annexe 6) ;
- La poursuite de la labélisation de 7 cafés des aidants ainsi que l'organisation des formations (échanges des pratiques) pour un montant de 4 150 € (conventions types en annexes 7 et 8).

Par ailleurs, deux porteurs sollicitent une prorogation de leur convention pour une durée de 6 mois (avenant en annexe 4), à savoir :

- L'association La Vie Active porteur du projet intitulé « un temps pour soi », dont les actions n'ont pu aboutir. Un avenant de durée est proposé jusqu'au 31 décembre 2023 ;
- L'association la Ferme Sénéchal porteur du projet intitulé « plateforme d'accompagnement coordonné » dont la période de conventionnement ne permet pas d'assurer la continuité des actions jusqu'à la prochaine contractualisation. Il est donc proposé de prolonger la convention par voie d'avenant du 1^{er} Janvier 2024 au 30 Juin 2024.

Ces prorogations n'auront aucune incidence financière pour le Département.

Enfin, suite à la reprise d'activité du centre socioculturel de Sailly-sur-la-Lys par le Centre Communal d'Action Sociale, il convient de signer un avenant à la convention pluriannuelle signée le 7 juin 2021 actant du transfert de porteur pour la halte répit (annexe 9).

Suite à l'AAC 2022, l'ensemble des projets proposés est repris dans le tableau ci-dessous. Les tableaux détaillés des projets figurent, quant à eux, en annexes 10 et 11 du présent rapport.

Nombre total de porteurs	nombre de porteurs ayant sollicité une	Budget total sollicité	Proposition d'avis favorables	Proposition d'avis défavorables	Budget total proposé

	reconduction d'actions				
53	8	821 188 €	75 projets	3 projets	672 172 €

Il est proposé, de retenir en 2023, le financement de ces 75 projets de soutien aux aidants pour un montant total de 672 172 euros, répartis comme suit :

➤ 188 151 € financés dans le cadre de la Conférence des financeurs, représentant 32 projets correspondant à des actions de formation, de soutien psychosocial individuel et collectif, de prévention santé (15 nouvelles demandes, 4 reconductions, 13 projets sous conventions pluriannuelles) ;

➤ 484 021 € financés par le Département et cofinancés dans le cadre du fonds d'intervention de la CNSA, représentant 43 projets (10 premières demandes, 6 reconductions et 27 projets sous conventions pluriannuelles) correspondant :

- à des actions de coordination de plateformes,
- au soutien des haltes-répît et la labellisation « cafés des aidants » avec l'Association Française des Aidants,
- à des actions collectives ou individuelles de soutien psychosocial, de sensibilisation et d'information à destination des aidants de personnes en situation de handicap

Parmi ces 75 projets, 40 (soit 31 porteurs) sont sous conventionnements pluriannuels pour une durée de 3 ans (2021-2024 et 2022-2025). Dans ce cadre, le Département s'est engagé à verser une participation financière annuelle conformément aux dispositions inscrites au sein de chaque convention, représentant un montant global de 399 165 €. Les porteurs ayant respecté les obligations inscrites au sein de leur convention (projets validés par les commissions permanentes du 7 juin 2021 et du 4 juillet 2022), la participation financière au titre de l'année 2023 peut être versée afin que les actions puissent être pleinement réalisées.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

S'agissant du dispositif AIDOTEC :

- d'attribuer au porteur de projet, une participation financière d'un montant total de 100 000 € (cent mille euros) au titre de l'année 2023 ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec FACE VALO, la convention, jointe en annexe 1, fixant les objectifs permettant la réalisation du projet.

S'agissant de l'attribution du forfait autonomie :

- d'attribuer, aux 69 Résidences autonomie, selon la répartition reprise en annexe 2, un forfait autonomie de 331 € par place, soit un montant total de 989 690 € au titre de l'année 2023.

S'agissant des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie :

- d'attribuer, aux 97 porteurs de projets, selon la répartition reprise en annexe 5, une participation financière d'un montant total de 1 071 265 € au titre de l'année 2023,

pour les 107 projets, montants et objectifs repris dans cette même annexe, conformément à la décision de la Conférence des financeurs du 06 avril 2023 ;

- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions annuelles fixant les objectifs techniques et financiers pour les 50 projets mentionnés en annexe 5 dans les termes de la convention type validée par la commission permanente du 4 juillet 2022 ;
- de valider le modèle de convention pluriannuelle type fixant les objectifs techniques et financiers dans les termes du projet joint en annexe 3 ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions pluriannuelles avec les 18 porteurs mentionnés en annexe 5 dans les termes de la convention jointe en annexe 3 ;
- de valider le modèle d'avenant de durée type joint en annexe 4 valable pour l'ensemble des axes de la CDF ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, un avenant prorogeant jusqu'au 31 décembre 2023 la convention de financement de l'association hospitalière Nord Artois Clinique (AHNAC) ayant une fin d'échéance fixée au 31 aout 2023 dans les termes du projet joint en annexe 4 ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les porteurs concernés, les éventuels avenants de durée permettant de terminer l'action engagée, dans les termes du projet joint en annexe 4.

S'agissant des actions en faveur des aidants :

- d'attribuer aux 53 porteurs pour les 75 projets selon la répartition reprise en annexes 10 et 11, une participation financière totale de 672 172 euros au titre de l'année 2023, intégrant 8 050 € à l'Association Française des Aidants ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, les 34 conventions (relatives aux nouvelles demandes et reconductions) fixant les objectifs techniques et financiers permettant la réalisation des projets repris en annexes 10 et 11 dans les termes des conventions type validées en Commission permanente du 5 novembre 2018 (conventions annuelles) et du 7 juin 2021 (conventions pluriannuelles) ;
- de m'autoriser à signer au nom et pour le compte du Département, les 3 conventions avec l'Association Française des Aidants portant sur :
 - la mise en place du dispositif ROSA en annexe 6;
 - la mise en place des cafés des aidants nécessitant un conventionnement bi partite entre le Département et l'Association Française des Aidants en annexe 7 et un conventionnement tripartite entre le Département, l'Association Française des Aidants et les porteurs en annexe 8 ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec d'une part, l'association La Vie Active et d'autre part, l'Association La ferme Sénéchal deux avenants de durée dans les termes du projet joint en annexe 4 ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département l'avenant de transfert avec le Centre Communal d'Action Sociale de Sailly-sur-la-Lys dans les termes du projet joint en annexe 9.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	AE €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C02-423B01	934/6568/4232	Autres participations- autres actions de prévention (AIDOTEC)	230 000,00 €	230 000,00 €	100 000,00 €	130 000,00 €

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C02-423A01	934/6568/4231	Conférence des financeurs-forfait autonomie	1 016 000,00	1 016 000,00	989 690,00	26 310,00
02-423B01	934/6568/4232	Conférence des financeurs-autres actions de prévention	1 896 000,00	1 896 000,00	1 071 265,00	824 735,00
C02-423B01	934/6568/4232	Conférence des financeurs-autres actions de prévention	1 896 000,00	824 735,00	188 151,00	636 584,00
C02-423J04	934/6568/4238	Favoriser le soutien à domicile- Soutien aux aidants	480 121,00	480 121,00	480 121,00	0,00
C02-423J04	934/6184/4238	Favoriser le soutien à domicile- soutien aux aidants	50 000,00	50 000,00	3 900,00	46 100,00

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 30/05/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY